



Comment alimenter la recherche?
Le financement de la recherche en santé des populations par
l'industrie agroalimentaire

Mémoire

Vanessa Simic

Maîtrise en santé communautaire – Promotion de la santé
Maître ès sciences (M.Sc.)

Québec, Canada

© Vanessa Simic, 2016

Comment alimenter la recherche?
Le financement de la recherche en santé des populations par
l'industrie agroalimentaire

Mémoire

Vanessa Simic

Sous la direction de :

Philippe De Wals, directeur de recherche
Chantal Blouin, codirectrice de recherche

RÉSUMÉ

Cette étude exploratoire vise à déterminer les perceptions de différents acteurs québécois sur le financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec, afin d'établir si cette pratique est considérée socialement et éthiquement acceptable dans le contexte actuel. Nous questionnons aussi nos participants sur l'acceptabilité de la présence de scientifiques subventionnés par l'industrie sur les comités consultatifs au gouvernement. Nous avons entrepris des entrevues individuelles semi-structurées auprès de 14 acteurs impliqués dans cette problématique, et provenant du milieu académique, du secteur public, de l'industrie agroalimentaire, d'organismes sans but lucratif et des médias. À la lumière de nos résultats, nous constatons que même sans consensus aux différentes questions d'étude, nous pouvons conclure que les collaborations de recherche avec le secteur agroalimentaire peuvent être acceptables, mais qu'elles doivent absolument être accompagnées de mécanismes rigoureux et d'une conduite éthique des partis impliqués. Cette étude nous permet d'acquérir une meilleure compréhension des facteurs décisifs pour déterminer l'acceptabilité sociale de la pratique. Ils comprennent le contexte, les intérêts des acteurs impliqués, les questionnements éthiques liés aux collaborations, la variation dans l'acceptabilité de différents modes de subvention, la variation dans l'acceptabilité du financement en provenance de certains membres de l'industrie agroalimentaire, les différences théoriques et pratiques relatives à l'acceptabilité de ces collaborations et la notion de manipulation par l'industrie agroalimentaire. De plus, nos résultats nous aiguillent vers des modes de collaborations acceptables sur le plan de l'éthique, et proposent des valeurs et principes indispensables à l'acceptabilité éthique de ces moyens de collaborer. Les modes de collaboration acceptables au Québec selon nos participants sont la mise en place de fonds consolidés, la désignation d'un tiers pour gérer la collaboration, l'implication des comités d'éthique, et le développement de mécanismes décisionnels, de protocoles et de contrats pour des collaborations acceptables.

ABSTRACT

This exploratory study examines perceptions of various Quebec actors on population health research funding by the food industry in Quebec to establish whether this practice is considered socially and ethically acceptable in the current context. In addition, participants were asked about their perceptions on the acceptability of industry-funded scientists on advisory committees to the government. Semi-structured individual interviews were undertaken with 14 stakeholders involved in this issue, who are employed in the academic sector, the public sector, the food industry, non-profit organizations and the media. Even without consensuses on the various research questions, it can be concluded that research collaborations with the food industry can be acceptable, but that they must absolutely be accompanied by rigorous mechanisms and ethical conduct of the involved parties. This study allows for a better understanding of the factors that come into play to determine the social acceptability of the practice. These factors are the context, the interests of involved stakeholders, the ethical issues related to collaborations, the variation in the acceptability of different collaborative approaches, the variation in the acceptability of collaborating with certain members of the food industry as opposed to others, differences in the theoretical and practical application of these collaborations and the notion of manipulation by the food industry. In addition, it refers to a series of ethically acceptable collaborative approaches, and offers a list of essential values and principles for the acceptability of this practice, from an ethical standpoint. Thus, the results point to safeguards and appropriate protections that would render the collaborations socially and ethically acceptable. Acceptable collaborations include the establishment of pooling funds, the appointment of a third party to manage the collaborations, the involvement of ethics committees, and the development and implementation of decision-making mechanisms, protocols and agreements for acceptable collaborations.

SOMMAIRE

La pratique du financement de la recherche par le secteur industriel est en augmentation au Québec et au Canada. En effet, la recherche orientée en partenariat avec le secteur privé s'aligne aux nouvelles priorités gouvernementales, qui favorisent les projets avec un potentiel de retombées commerciales (Miningou, 2014). Peu importe la nature du partenariat, le secteur public collabore couramment avec d'autres secteurs pour atteindre ses objectifs et remplir ses mandats (IOM, 2012; Kraak et al., 2012; Roehrich et al., 2014; Rowe et al., 2013). Par exemple, dans le domaine de la santé, les collaborations visant l'atteinte d'objectifs de santé publique sont de plus en plus courantes, au Québec et ailleurs (De Pinho Campos et al., 2011; Marks, 2014; Roehrich et al., 2014).

Dans la littérature scientifique et grise, deux positions prédominent le discours sur les collaborations avec l'industrie agroalimentaire pour l'atteinte d'objectifs de santé publique: une position favorable et une défavorable. D'une part, on attribue plusieurs bienfaits aux collaborations avec le secteur privé. Ceux en faveur de cette pratique considèrent que l'industrie agroalimentaire représente un vecteur d'action et un partenaire crucial pour la résolution de problèmes complexes, et proposent une série de principes indispensables pour assurer le caractère éthique des collaborations intersectorielles (Johnston et Finegood, 2015; MSPTG, 2013). En ce qui concerne les partenariats de recherche, on dit qu'une collaboration avec l'industrie agroalimentaire mobilise les ressources financières et humaines pour la recherche, diversifie l'expertise impliquée dans la collaboration, accomplit des objectifs qu'un unique acteur ne pourrait remplir seul, contribue à la mise en pratique des résultats de recherche, facilite les transferts de connaissances entre secteurs et l'innovation scientifique (IOM, 2012; IRSC, 2013; Kraak et al., 2012; Rowe et al., 2013; Yassi et al., 2009). D'autre part, ceux en défaveur de cette pratique nomment une série de problèmes et de risques liés à l'implication de l'industrie agroalimentaire pour l'amélioration de la santé publique. En effet, l'industrie agroalimentaire est perçue comme étant un contributeur aux problèmes de surpoids et d'obésité de par la nature des produits qu'elle commercialise et on compare ses stratégies à celles de l'industrie du tabac (Brownell et Warner, 2009; Freedhoff, 2014; Johnston et Finegood, 2015; Marks, 2014). De plus, comme elle possède des intérêts commerciaux qui visent la maximisation des profits et qu'elle détient des intérêts dans les fruits de la recherche produite, il peut être problématique qu'une compagnie provenant de l'industrie agroalimentaire finance des études sur des sujets liés à la santé publique ou des populations (Freedhoff, 2014; MSPTG, 2013). On estime également que l'implication de l'industrie agroalimentaire dans la recherche crée des biais systémiques, susceptibles de se perpétuer dans le temps et que les partenariats avec des acteurs agroalimentaires amènent des situations de conflits d'intérêts, qui peuvent influencer les perceptions publiques de leur marque et de leurs produits, et affecter la crédibilité des institutions qui collaborent avec eux (Kraak et al., 2012; Marks, 2014; Palma et al., 2014; Richards et al., 2015).

Les objectifs de cette étude exploratoire sont de déterminer les perceptions de différents acteurs québécois sur le financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec, afin d'établir si cette pratique est considérée socialement et éthiquement acceptable dans le contexte actuel. De plus, nous questionnons nos participants sur l'acceptabilité de la présence de scientifiques subventionnés par l'industrie sur les comités consultatifs au gouvernement. Pour répondre aux objectifs de recherche, nous avons ciblé des acteurs provenant de secteurs différents afin d'avoir une vue globale de la problématique, ainsi qu'une diversité de perspectives et d'expertises. Nous avons entrepris des entrevues qualitatives individuelles et semi-structurées auprès de 14 acteurs impliqués dans cette problématique, plus précisément un spécialiste de l'éthique, quatre chercheurs académiques québécois, deux gestionnaires du secteur public et parapublic employés dans des institutions avec des visées de santé publique, deux acteurs commerciaux appartenant à l'industrie agroalimentaire, deux acteurs oeuvrant dans des organismes sans but lucratif (OSBL) ayant un lien avec la santé publique ou des populations, un représentant d'une fondation universitaire québécoise, et deux journalistes scientifiques travaillant sur des sujets liés à la santé et actifs dans différents types de médias. Nos participants ont été sélectionnés par choix raisonné, en fonction de leur domaine d'expertise et de leurs expériences professionnelles.

Notre premier objectif est de déterminer si nos répondants considèrent que le financement de la recherche académique en santé des populations par l'industrie agroalimentaire représente une pratique socialement acceptable. Nous présentons les résultats de cette section sous deux formes distinctes : par catégorie d'acteurs et selon le cadre d'acceptabilité sociale de Caron-Malenfant et Conraud (2009). Nous observons que les positionnements de nos participants varient selon leur catégorie d'appartenance : l'industrie agroalimentaire se positionne en faveur de la pratique, les chercheurs sont divisés selon leurs expériences de collaboration avec le secteur privé, alors que les OSBL, le secteur public et les médias sont plus restrictifs quant aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire. Pour sa part, le cadre de Caron-Malenfant et Conraud nous permet de déterminer les différents facteurs qui pèsent sur l'acceptabilité sociale de la pratique. Nos participants nous éclairent sur les éléments contextuels qui entrent en jeu, les intérêts avoués et inavoués de différents groupes d'acteurs impliqués dans cette problématique et sur les questionnements et enjeux suscités par le sujet à l'étude. Par la suite, ils nous signifient d'autres thématiques qui sont également importantes à l'acceptabilité sociale des collaborations avec l'industrie agroalimentaire pour la recherche en santé des populations. On note une variation dans l'acceptabilité de différents modes de subvention, une variation dans l'acceptabilité du financement en provenance de certains membres de l'industrie agroalimentaire, des différences théoriques et pratiques relatives à l'acceptabilité des collaborations, la notion de manipulation par l'industrie agroalimentaire, des comparaisons avec l'industrie du tabac et l'importance de la discussion intersectorielle sur l'objet d'étude.

Notre deuxième objectif de recherche est de déterminer si les acteurs interrogés considèrent que les collaborations avec le secteur agroalimentaire pour le financement de la recherche en santé des populations représentent des pratiques éthiquement acceptables. Pour répondre à cet objectif, nous présentons d'abord les différents modes de collaboration proposés par nos participants pour préserver l'intégrité en recherche, la transparence des collaborations et minimiser les conflits d'intérêts. Par la suite, nous discutons les valeurs et principes incontournables pour assurer le caractère éthique des collaborations, avec l'aide du cadre d'intégrité en recherche du Conseil des académies canadiennes (2010). Les modes de collaboration acceptables proposés par nos participants sont la discussion ouverte, franche et intersectorielle, la mise en place d'un fonds consolidé anonyme ou l'assignation d'un tiers qui pourrait agir à titre d'intermédiaire entre les différents partis impliqués, l'encadrement des comités d'éthiques afin qu'ils assurent le caractère éthique des collaborations, et le développement de mécanismes décisionnels, de protocoles et de contrats pour rendre ces collaborations acceptables.

Pour sa part, le cadre d'intégrité en recherche nous permet d'analyser les valeurs et principes éthiques qui devraient accompagner les modes de collaborations présentés, selon nos participants, pour que ces collaborations soient acceptables sur le plan de l'éthique. En effet, les cinq valeurs centrales à l'intégrité en recherche sont l'honnêteté, l'équité, la confiance, la responsabilité et l'ouverture. Nos participants considèrent que l'honnêteté et la bienveillance sont des facteurs cruciaux dans une collaboration pour qu'elle soit saine, qu'une entente claire et précise qui liste tous les paramètres est indispensable, et qu'un climat de franchise et de confiance promeut une étanchéité entre les partis impliqués. En ce qui concerne l'équité, nos participants soulignent que le partenariat devrait correspondre aux préoccupations de tous les acteurs impliqués et aux intérêts sociétaux, particulièrement en présence de financement public, que la sélection des partenaires et des projets subventionnés doit être faite en fonction des priorités de recherche et du mérite, et que les conflits d'intérêts probables, réels et apparents doivent être gérés de façon éthique. Les principes liés à la confiance mentionnés par nos participants concernent la crédibilité et la réputation des acteurs impliqués, mais aussi les conflits d'intérêts institutionnels, qui peuvent avoir des conséquences pour les institutions concernées. Pour la responsabilité, on souligne la nécessité que les processus soient conformes aux mécanismes en place et aux valeurs institutionnelles, ainsi que l'éthique personnelle des chercheurs impliqués, leur responsabilité sociale et leur imputabilité vis-à-vis la société. De plus, on mentionne le rôle de l'université dans la protection de son autonomie et de l'indépendance intellectuelle de ses chercheurs. Finalement, lorsqu'on parle d'ouverture, on fait référence à la transparence, qu'on considère indispensable à l'acceptabilité de cette pratique. Il s'agit de cerner, de nommer, de divulguer et de discuter les enjeux en présence de conflits d'intérêts.

Notre troisième objectif est de déterminer si nos participants considèrent que la présence de scientifiques subventionnés par l'industrie agroalimentaire est acceptable sur les comités

consultatifs au gouvernement. Nos participants ont répondu à cette question de façon plutôt hétérogène. Ils soulignent que la situation est déjà courante dans le milieu de l'alimentation et de la nutrition, et que le contexte de financement actuel encourage les chercheurs à se doter de fonds privés pour financer leur programmation de recherche. Des questions concernant l'intégrité des recommandations et l'étanchéité entre les intérêts de ces experts sont posées, et certains participants considèrent qu'un scientifique subventionné pourrait aviser sur des sujets autres que ceux pour lesquels il est financé.

À la lumière de nos résultats, nous constatons que même si nous n'avons pas de consensus aux différentes questions d'étude, nous arrivons à la conclusion que les collaborations de recherche avec le secteur agroalimentaire peuvent être acceptables, mais qu'elles doivent absolument être accompagnées de mécanismes rigoureux et d'une conduite éthique des partis impliqués. En effet, nos participants reconnaissent que le contexte actuel du financement de la recherche et l'état de la santé publique au Québec sont problématiques, et que les options de financement sont limitées pour les chercheurs. Nous avons eu des participants favorables et défavorables aux pratiques recensées dans les trois sous-sections de cette étude, et leurs positionnements étaient attendus en fonction de leur domaine de provenance. Toutefois, nous avons constaté que la majorité de nos participants ne perçoit pas ces problématiques comme étant dichotomiques, étant soit acceptables ou inacceptables. En effet, plutôt que de considérer la pratique entière comme étant acceptable ou inacceptable, on discute plutôt des caractéristiques de ces collaborations pour déterminer leur acceptabilité relative. Ainsi, les résultats de cette étude nous aiguillent vers des modes de collaboration acceptables sur le plan social et proposent des valeurs et principes indispensables à l'acceptabilité éthique de ces moyens de collaborer.

Nous sommes conscients que cette étude comporte plusieurs limites, mais nous croyons que les mesures décrites pour assurer la qualité et la validité des résultats dépassent les faiblesses possibles. Bien entendu, des études futures pourront comparer ces résultats à ceux d'un échantillon plus large, utiliser des cadres théoriques différents ou explorer des aspects spécifiques aux éléments apportés par nos participants. Nous sommes persuadés que ce sujet nécessite d'être exploré davantage et que ce projet représente un bon point de départ pour des études ultérieures. Nous espérons que ce mémoire conscientisera les diverses parties prenantes aux risques inhérents des collaborations avec le secteur privé, et qu'il poussera les secteurs public et académique à se responsabiliser et à se doter de protocoles de collaboration acceptables dans leurs milieux. Nous espérons également que les informations présentées dans ce document permettront aux autres milieux de cheminer sur la problématique, de contribuer à l'avancement des connaissances et d'encourager le caractère éthique de collaborations actuelles et futures. Ainsi, nous souhaitons que ce projet maximise les conséquences positives pour la santé des populations, au Québec et ailleurs, dans les situations où des collaborations de recherche auront lieu avec l'industrie agroalimentaire.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	III
ABSTRACT	IV
SOMMAIRE	V
TABLE DES MATIÈRES	IX
LISTE DES TABLEAUX	XII
LISTE DES FIGURES	XIII
LISTE DES ABRÉVIATIONS	XIV
REMERCIEMENTS	XV
INTRODUCTION	1
1. MISE EN CONTEXTE	5
1.1. PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE AU QUÉBEC	5
1.1.1. Mécanismes d'attribution des subventions de recherche publiques	5
1.1.2. Typologie du financement public	6
1.1.3. Sources de financement pour la recherche universitaire	7
1.1.4. Évolution du financement universitaire	8
1.1.5. Recherche en partenariat avec le secteur privé dans le domaine de la santé.....	10
1.2. LA SANTÉ DES POPULATIONS ET L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	10
1.2.1. Santé des populations, surpoids et obésité	10
1.2.2. Rôle de l'industrie agroalimentaire	11
1.3. LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DES POPULATIONS PAR L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	12
1.3.1. Portrait de la situation au Québec	12
1.3.2. Problèmes liés au financement de la recherche par l'industrie agroalimentaire	13
2. RECENSION DES ÉCRITS	15
2.1. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	15
2.1.1. Spécifications générales liées à la revue de littérature.....	15
2.1.2. Spécifications liées aux définitions des termes et des acteurs impliqués dans les collaborations intersectorielles.....	16
2.2. IMPLICATION ACTUELLE DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE DANS LA SANTÉ PUBLIQUE...	17
2.3. PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES	18
2.3.1. Partenariat public-privé - Collaboration intersectorielle.....	18
2.3.2. Conflits d'intérêts	20
2.3.3. Corruption institutionnelle et Intégrité institutionnelle	21
2.3.4. Acceptabilité sociale	22
2.3.5. Acceptabilité éthique	22
2.4. ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LES COLLABORATIONS INTERSECTORIELLES	23
2.4.1. Industrie agroalimentaire	23

2.4.2. Organismes sans but lucratif (OSBL) et Fondations	24
2.4.3. Secteur public et organismes subventionnaires	24
2.5. POSITIONS DANS LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE CONCERNANT LES PARTENARIATS AVEC L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	25
2.5.1. Position favorable aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire	25
2.5.2. Position défavorable aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire.....	28
2.5.3. Problèmes spécifiques à la recherche financée par l'industrie agroalimentaire	30
2.6. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS RECENSÉS DANS LA LITTÉRATURE	33
3. CADRES DE RÉFÉRENCE	36
3.1. CADRE D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	36
3.2. CADRE D'ACCEPTABILITÉ ÉTHIQUE.....	38
3.3. ÉTHIQUE DÉONTOLOGIQUE ET UTILITARISME	41
3.3.1. Éthique déontologique.....	42
3.3.2. Utilitarisme.....	43
3.3.3. Le cadre théorique en lien avec la problématique de recherche	44
4. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	46
4.1. TYPE D'ÉTUDE	46
4.2. ENTREVUES INDIVIDUELLES SEMI-STRUCTURÉES	47
4.3. ANALYSES QUALITATIVES.....	50
4.4. VALIDATION DES RÉSULTATS	51
4.5. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES	52
5. RÉSULTATS	54
5.1. PORTRAIT DES PARTICIPANTS À L'ÉTUDE.....	55
5.2. ACCEPTABILITÉ SOCIALE DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DES POPULATIONS PAR L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE.....	56
5.2.1. Éléments contextuels	61
5.2.2. Intérêts des différents groupes d'acteurs impliqués.....	65
5.2.3. Thématiques additionnelles soulevées par nos participants	69
5.2.4. Questionnements et enjeux relatifs aux collaborations de recherche académique avec l'industrie agroalimentaire	72
5.3. ACCEPTABILITÉ ÉTHIQUE DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DES POPULATIONS PAR L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE.....	76
5.3.1. Conditions à respecter pour des collaborations acceptables.....	77
5.3.2. Cinq valeurs centrales à un climat favorable à l'intégrité en recherche au Québec.....	83
5.4. ACCEPTABILITÉ DE LA PRÉSENCE DE SCIENTIFIQUES SUBVENTIONNÉS SUR LES COMITÉS CONSULTATIFS AU GOUVERNEMENT	90
5.5. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	93
6. DISCUSSION.....	97
6.1. ACCEPTABILITÉ DES COLLABORATIONS AVEC L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ACADÉMIQUE EN SANTÉ DES POPULATIONS AU QUÉBEC.....	97
6.2. RÉSULTATS DE CETTE ÉTUDE VS LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE	99
6.3. ÉTHIQUE DÉONTOLOGIQUE ET UTILITARISME	103
6.4. QUALITÉ ET VALIDITÉ DES RÉSULTATS	106

6.5. FORCES ET LIMITES DE L'ÉTUDE.....	109
CONCLUSION	112
ANNEXE 1 : Grille d'entrevue	117
ANNEXE 2 : Arbre de codes	118
ANNEXE 3 : Valeurs et principes essentiels à un climat favorable à l'intégrité en recherche au Québec	119
RÉFÉRENCES	121

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Typologie des collaborations selon différents systèmes de classification	19
Tableau 2 : Principes pour les partenariats public-privé en recherche	27
Tableau 3 : Conceptualisation du cadre de référence	42

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Mécanismes acceptables pour le financement par l'industrie agroalimentaire... 82

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACPPU : Association Canadienne des Professeures et Professeurs d'Université

CAC : Conseil des Académies Canadiennes

CRC : Chaires de Recherche du Canada

CRSH : Conseil de Recherche en Sciences Humaines

CRSNG : Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie

FCI : Fondation Canadienne pour l'Innovation

FEUQ : Fédération Étudiante Universitaire du Québec

FRNT : Fonds de Recherche du Québec en Nature et Technologie

FRQS : Fonds de Recherche du Québec en Santé

FRQSC : Fonds de Recherche du Québec en Sociétés et Culture

GEBN : Global Energy Balance Network

IRSC : Instituts de Recherche en Santé du Canada

MSSS : Ministère de la Santé et des Services Sociaux

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OSBL : Organisme Sans But Lucratif

PPP : Partenariat Public-Privé

UNSCN : United Nations Standing Committee on Nutrition

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au support et à la collaboration de nombreuses personnes. Entreprendre un tel projet de recherche implique une énorme quantité de travail, de réflexion, de patience et de détermination. Même si mon nom figure seul sur ce mémoire, beaucoup d'autres personnes y ont contribué, et je leur exprime toute ma reconnaissance.

Mes remerciements vont d'abord à mes participants, sans qui ce projet de recherche n'aurait pas eu lieu. Je vous remercie de m'avoir rencontré, d'avoir démontré un intérêt pour mon projet de recherche, d'avoir partagé vos expériences et vos perceptions sur la question et d'avoir eu la passion nécessaire pour me transmettre vos connaissances. Merci d'avoir confirmé que je m'attaquais à une situation problématique pour les acteurs impliqués sur le terrain, et pour tous vos encouragements, conseils et suggestions.

J'adresse toute ma gratitude à mes trois directeurs de recherche, à qui je suis particulièrement reconnaissante de m'avoir donné l'opportunité d'entreprendre ce projet de recherche. Je vous remercie pour votre encadrement, votre disponibilité, votre écoute, votre expertise et vos conseils judicieux, qui ont alimenté ma réflexion tout au long de mon parcours. Même si son nom n'apparaît pas à titre de co-directeur officiel pour des raisons administratives, je tiens à souligner l'apport inestimable de Michel T. Giroux dans mes réflexions éthiques, tout au long de ce projet. Je remercie également mon évaluateur externe, Bryn Williams-Jones, pour ses nombreuses suggestions et commentaires pertinents, qui ont su contribuer à l'amélioration de mon manuscrit final.

Je remercie l'ensemble de mes collègues de la Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité (PEPO) pour leur support et leurs conseils avisés, mais surtout pour leur bonne humeur et les nombreux rires que nous avons partagés sur l'heure du midi. Un merci particulier à Nathalie Dumas pour m'avoir incité à faire des affiches dès mes premiers mois en recherche et pour avoir poussé mes réflexions tout au long de mon cheminement. Merci à Frédéric Bergeron pour l'aide à la recherche documentaire pour les affiches et la revue de littérature. Je remercie également Gisèle Groleau pour sa bienveillance, sa compréhension et son support tout au long de mes études supérieures.

Je remercie ma famille, mes amis, et tous ceux qui ont cru en moi et en mes capacités. Vos encouragements, votre soutien psychologique et votre compréhension m'ont donné le courage et la détermination requise pour faire de mes projets des réalités. Votre support fait de moi la personne que je suis et me pousse constamment à me dépasser. Merci!

Cette étude a été possible grâce à une bourse de la PEPO en provenance de la Fondation Lucie et André Chagnon. Je vous suis grandement reconnaissante de m'avoir accordé l'opportunité structurelle d'entreprendre ce projet.

INTRODUCTION

Au Québec, nous vivons présentement des problèmes liés au financement de la recherche, aux compressions récentes en santé publique et à l'augmentation des taux de surpoids et d'obésité dans la population. De plus, la pratique du financement de la recherche par le secteur industriel est en augmentation dans cette province, alors qu'une importance accrue est accordée aux partenariats avec le secteur privé par le gouvernement. En effet, peu importe la nature du partenariat, le secteur public collabore couramment avec d'autres secteurs pour atteindre ses objectifs et remplir ses mandats (IOM, 2012; Kraak et al., 2012; Roehrich et al., 2014; Rowe et al., 2013). Par exemple, dans le domaine de la santé, les collaborations visant l'atteinte d'objectifs de santé publique sont de plus en plus courantes, au Québec et ailleurs (De Pinho Campos et al., 2011; Marks, 2014; Roehrich et al., 2014). On s'interroge donc sur l'acceptabilité de l'implication de l'industrie agroalimentaire dans les partenariats de recherche en santé des populations, parce qu'elle n'a toujours pas été questionnée et qu'aucun protocole spécifique à cette industrie n'a été émis (Marks et Thompson, 2011).

Les collaborations visant l'atteinte d'objectifs de santé publique sont de plus en plus courantes dans le domaine de la santé, au Québec et ailleurs (De Pinho Campos et al., 2011; Marks, 2014; Roehrich et al., 2014). D'une part, ceux en faveur de cette pratique considèrent que l'industrie agroalimentaire représente un vecteur d'action et un partenaire crucial pour la résolution de problèmes complexes, et proposent des principes avec lesquels ces collaborations seraient acceptables (Johnston et Finegood, 2015; MSPTG, 2013). D'autre part, ceux en défaveur de cette pratique nomment une série de problèmes et de risques liés à l'implication de l'industrie agroalimentaire pour l'amélioration de la santé publique. Par exemple, on considère qu'elle contribue aux problèmes de surpoids et d'obésité de par la nature des produits qu'elle commercialise et que ses stratégies sont comparables à celles de l'industrie du tabac (Brownell et Warner, 2009; Freedhoff, 2014; Johnston et Finegood, 2015; Marks, 2014). Spécifiquement à la recherche, on estime que l'industrie agroalimentaire détient des intérêts commerciaux dans les résultats de recherche produits et que son implication crée des biais systémiques, susceptibles de se perpétuer dans le temps (Marks, 2014).

Cette étude exploratoire vise à déterminer les perceptions de différents acteurs québécois sur l'acceptabilité du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec. Dans le cadre de cette étude, nous nous concentrons sur les enjeux populationnels puisqu'un financement en provenance de l'industrie agroalimentaire pour la recherche à ce niveau peut avoir des conséquences plus larges qu'à un niveau individuel. De façon plus spécifique, cette étude a deux objectifs principaux. Le premier objectif est de déterminer si une variété d'acteurs québécois considère que le financement de la recherche académique en santé des populations par l'industrie agroalimentaire représente une pratique socialement acceptable. Le deuxième objectif est de déterminer si les acteurs interrogés considèrent que les collaborations avec le secteur agroalimentaire pour le financement de la recherche en santé des populations représentent des pratiques éthiquement acceptables. Nous nous basons sur les réponses de nos participants et sur les principes généraux liés à l'intégrité en recherche pour répondre à cet objectif. De plus, nous explorons un objectif secondaire, soit de déterminer si nos participants considèrent que la présence de scientifiques subventionnés par l'industrie agroalimentaire est acceptable sur les comités consultatifs au gouvernement.

Pour répondre aux objectifs de recherche, nous avons ciblé des acteurs provenant de secteurs différents afin d'avoir une vue globale de la problématique, ainsi qu'une diversité de perspectives et d'expertises. Nous avons entrepris des entrevues qualitatives individuelles et semi-structurées auprès de 14 acteurs impliqués dans cette problématique, plus précisément un spécialiste de l'éthique, quatre chercheurs académiques québécois, deux gestionnaires du secteur public et parapublic employés dans des institutions avec des visées de santé publique, deux acteurs commerciaux appartenant à l'industrie agroalimentaire, deux acteurs oeuvrant dans des organismes sans but lucratif (OSBL) ayant un lien avec la santé publique ou des populations, un représentant d'une fondation universitaire québécoise, et deux journalistes scientifiques travaillant sur des sujets liés à la santé et actifs dans différents types de médias. Nos participants ont été sélectionnés par choix raisonné, en fonction de leur domaine d'expertise et de leurs expériences professionnelles.

L'analyse des données collectées est composée de deux sections principales. La première vise à déterminer si la pratique à l'étude fait l'objet d'un enjeu d'acceptabilité sociale, en nous basant

sur la définition de l'acceptabilité sociale de Caron-Malenfant et Conraud (2009), dont les éléments constitutifs sont le contexte, les intérêts des acteurs impliqués, et les questionnements relatifs à l'enjeu d'acceptabilité. Pour sa part, la deuxième composante vise à déterminer l'acceptabilité éthique de cette pratique. Ainsi, nous présentons les différentes options proposées par nos participants pour des collaborations acceptables de recherche sur le plan de l'éthique. Par la suite, nous poursuivons en intégrant les principes éthiques soulignés par nos participants dans le Cadre pour un climat favorable à l'intégrité en recherche, émis par le Conseil des académies canadiennes (CAC) en 2010, dont les cinq valeurs centrales sont l'honnêteté, l'équité, la confiance, la responsabilité et l'ouverture.

Nous avons choisi de réaliser une étude sur le financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec pour plusieurs raisons. Premièrement, il s'agit d'un enjeu d'actualité. Le financement de la recherche académique subit actuellement plusieurs changements au Québec et au Canada, que plusieurs acteurs du milieu académique trouvent de plus en plus alarmants. Dans ce contexte, ils s'intéressent à cette pratique et se questionnent sur la faisabilité de partenariats de recherche avec le secteur privé. Ainsi, ce projet de recherche s'inscrit dans un questionnement plus large sur les options acceptables de financement pour la recherche universitaire. Deuxièmement, l'accent sur la santé des populations, sur la prévention de l'obésité et la promotion des saines habitudes de vie est particulièrement pertinent puisque ce problème de santé publique complexe est en expansion. Troisièmement, cette question a été soumise à très peu de recherche scientifique et de discussions spécifiques au secteur agroalimentaire, malgré ses capacités financières à financer la recherche et son implication actuelle dans certains projets de recherche. Finalement, à notre connaissance, ce projet représente la première étude qui vise à explorer les perceptions de l'acceptabilité sociale et éthique du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec. Ainsi, il contribue à l'avancement des connaissances en introduisant ces concepts dans la littérature scientifique, en y incorporant des questionnements éthiques et en faisant appel à des acteurs provenant de divers secteurs pour répondre à nos objectifs de recherche.

Ce mémoire contient six chapitres. Le premier chapitre est celui de la mise en contexte, qui couvre simultanément la problématique de l'état actuel du financement de la recherche et de la

santé publique au Québec, avant d'aborder précisément la question du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec. Le deuxième chapitre est celui de la recension des écrits, où nous offrons des précisions méthodologiques et terminologiques sur le projet de recherche, où nous présentons les acteurs impliqués dans cette problématique, ainsi que les positions favorables et défavorables aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire présentes dans la littérature, qu'elles soient basées en recherche ou en intervention. Le troisième chapitre présente les cadres d'acceptabilité sociale et éthique utilisés dans cette étude pour analyser les résultats recueillis, ainsi que le cadre de référence basé sur deux théories philosophiques que nous utilisons pour guider notre réflexion et pour catégoriser certains points amenés par nos répondants. Pour sa part, le quatrième chapitre présente la méthodologie employée et les paramètres avec lesquels la collecte de données et l'analyse ont été réalisées. Le cinquième chapitre présente les perceptions de nos participants de l'acceptabilité sociale et éthique du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec, ainsi que leurs perceptions sur l'acceptabilité de la présence de scientifiques subventionnés dans les comités consultatifs au gouvernement. Pour terminer, le sixième chapitre présente une discussion des résultats de cette étude, en les comparant aux données présentes dans la littérature scientifique, en les examinant en fonction de notre cadre théorique basé dans la philosophie, en discutant la qualité et la validité de l'étude, et en présentant ses forces et ses limites.

1. MISE EN CONTEXTE

Pour mettre nos objectifs de recherche en contexte, cette section présente deux problématiques rattachées à notre objet de recherche : la problématique du financement actuel de la recherche au Québec et celle de l'état actuel de la santé des populations, du surpoids et de l'obésité au Québec. En effet, les coupures budgétaires ayant eu lieu dans certains secteurs de recherche et l'importance attribuée à la recherche orientée et en partenariat par les différents paliers gouvernementaux nous porte à discuter un enjeu qui se situe à l'intersection des deux problématiques décrites, soit celui du rôle et de l'implication de l'industrie agroalimentaire dans le financement de la recherche en santé des populations au Québec.

1.1. Problématique du financement de la recherche au Québec

Le financement des universités au Québec est un sujet d'actualité, tant au niveau du financement de l'éducation supérieure que celui de la recherche. Au courant des dernières années, plusieurs regroupements d'étudiants et de professeurs universitaires se sont mobilisés pour informer la population sur l'état du financement de l'éducation au Québec et pour se prononcer sur les coupures et autres changements qui avaient lieu dans ce domaine (AELIÉS, 2015; FEUQ, 2013; Miningou, 2014). En ce qui concerne la recherche, les universités ont subi des modifications dans l'attribution du financement public durant cette période, tout en demeurant la source principale dans la production de recherche scientifique au Québec (AELIÉS, 2015; FEUQ, 2013; Gingras, 2010; Miningou, 2014). Pour dresser un portrait de l'état du financement de la recherche académique au Québec, cette section discute le fonctionnement général de l'attribution du financement public par les organismes subventionnaires, les différents types de financement possibles pour la recherche universitaire, les autres sources de financement envisageables, l'évolution du financement universitaire par source et la recherche en partenariat avec le secteur privé au Québec.

1.1.1. Mécanismes d'attribution des subventions de recherche publiques

Les subventions de recherche publiques sont des sommes octroyées à des chercheurs ou des groupes de chercheurs pour défrayer les coûts directs liés à l'exécution d'un projet de recherche

spécifique et défini (FEUQ, 2013; Université du Québec, 2013). Ce montant couvre les salaires, bourses, matériaux et autres dépenses liées au fonctionnement général des activités de recherche (FEUQ, 2013; Université du Québec, 2013). Pour recevoir ces subventions de recherche fédérales et provinciales, les chercheurs et groupes de chercheurs qui oeuvrent dans des établissements admissibles doivent participer à des concours, et les subventions sont attribuées aux projets sélectionnés en fonction du mérite (FEUQ, 2013; IRSC, 2013; Université du Québec, 2013). L'évaluation des demandes se fait par un comité de pairs, qui regroupe plusieurs experts compétents et établis dans le domaine du chercheur, et les organismes subventionnaires se basent sur les recommandations de ce comité pour déterminer les projets qui sont financés (FEUQ, 2013; Université du Québec, 2013). Ainsi, le processus d'attribution des subventions de recherche est compétitif et vise à financer uniquement les meilleurs projets proposés, pour permettre aux organismes subventionnaires de remplir leur mandat; soit de financer de la recherche d'excellente qualité (IRSC, 2013; Université du Québec, 2013). Toutefois, les organismes gouvernementaux peuvent aussi financer la recherche en dehors des concours d'organismes subventionnaires, notamment par le biais de partenariats de recherche (FEUQ, 2013).

1.1.2. Typologie du financement public

Dans la typologie du financement public élaborée par Lajoie (2009), les sommes publiques dédiées aux subventions de recherche au Québec sont séparées selon trois catégories, soit la recherche libre, la recherche concertée et la recherche ciblée ou orientée. Dans la recherche libre, le chercheur utilise sa subvention individuelle pour travailler sur le sujet de son choix, sans avoir de conditions spécifiques à remplir pour son obtention et en ayant la liberté de définir les modalités pour la réalisation de son projet de recherche (Lajoie, 2009). Cependant, dans les deux autres types de recherche, il existe des critères à respecter pour l'obtention de subventions (Lajoie, 2009). En effet, un chercheur seul ne peut avoir accès aux subventions dédiées à la recherche concertée, puisqu'elles sont réservées à des équipes de recherche (Lajoie, 2009). Ainsi, pour être éligibles, plusieurs chercheurs doivent s'unir et soumettre une demande conjointe répondant aux critères dictés par l'organisme subventionnaire qui octroie ces fonds (Lajoie, 2009). En ce qui concerne la recherche ciblée ou orientée, les organismes subventionnaires

dédient des fonds à certaines thématiques (recherche orientée) ou sujets (recherche ciblée) (Lajoie, 2009). Ainsi, les thématiques priorisées par ce type de subvention sont choisies par les organismes subventionnaires, et les chercheurs avec des sujets de recherche qui s'inscrivent dans ces thèmes sont éligibles à l'obtention de ces fonds (Lajoie, 2009). Selon la FEUQ (2013), la majorité des subventions de recherche octroyées par les organismes subventionnaires au Québec et au Canada sont non orientées ou libres.

Une typologie détaillant les différentes interactions avec le secteur privé – dont le financement et les autres types de collaboration - est présentée à la page 20.

1.1.3. Sources de financement pour la recherche universitaire

Au Québec, la recherche universitaire est financée par trois sources principales. Comme discuté précédemment, la première comprend les organismes subventionnaires publics (AELIÉS, 2015; Université du Québec, 2013). Les subventions et bourses de recherche octroyées par les gouvernements fédéral et provincial représentent la source de financement la plus considérable en terme des montants investis (AELIÉS, 2015; FEUQ, 2013; Université du Québec, 2013). Au niveau provincial, ils comprennent le Fonds de Recherche du Québec en Santé (FRQS), le Fonds de Recherche du Québec en Nature et Technologie (FRNT) et le Fonds de recherche du Québec en Sociétés et Culture (FRQSC) (AELIÉS, 2015; FEUQ, 2013; Université du Québec, 2013). Au Canada, les principaux organismes subventionnaires sont les Instituts de Recherche en Santé du Canada (IRSC), le Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG), le Conseil de Recherche en Sciences Humaines (CRSH), les Chaires de Recherche du Canada (CRC) et la Fondation Canadienne pour l'Innovation (FCI) (AELIÉS, 2015; FEUQ, 2013; Université du Québec, 2013). La deuxième source comprend les partenaires privés, publics ou les OSBL qui cherchent à développer de nouvelles connaissances sur un sujet particulier ou à répondre à un besoin qui les concerne (Université du Québec, 2013). Finalement, la troisième source de financement provient des fonds internes de fonctionnement des universités, qui assurent le déroulement général de la recherche et qui couvrent les coûts indirects de la recherche, soit ceux liés aux services et aux espaces nécessaires aux activités de recherche (AELIÉS, 2015; FEUQ, 2013; Université du Québec, 2013).

1.1.4. Évolution du financement universitaire

La question du financement de l'éducation et des universités se pose depuis plusieurs décennies au Québec (CADEUL, 2006; FEUQ, 2013). L'impact d'une crise financière sur les revenus des universités québécoises et les difficultés liées à la précarité du financement universitaire portent à des questionnements quant à l'avenir de certains secteurs de recherche dès le rapport de la Commission Massey (1949-1951) (CADEUL, 2006). De plus, puisque l'éducation est de juridiction provinciale, les questions d'éducation et de financement universitaire demeurent des sujets de grande importance pour les gouvernements qui se succèdent au Québec (CADEUL, 2006; FEUQ, 2013). Ainsi, c'est un sujet qui fait l'objet de discussions depuis des décennies, particulièrement en période de compressions budgétaires (CADEUL, 2006).

Lors de la crise financière de 2007-2008, les montants attribués à la recherche universitaire par les organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux ont subi des plafonnements ou des baisses (ACPPU, 2013; Miningou, 2014). L'importance de ces changements variait en fonction du domaine de recherche, mais tous les secteurs, sauf ceux des sciences et du génie, ont vécu une décroissance dans les sommes attribuées (Miningou, 2014). De plus, au courant de la reprise économique, même si les montants dédiés à la recherche ont évolué positivement de façon globale, on a priorisé les projets orientés vers les besoins des entreprises dans l'attribution du financement public, aux dépens de projets de recherche fondamentale ou de sujets plus difficilement commercialisables (ACPPU, 2013; Miningou, 2014). En effet, le gouvernement fédéral de la période a orienté les fonds subventionnaires de manière à ce qu'ils favorisent les projets de recherche avec un potentiel de retombées commerciales à court terme (FEUQ, 2013; Groffier, 2014). En priorisant le développement économique et l'innovation, le gouvernement canadien favorise la recherche appliquée et vise à répondre aux besoins des entreprises par l'intermédiaire de la recherche universitaire (FEUQ, 2013). Dans la même lignée, les priorités des trois Fonds de recherche québécois incluent et favorisent l'établissement de partenariats, qu'ils soient intersectoriels, nationaux, internationaux ou public-privés (Poissant, 2015; Quirion, 2013).

Plusieurs organismes et représentants du milieu académique dénoncent ces orientations gouvernementales en caractérisant la situation de financement idéologique et de commercialisation de la recherche; allant à l'encontre des principes fondamentaux sur lesquels reposent les universités et la recherche académique (AELIÉS, 2015; Lajoie, 2009). De plus, certains regroupements considèrent que cette situation influence l'indépendance du chercheur, qui peut être porté à modifier ses champs de recherche afin qu'ils répondent aux priorités des commanditaires, qu'ils soient issus du secteur public ou privé (ACPPU, 2013; AELIÉS, 2015). Selon l'ACPPU, « le sous-financement et les décisions du gouvernement de lier les budgets de recherche aux intérêts de l'industrie ou d'autres partenaires jugés stratégiquement plus importants ont porté grandement atteinte aux programmes phares de subventions à la recherche fondamentale au Canada » (2013; p. 3). De plus, dans cette « économie du savoir », de nouveaux critères de productivité et de pertinence économique deviennent déterminants (FEUQ, 2013).

Pour sa part, le secteur privé contribue au financement de la recherche depuis des décennies au Québec, et sa participation est en augmentation depuis 1980 (FEUQ, 2013; Leclerc et Gingras, 1993). Selon Leclerc et Gingras (1993), l'implication croissante du secteur privé dans le financement de la recherche universitaire est partiellement attribuable à la fluctuation du financement de source publique durant cette même période, mais elle vise également à répondre à des besoins de recherche et de développement identifiés par les acteurs industriels. Ainsi, la recherche orientée en partenariat permet aux acteurs industriels d'innover dans leurs activités en collaborant avec le milieu académique, et éventuellement de contribuer au développement économique du Québec (FEUQ, 2013).

Malgré l'accroissement noté dans l'implication du secteur privé pour la recherche universitaire, le financement en partenariat demeure relativement faible (FEUQ, 2013; Quirion, 2013). À titre indicatif, selon la FEUQ (2013, p. 2), « la proportion des sommes globales dédiées au programme de partenariat demeure moins de 11% de l'enveloppe totale allouée aux organismes subventionnaires fédéraux pour la recherche ». De plus, au niveau québécois, les programmes de recherche orientés en partenariat étaient principalement entrepris avec des OSBL ou d'autres organismes gouvernementaux en 2013 (FEUQ, 2013).

1.1.5. Recherche en partenariat avec le secteur privé dans le domaine de la santé

Tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, les projets de recherche en partenariat avec le secteur privé sont encouragés dans le domaine de la santé. La recherche orientée en partenariat avec le secteur privé s'aligne aux nouvelles priorités gouvernementales qui favorisent les projets avec un potentiel de retombées commerciales (Miningou, 2014). En effet, le gouvernement canadien encourage les équipes de recherche à diversifier leurs sources de financement, notamment par la collaboration avec l'industrie et les partenariats transdisciplinaires (ACPPU, 2013; IRSC, 2013; Rowe et al., 2013). Selon les IRSC, ces partenariats sont avantageux pour l'avancement de la science et l'amélioration de la santé des populations, car ils permettent une mise en application plus rapide et plus répandue des résultats obtenus (IRSC, 2013). De plus, au niveau provincial, le FRQS a soutenu plus d'une centaine de projets de recherche en partenariat depuis 2010 (FRQS, 2016).

Les programmes de subventions conjoints des organismes subventionnaires sont soumis au même processus d'évaluation par les pairs que les autres programmes, le tout dans le but d'assurer la qualité et la rigueur de la recherche produite, ainsi que le caractère éthique des collaborations (Quirion, 2013). De plus, les partenaires sont soumis aux règles de conduite et aux principes éthiques des organismes subventionnaires (Poissant, 2015).

1.2. La santé des populations et l'industrie agroalimentaire

1.2.1. Santé des populations, surpoids et obésité

Les problématiques de santé liées aux surpoids et à l'obésité sont de plus en plus répandues au Québec et ailleurs (Le Bodo et al., 2016). Ces problèmes sont associés à une panoplie de maladies chroniques et non transmissibles, telles que le diabète, le cancer et les maladies coronariennes. Le surpoids et l'obésité représentent des problèmes complexes, répandus et multifactoriels (Huang et al., 2009; Le Bodo et al., 2016). Traditionnellement perçus comme étant causés par des facteurs individuels, tels qu'une consommation énergétique plus élevée que la dépense énergétique, on reconnaît maintenant que des éléments de source génétique, comportementale, environnementale, sociale, économique et politique se conjuguent aux facteurs individuels pour engendrer des surplus de poids (Huang et al., 2009; Le Bodo et al., 2016).

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère que l'obésité a atteint des proportions épidémiques et que les gouvernements doivent élaborer des mesures pour limiter sa progression (MSSS, 2015; OMS, 2014). Ainsi, la prévention de l'obésité, des maladies chroniques et cardiovasculaires, et la promotion des saines habitudes de vie sont des sujets de santé publique qui reçoivent beaucoup d'attention, de financement et d'interventions depuis les dernières décennies au Québec (Le Bodo et al., 2016).

Les objectifs de la santé publique et des populations sont de surveiller l'état de santé de la population, de promouvoir la santé, de prévenir la maladie et de protéger la santé de la population (MSSS, 2015). La principale particularité de l'approche axée sur la santé des populations est qu'elle tient compte des différents déterminants de la santé et qu'elle vise à réduire les inégalités de santé (ASPC, 2012). Ainsi, elle inclut des stratégies qui interviennent entre autres au niveau des comportements liés à la santé, tels que l'activité physique et l'alimentation (ASPC, 2012). Les champs recouverts par la santé publique et des populations sont extrêmement larges, et nécessitent une quantité importante de recherche pour identifier les pratiques optimales à suivre pour arriver aux meilleures répercussions sur la santé de la population.

1.2.2. Rôle de l'industrie agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire, qui représente une grande variété d'acteurs, fait partie des industries qui sont pointées du doigt pour leur contribution à l'épidémie de surpoids et d'obésité (Le Bodo et al., 2016). Comme elle comprend des multinationales et des transformateurs alimentaires, on considère qu'elle influence l'offre alimentaire disponible à la population en commercialisant des produits avec une grande densité énergétique et de faibles valeurs nutritionnelles ainsi qu'en influençant le discours autour des aliments en dédiant des budgets importants au marketing de ses produits (Vandevijvere et al., 2015). En effet, elle publicise les nombreux aliments et boissons qu'elle commercialise. Additionnellement, on observe que la taille des portions et la densité des aliments commercialisés par l'industrie agroalimentaire ont augmenté en même temps que les taux d'obésité et on suggère que cet élément représente un facteur contributeur (Duffey et Popkin, 2011; Vandevijvere et al., 2015). De plus, l'accessibilité accrue à ces aliments représente une conséquence de la modification et de la globalisation de l'offre alimentaire, mais reflète aussi

la plus grande disponibilité de ces aliments et une diminution de leurs prix (Vandevijvere et al., 2015). Selon Vandevijvere et al. (2015), ces éléments représentent des facteurs majeurs de l'augmentation des taux d'obésité dans le monde.

1.3. Le financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire

1.3.1. Portrait de la situation au Québec

Depuis que les organismes subventionnaires publics ont modifié leurs critères d'attribution de fonds au Québec et au Canada, la recherche ciblée et orientée est en croissance, en plus d'être alignée aux sujets priorisés par les commanditaires, qu'ils proviennent du secteur public ou privé (AELIÉS, 2015; FEUQ, 2013; Miningou, 2014). Plusieurs centres et chaires de recherche associés aux universités québécoises collaborent actuellement avec le secteur privé pour financer leurs activités ou des projets particuliers (CCMM, 2012). Selon une étude commandée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain qui regroupe un échantillon représentatif de 131 responsables de centres et de chaires de recherche québécois, 82% des répondants considèrent que les collaborations de recherche sont pertinentes, particulièrement dans les domaines des sciences naturelles, du génie et de la santé (CCMM, 2012). De plus, 89% des centres ou chaires de recherche qui ont déclaré avoir collaboré avec le secteur privé rapportent vouloir poursuivre leur collaboration (CCMM, 2012).

Au Québec, les universités, fondations universitaires, centres et chaires de recherche reçoivent du financement de source privée, dont plusieurs acteurs en provenance du secteur agroalimentaire. À titre d'exemple, le centre de recherche de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie– Université Laval (IUCPQ) compte Les producteurs laitiers du Canada, Danone, et Nestlé Waters parmi ses partenaires (IUCPQ, 2015). Similairement, l'Université de Montréal remercie ses généreux donateurs, dont le Colonel Harland Sanders Charitable Organization Inc., Les éleveurs de porcs du Québec et Saputo Inc. (Université de Montréal, 2016).

1.3.2. Problèmes liés au financement de la recherche par l'industrie agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire est perçue comme étant un contributeur aux problèmes de surpoids et d'obésité, en plus de représenter un vecteur d'action pour leur prévention. De plus, comme elle possède des intérêts commerciaux qui visent la maximisation des profits et qu'elle détient des intérêts dans les fruits de la recherche produite, il peut être problématique qu'une compagnie provenant de l'industrie agroalimentaire finance des études sur des sujets liés à la santé publique ou des populations (Freedhoff, 2014; MSPTG, 2013). Le United Nations Standing Committee on Nutrition (UNSCN) considère que les collaborations avec le secteur agroalimentaire présentent des enjeux particuliers et spécifiques à ce domaine. Ainsi, dans le but de conserver sa crédibilité et son autonomie, l'UNSCN a développé un cadre décisionnel distinct et spécifique à l'industrie agroalimentaire pour la recherche en nutrition, et refuse les contributions en espèce et en nature en provenance de cette industrie depuis 2006 (Marks, 2014; UNSCN, 2006). De plus, on considère que les conséquences d'un financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire peuvent être ressenties à long terme puisque les décideurs politiques se basent sur des résultats de recherche scientifique pour la mise en place de politiques publiques favorables à la santé (Marks, 2014).

La question de l'acceptabilité du financement de la recherche en provenance de sources privées se pose et a été posée pour d'autres secteurs industriels également. Par exemple, le domaine pharmaceutique a émis des mesures d'engagement avec lesquelles les collaborations de recherche seraient acceptables (Rx&D, 2012). De plus, il est présentement difficile d'imaginer la faisabilité de collaborations avec l'industrie du tabac pour la recherche en santé des populations au Québec.

Présentement, les discussions sur les collaborations avec l'industrie agroalimentaire pour la recherche en obésité ou en santé des populations sont limitées. Cependant, vu l'importance accordée aux partenariats avec le secteur privé dans les différents paliers de gouvernement, et la problématique de surpoids et d'obésité présente au Québec et ailleurs, nous croyons qu'il est pertinent de se questionner sur le rôle de l'industrie agroalimentaire dans la recherche, particulièrement en ce qui a trait à la prévention de l'obésité et à la promotion des saines habitudes de vie. Ainsi, nous interrogeons des acteurs québécois sur leurs perceptions relatives au

financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec, afin de déterminer si cette pratique est considérée socialement et éthiquement acceptable.

2. RECENSION DES ÉCRITS

La présente recension des écrits est centrée sur deux sujets étroitement liés à la question de l'acceptabilité sociale et éthique de l'implication de l'industrie agroalimentaire pour l'amélioration de la santé publique dans le contexte québécois. Elle inclut la littérature liée aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire visant l'amélioration de la santé publique et des populations, qu'ils soient spécifiques à la recherche ou non. Ensuite, elle explore plus précisément les enjeux liés au financement de la recherche par l'industrie agroalimentaire. Dans le but de dresser un portrait représentatif de la littérature sur le sujet, nous apportons quelques précisions méthodologiques et terminologiques avant de continuer avec une courte description des différents acteurs impliqués dans ces collaborations. Par la suite, nous présentons les arguments favorables et défavorables aux collaborations avec le secteur agroalimentaire qui sont évoqués dans la littérature, en soulignant les éléments liés spécifiquement au financement de la recherche.

2.1. Précisions méthodologiques

Pour répondre à nos objectifs de recherche, nous nous concentrons sur la recherche académique, c'est-à-dire celle qui se situe dans les universités ou dans des centres qui leur sont affiliés. De fait, nous excluons la recherche commerciale ou privée, qu'elle soit menée par l'industrie agroalimentaire ou non. De plus, comme mentionné précédemment, nous nous concentrons sur la recherche en santé publique qui se situe au niveau populationnel.

2.1.1. Spécifications générales liées à la revue de littérature

La nature du sujet à l'étude rend la réalisation d'une revue de littérature systématique difficile à exécuter pour plusieurs raisons. Pour commencer, le champ est vaste et il comprend plusieurs branches connexes au sujet principal, qui sont essentielles pour approfondir la compréhension des enjeux en question. De plus, les informations pertinentes à l'atteinte d'une saturation d'articles sont dispersées dans des journaux et dans des domaines d'étude différents. Ensuite, la variation dans la terminologie utilisée dans la littérature scientifique dénote l'importance de faire preuve de souplesse et de furetage pour accéder à l'information pertinente au sujet, puisqu'elle provient de

disciplines et de sources variées. De fait, les termes et les mots clés varient en fonction du champ de provenance des articles. Ainsi, pour avoir une bonne vue d'ensemble de la littérature disponible sur le sujet d'étude, nous avons procédé par le biais d'une méthode systématique que nous avons complémentée de la méthode boule-de-neige.

En ce qui concerne la première partie de la recherche documentaire dans la littérature scientifique, nous avons ciblé sept thèmes; soit (1) l'éthique, (2) le financement, (3) les partenariats public-privé, (4) l'industrie agroalimentaire, (5) la recherche académique, (6) l'obésité et (7) l'alimentation malsaine. Nous avons utilisé ces sept thèmes pour effectuer 13 combinaisons thématiques distinctes dans cinq bases de données différentes (Pubmed, Web of Science, FRANCIS, ABI/Inform, Scopus) pour recueillir les articles scientifiques publiés entre le 1er janvier 2010 et le 31 mars 2015, en français et en anglais. Au total, nous avons récolté et classé 5429 articles, desquels 54 étaient d'intérêt pour notre sujet d'étude. Les auteurs clés pour le sujet à l'étude ont été identifiés, et leurs autres écrits liés au sujet ont été consultés et intégrés à notre banque d'articles pertinents. De plus, d'autres articles auxquels nous avons accédé par le biais des références d'articles retenus ont aussi été ajoutés à cette catégorie.

Pour ce qui est de la littérature grise, nous avons constaté un intérêt provenant d'institutions gouvernementales au niveau international, et nous avons découvert une série de groupes de travail sur les partenariats avec le secteur privé dans la recherche ou l'intervention en santé publique. Ces travaux institutionnels cherchent à déterminer comment collaborer avec l'industrie, sans toujours spécifiquement cibler l'industrie agroalimentaire. Toutefois, certains documents discutent l'implication de l'industrie agroalimentaire et soulignent les enjeux spécifiques à ces collaborations. Au total, nous avons ajouté 11 documents pertinents à la problématique à l'étude, chiffrant la littérature totale à 65 articles d'intérêt.

2.1.2. Spécifications liées aux définitions des termes et des acteurs impliqués dans les collaborations intersectorielles

Pour présenter l'implication actuelle de l'industrie agroalimentaire en santé publique au Québec et au Canada, définir les divers termes liés à cette problématique et discerner les différents acteurs impliqués dans les collaborations intersectorielles, nous avons consulté d'autres sources

que celles décrites dans la stratégie précédente. En plus des articles repêchés dans la littérature scientifique et grise, nous avons complémenté notre stratégie de recherche plus générale avec d'autres sources, que nous avons atteint à travers une exposition au sujet d'étude. En effet, durant son parcours académique, l'étudiante-chercheure a participé à plusieurs activités qui lui ont permis de prendre connaissance de situations récentes incitant la discussion, mais aussi de reconnaître les exemples et les arguments utilisés par des acteurs québécois touchés par cette problématique. Ceci nous a permis d'avoir des exemples de collaborations actuelles, de cibler certains organismes afin de nous documenter sur leur site Web, de retracer des communiqués de presse et des articles journalistiques faisant état des collaborations entre la santé publique et l'industrie agroalimentaire et de nous abonner aux blogues de différents acteurs de santé publique qui se prononcent sur cette problématique. De plus, dans certains cas où nous cherchions des informations spécifiques pour expliquer un aspect de la problématique, nous avons fait appel à *Google Scholar* afin d'accéder à des écrits de la littérature scientifique et grise.

2.2. Implication actuelle de l'industrie agroalimentaire dans la santé publique

Les partenariats public-privé sont des pratiques de plus en plus courantes dans le domaine de la santé, et ce, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde (De Pinho Campos et al., 2011; Marks, 2014; Roehrich et al., 2014). Que ces partenariats soient basés dans l'offre de services de santé, dans des travaux d'infrastructures, dans des interventions sanitaires au niveau populationnel ou dans des initiatives de recherche et de développement, le secteur public collabore couramment avec d'autres secteurs pour atteindre ses objectifs et remplir ses mandats (IOM, 2012; Kraak et al., 2012; Roehrich et al., 2014; Rowe et al., 2013). Les partenaires du secteur public proviennent des OSBL et des milieux industriel et commercial (De Pinho Campos et al., 2011; Johnston et Finegood, 2015).

Au Québec et au Canada, l'industrie agroalimentaire est déjà impliquée dans plusieurs collaborations visant à répondre à des objectifs de santé publique et les exemples en sont nombreux. Premièrement, cette industrie participe au financement d'OSBL avec des mandats de santé publique pour certaines de leurs activités. Un exemple est le programme ParticipAction Jeunesse, qui promeut l'activité physique chez les jeunes Canadiens depuis 2008, tout en étant

parrainé par Coca-Cola Canada (ParticipAction, 2015). De plus, la Fondation Coca-Cola a remis 100 000\$ de subvention à l'Institut canadien de la santé infantile et 50 000\$ à Diabète Québec en 2013, pour financer des programmes liés à la promotion des saines habitudes de vie (CNW, 2013). Deuxièmement, l'industrie agroalimentaire subventionne certains événements professionnels et des congrès scientifiques liés à la nutrition et à l'obésité. Par exemple, le Sommet canadien en obésité de 2013 comptait certaines compagnies agroalimentaires et de restauration parmi ses partenaires, telles que l'Association canadienne des boissons et McDonalds (Freedhoff, 2013; Sharma, 2013). De même, la conférence des Diététistes du Canada de 2015 avait plusieurs commanditaires industriels, tels que Kellogg Canada, Pepsico Canada et Nestlé Canada (Dietitians of Canada, 2015). Troisièmement, certaines compagnies s'inscrivent à des chartes d'engagement volontaire visant la promotion d'une saine alimentation. Par exemple, en adhérant au programme Melior, plusieurs compagnies québécoises se mobilisent pour offrir des produits avec une meilleure qualité nutritionnelle et pour améliorer leur accessibilité à la population générale (Melior, 2016). Finalement, l'industrie agroalimentaire contribue à la recherche scientifique. En plus d'avoir des activités de recherche rattachées à leurs compagnies, certains acteurs industriels octroient des subventions à des centres de recherche universitaires ou à d'autres organismes qui produisent de la recherche scientifique. À titre d'exemple, dans son rapport annuel, l'Institut de Cardiologie et de Pneumologie de Québec - Université Laval nomme Les producteurs laitiers du Canada, Danone, et Nestlé Waters parmi ses partenaires (IUCPQ, 2015).

2.3. Précisions terminologiques

2.3.1. Partenariat public-privé - Collaboration intersectorielle

Certains acteurs commerciaux et industriels s'impliquent dans des collaborations de santé publique. Cependant, un problème terminologique survient lorsque l'on emploie le terme « partenariat » sans définir plus précisément ce qu'il signifie et ce qu'il recouvre, puisqu'il est utilisé pour représenter une panoplie de collaborations dans la littérature (Hawkes et Buse, 2011; Johnston et Finegood, 2015). En effet, il existe une grande variabilité entre les différents types d'interactions que des acteurs publics peuvent avoir avec le secteur privé ou des acteurs issus du secteur sans but lucratif, et ces collaborations ont des niveaux de complexité et d'implication

différents (Hawkes et Buse, 2011; Kraak et al., 2012; MSPTG, 2013). Trois typologies différentes sont présentées dans le Tableau 1. Alors que les deux premières typologies sont basées sur les activités entreprises conjointement, celle proposée par Austin (2000) concerne plutôt l'implication des acteurs à l'atteinte de leurs missions respectives (Marks, 2014).

Tableau 1 : Typologie des collaborations selon différents systèmes de classification

Basé sur la nature des contributions de chacun des partenaires		Basé sur l'importance de la collaboration à la mission des organismes
Dons	Contributions en espèce; Contributions en nature de biens et de services	Relations philanthropiques
Commandites		Relations transactionnelles
Plateformes d'échange ou de discussion	Dialogue	
Alliance	Prestation conjointe	Relations d'intégration/de transformation
Partenariat		

(Tiré de : Austin, 2000; Johnston et Finegood, 2015; Kraak et al., 2012; Marks, 2014; MSPTG, 2013)

Les typologies des différents systèmes de collaboration illustrent qu'elles forment un continuum dans lequel on peut distinguer les cinq catégories d'interactions suivantes, même si leurs noms varient selon les auteurs (Hawkes et Buse, 2011; MSPTG, 2013). Le premier niveau est celui des dons, et désigne les contributions en espèce ou en nature qui sont faites par une entreprise privée (Hawkes et Buse, 2011; MSPTG, 2013). Ces dons peuvent être anonymes ou faire l'objet d'une publicité de la part du donateur ou du bénéficiaire (Hawkes et Buse, 2011). Le deuxième niveau est celui des commandites (*sponsorship*); une contribution en espèce ou en nature qui vise à réaliser un projet spécifique, mais aussi à publiciser la contribution du commanditaire et à promouvoir son image publique (Hawkes et Buse, 2011; MSPTG, 2013). Les commandites représentent donc des activités commerciales plutôt que des dons philanthropiques (Kraak et al., 2012). Le troisième niveau est celui des plateformes d'échange et de discussion, où les acteurs se retrouvent pour discuter de sujets variés (Hawkes et Buse, 2011; MSPTG, 2013). À ce niveau, on parle principalement de dialogue entre les différents acteurs, sans transaction monétaire. Le quatrième niveau est celui des alliances (MSPTG, 2013). À ce niveau, les organismes intéressés rédigent des ententes et s'engagent conjointement à régler des problèmes complexes (Hawkes et

Buse, 2011; MSPTG, 2013). Le cinquième et dernier niveau est celui des partenariats au sens strict (MSPTG, 2013). À ce niveau, les partenaires visent l'atteinte de leurs objectifs respectifs de manière novatrice (Austin, 2000; Hawkes et Buse, 2011; MSPTG, 2013). La principale caractéristique de ce niveau est qu'il inclut un engagement plus important, une prise de responsabilité et de décision partagée ainsi qu'une diversité d'acteurs détenant des compétences et ressources variées (Hawkes et Buse, 2011; MSPTG, 2013).

Selon Hawkes et Buse (2011), les collaborations qui n'incluent aucune prise de décision partagée devraient se nommer « interaction » (*interaction*) ou « accord » (*engagement*) plutôt que « partenariat ». Selon les auteurs, cette distinction terminologique clarifie la nature de la collaboration entre lesdits partenaires et leur niveau d'implication.

Malgré l'accent sur le terme « partenariat » dans la littérature scientifique, nous comprenons que les interactions entre différents acteurs peuvent varier et qu'il est essentiel de spécifier leurs paramètres. En effet, un partenariat avec l'industrie agroalimentaire représente une forme de collaboration qui peut varier selon la typologie présentée, et faire l'objet de prise de décision partagée ou non. Ainsi, dans ce projet, nous optons pour la définition de collaboration intersectorielle (*cross-sector partnership*) proposée par Johnston et Finegood (2015), qui correspond à la notion de partenariat au sens large. Cette définition inclusive nous semble plus claire et mieux représentative des collaborations en santé publique au Québec et au Canada. Elle inclut « toutes les combinaisons de relations avec le secteur public, sans but lucratif (qu'il soit financé de source publique ou privée) et le secteur privé (à but lucratif) [trad. libre] » (Johnston et Finegood, 2015, p. 257). Naturellement, les paramètres de ces collaborations doivent être explicités afin d'avoir une meilleure compréhension de leur nature.

2.3.2. Conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts peuvent être définis de plusieurs façons, et être spécifiques à différents contextes ou milieux d'activités. Aux fins de ce projet, un conflit d'intérêt est défini comme étant une situation caractérisée par le risque qu'un intérêt primaire soit influencé ou négligé par la présence d'intérêts secondaires (Brody, 2011; IOM, 2009). Un conflit d'intérêts peut être réel, potentiel ou apparent. Alors que le conflit d'intérêt réel existe véritablement, un conflit d'intérêts

potentiel est une situation dans laquelle on peut prédire qu'un intérêt primaire puisse être dépassé, sans toutefois que cela ne se produise (Brody, 2011). Pour sa part, le conflit d'intérêts apparent concerne la perception publique sur sa présence et est suffisant pour créer un doute quant à l'intégrité des personnes impliquées dans ces situations (IOM, 2009).

Lorsqu'on parle de conflits d'intérêts, ils concernent généralement des intérêts financiers, mais ils peuvent aussi inclure des biais de nature personnelle, professionnelle, morale et psychologique (IOM, 2009). Par exemple, un biais personnel qui concerne la problématique à l'étude est celui du « *White hat bias* », qui se produit lorsque les conclusions des chercheurs sont influencées par leur désir que leurs résultats aient les conséquences voulues, aux dépens de l'intégrité scientifique (Cope et Allison, 2010; Nicklas, 2011).

Les conflits d'intérêts sont des problèmes éthiques qui existent et qu'il faut reconnaître pour pouvoir les gérer de manière appropriée (Brody, 2011; IOM, 2009; Kraak et al., 2012). Dans la situation où des intérêts divergents sont présents, une gestion responsable et transparente des conflits d'intérêts et des biais est essentielle, puisqu'elle permet de favoriser des relations de confiance, qu'elle apaise les perceptions publiques de l'intégrité et de l'objectivité des acteurs concernés, qu'elle protège la réputation des personnes et des institutions impliquées et qu'elle minimise les conséquences sur la population (Brody, 2011; IOM, 2009; Kraak et al., 2012). Ainsi, une saine gestion des conflits d'intérêts minimise les risques associés à une perte de confiance – de collègues, d'institutions ou du grand public – dans le jugement des acteurs impliqués et dans l'intégrité des institutions concernées (IOM, 2012).

2.3.3. Corruption institutionnelle et Intégrité institutionnelle

La corruption institutionnelle et l'intégrité institutionnelle sont des concepts qui se rattachent aux missions des acteurs concernés. La corruption institutionnelle se produit lorsque des institutions avec des missions divergentes collaborent et que, dans la présence de conflits d'intérêts, leurs missions s'entremêlent ou que la mission du secteur public intègre des intérêts privés (Marks, 2014). De plus, elle inclut les situations où « des influences systémiques et stratégiques, qui sont légales ou même éthiques, réduisent l'efficacité d'une institution en la détournant de ses objectifs ou en affaiblissant sa capacité à atteindre son but; affaiblissant soit la confiance du public envers

cette institution ou sa fiabilité inhérente » [trad. libre] (Marks, 2014, p. 270). Pour sa part, l'intégrité institutionnelle est l'inverse de la corruption institutionnelle, et elle représente la concordance entre les missions institutionnelles citées et les pratiques réelles de celle-ci (Marks, 2014).

2.3.4. Acceptabilité sociale

Le concept d'acceptabilité sociale n'est pas défini de façon uniforme dans la littérature, et il concerne souvent les politiques publiques relatives à la santé lorsqu'il est abordé dans le domaine de la santé publique. Caron-Malenfant et Conraud (2009) considèrent que ce concept n'est pas définissable de manière absolue, pratique ou même mesurable, et qu'il peut difficilement faire l'objet d'une définition « académique ». Selon Gendron (2014), ce terme émerge généralement dans le cas de sujets controversés, où l'on essaie de déterminer un jugement collectif en examinant les valeurs et croyances partagées, et en les comparant aux alternatives possibles. L'acceptabilité sociale représente donc un concept complexe, dynamique et multidimensionnel, qui peut se transformer dans le temps et l'espace, et varier d'un acteur à un autre, en plus d'être relatif à l'identité des acteurs impliqués, à la nature des rapports sociaux qui les lient, au contexte, aux conditions socioéconomiques, et aux autres caractéristiques du milieu en question (Caron-Malenfant et Conraud, 2009; Peters, 2002; Sabatier et Mazmanian, 1995). Bref, ce concept est difficile à définir parce qu'il est constamment en remaniement et qu'il n'est pas nécessairement représentatif des opinions de chacun des acteurs impliqués (Peters, 2002).

Au sens large, l'acceptabilité sociale est définie comme représentant les opinions des parties prenantes sur un sujet spécifique (Swinburn, 2005). Cependant, l'acceptabilité sociale d'une pratique n'est pas un accord unanime des parties prenantes concernées, mais plutôt un « consensus viable » - ou un jugement collectif et non conflictuel - entre les parties prenantes et intéressées à une problématique (Caron-Malenfant et Conraud, 2009). La définition opérationnelle de l'acceptabilité sociale qui est utilisée dans ce projet est détaillée à la page 37.

2.3.5. Acceptabilité éthique

Selon Marks (2014), certaines pratiques peuvent être acceptables socialement sans être justifiables sur le plan de l'éthique. Cet auteur s'exprime sur l'importance de questionner

l'acceptabilité éthique de pratiques qui sont considérées socialement acceptables. Le concept d'acceptabilité éthique constitue la conformité de pratiques à des valeurs, théories ou aux principes généraux issus de l'éthique (Schrecker et Somerville, 1998). Les méthodes utilisées pour déterminer l'acceptabilité éthique de la question à l'étude sont détaillées aux pages 39 à 45.

2.4. Acteurs impliqués dans les collaborations intersectorielles

Une variété d'acteurs est impliquée dans les collaborations intersectorielles de santé publique et des populations. Cependant, il est important de noter que ces groupes d'acteurs ne sont pas homogènes, et qu'il existe des variations à l'intérieur-même des catégories. Les catégories d'acteurs qui sont discutées dans cette section sont le secteur privé (industrie agroalimentaire), les OSBL et les fondations, et le secteur public (comprenant les acteurs gouvernementaux et les organismes subventionnaires).

2.4.1. Industrie agroalimentaire

Plutôt que de représenter une entité uniforme, l'industrie agroalimentaire inclut divers acteurs industriels, avec des tailles variables et une offre comprenant un spectre de produits (Brownell et Warner, 2009). Ces acteurs varient en terme de pouvoir; les multinationales – généralement appelées « *Big Food* » dans la littérature scientifique – sont mieux organisées, disposent de moyens considérables et ont un poids politique, en plus d'avoir la capacité de déterminer l'offre alimentaire (Brownell et Warner, 2009).

Dans ce projet, le terme « industrie agroalimentaire » est inclusif de tous les intervenants possibles; des petites et moyennes entreprises locales aux corporations multinationales (MSPTG, 2013). Ainsi, il englobe toutes les parties prenantes impliquées dans la production, l'emballage, la distribution et la commercialisation des aliments et des boissons, en plus des associations qui les représentent (MSPTG, 2013; Sacks, 2013). Par conséquent, les OSBL qui représentent des intérêts industriels à chacune de ces étapes sont aussi inclus dans cette catégorie d'acteurs, malgré l'absence de produits commercialisables ou d'une volonté de faire des profits.

2.4.2. Organismes sans but lucratif (OSBL) et Fondations

Les OSBL représentent un autre groupe d'acteurs qui peut être perçu de manière ambiguë s'il n'est pas défini explicitement (Johnston et Finegood, 2015). Selon le Registraire des entreprises du Québec, un OSBL est « un regroupement d'individus qui poursuivent un but à caractère moral ou altruiste et qui n'ont pas l'intention de faire des gains pécuniaires à partager entre les membres » (Registraire des entreprises, 2015). Les fondations se situent également dans cette catégorie puisque leurs objectifs sont de mener des activités de bienfaisance ou de distribuer des subventions à d'autres OSBL pour financer leurs activités (Source OSBL, 2013).

Certains auteurs distinguent entre deux types d'OSBL, les « BINGO » (*business-interest not-for-profit organizations*), les OSBL qui visent à répondre à des intérêts industriels, et les « PINGO » (*public-interest nongovernmental organization*), soit les OSBL qui visent à répondre à des questions ou des besoins d'intérêt public (Kraak et al., 2012). La principale différence entre ces deux types d'OSBL se situe au niveau de leurs activités et de leurs objectifs (Kraak et al., 2011). À titre d'exemple, les organisations financées par des acteurs industriels pour défendre ou représenter leurs intérêts sont des BINGO tandis que les OSBL fondés pour représenter des groupes de consommateurs ou pour fournir des services à la population sont des PINGO (Kraak et al, 2011; Kraak et al., 2012).

Pour répondre aux objectifs de ce projet, les OSBL constitués principalement pour représenter les intérêts de l'industrie sont catégorisés comme faisant partie de l'industrie agroalimentaire (i.e. les BINGO). Cependant, les organismes et fondations qui visent à répondre à des objectifs de santé publique (i.e. les PINGO), tels que La Fondation Coca-Cola ou ParticipAction, demeurent dans la catégorie des OSBL, même s'ils reçoivent du financement de l'industrie agroalimentaire ou qu'ils leur sont affiliés. Aussi, les OSBL financés exclusivement par le secteur public font partie de cette catégorie.

2.4.3. Secteur public et organismes subventionnaires

Dans la littérature, le secteur public est défini comme représentant le secteur gouvernemental et les OSBL financés par le secteur public (Johnston et Finegood, 2015). Cependant, dans le cas de ce projet, les OSBL financés par le secteur public font partie de la catégorie précédente. Le

secteur public comprend donc uniquement les agences gouvernementales fédérales et provinciales, ainsi que les organismes subventionnaires qui financent des activités de santé publique et des populations, tel que les Fonds de recherche du Québec et les Conseils de Recherche du Canada.

2.5. Positions dans la littérature scientifique concernant les partenariats avec l'industrie agroalimentaire

Dans la littérature scientifique, deux positions prédominent le discours sur les collaborations avec l'industrie agroalimentaire pour l'atteinte d'objectifs de santé publique. Même si le discours n'est pas explicitement centré autour de l'acceptabilité sociale ou de principes éthiques, les arguments qui en ressortent peuvent tout de même être classés comme étant favorables ou défavorables aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire. Cette section décrit les différents arguments retrouvés dans la littérature scientifique et grise. Les sous-sections sont organisées de manière à présenter les arguments liés aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire pour l'atteinte d'objectifs de santé publique plus généralement, pour ensuite se concentrer sur les arguments spécifiques aux collaborations de recherche.

2.5.1. Position favorable aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire

Depuis le début des années 2000, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère que les collaborations entre le secteur public et le secteur privé sont acceptables (Buse et Waxman, 2001). De fait, les collaborations intersectorielles de santé publique sont de plus en plus courantes à travers le monde, et la contribution de l'industrie pharmaceutique à l'avancement de la santé publique par la recherche au courant des dernières décennies est indéniable (De Pinho Campos et al., 2011; Rowe et al., 2013; Yach et al., 2010A). Au Canada, des principes et lignes directrices qui visent à favoriser la transparence, la fiabilité et la crédibilité des relations, tout en minimisant les conflits d'intérêts réels et perçus, ont été émis par les compagnies pharmaceutiques du Canada, pour le domaine pharmaceutique (Rx&D, 2012). Toutefois, l'industrie agroalimentaire n'a pas vécu ce type de démarche (Marks et Thompson, 2011). Ainsi, la première position qui prédomine le discours sur les partenariats avec l'industrie agroalimentaire pour l'atteinte d'objectifs de santé publique considère que les collaborations avec ce secteur peuvent être

problématiques dans certains cas, et vise à trouver des accommodements qui permettraient des résultats favorables pour les partis impliqués.

Mondialement, plusieurs ateliers visant à discuter des différents moyens de collaborer avec le secteur privé ont eu lieu dans la dernière décennie, puisqu'on confère plusieurs avantages aux collaborations intersectorielles (IOM, 2012; IRSC, 2013; Rowe et al., 2013). Ces discussions commencent à avoir lieu dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition, ce qui illustre à la fois la popularité florissante de ce sujet auprès de diverses institutions et la volonté de faire évoluer les discussions sur le sujet (IOM, 2012).

On attribue plusieurs bienfaits aux collaborations avec le secteur privé. On considère qu'elles favorisent la recherche scientifique, contribuent à la mise en pratique des résultats de recherche, facilitent les transferts de connaissances entre secteurs et l'innovation scientifique (IRSC, 2013; Kraak et al., 2012; Rowe et al., 2013; Yassi et al., 2009). De plus, elles permettent de mobiliser les ressources financières et humaines pour la recherche, de diversifier l'expertise impliquée dans la collaboration, d'accomplir des objectifs qu'un unique acteur ne pourrait remplir seul, le tout en partageant les risques potentiels entre divers acteurs (IOM, 2012; Johnston et Finegood, 2015; Kraak et al., 2012; Rowe et al., 2013; Yassi et al., 2009). Encore, elles créent une dynamique multidisciplinaire et transdisciplinaire, en plus d'encourager des solutions qui visent l'implication de plusieurs secteurs (Rowe et al., 2013). Les collaborations avec le secteur privé permettent également aux équipes de recherche de diversifier leurs sources de financement et d'éviter des crises advenant le tarissement d'autres sources, comme cela est le cas actuellement au Canada (ACPPU, 2015).

Spécifiquement au domaine de la santé publique, ces partenariats favorisent l'inclusion d'acteurs de divers secteurs dans l'élaboration et la mise en application de solutions aux problèmes ciblés, et représentent des moyens d'agir sur des déterminants de la santé qui échappent au secteur public (IOM, 2012; Johnston et Finegood, 2015; Rowe et al., 2013; Yach, 2014). La collaboration entre différents secteurs permet aussi d'amener des résultats plus rapides et plus propices à se perpétuer dans le temps que si l'un des acteurs agissait seul (Yach, 2014). On souligne également qu'à travers le dialogue et le partage de connaissances, les collaborations

intersectorielles facilitent le développement de stratégies pour parvenir à la fin de problèmes complexes, comme l'obésité, en remplissant des rôles complémentaires (Zachwieja et al., 2013). L'industrie agroalimentaire représente une partie prenante dans cette problématique de santé car elle contribue à la transmission d'information au public, en plus d'avoir une influence sur la nature des produits commercialisés (IOM, 2012; Yach, 2014). Ainsi, cet acteur a la capacité de prendre des décisions favorables à la santé publique, notamment en reformulant ses produits et en promouvant les saines habitudes de vie auprès de ses consommateurs (Yach et al., 2010B).

Tenant compte de la typologie des collaborations intersectorielles présentée antérieurement, il est difficile de déterminer des règles qui seraient applicables à toutes les interactions avec le secteur agroalimentaire (Widdus, 2001). De plus, Rowe et al. (2013) souligne que la littérature scientifique est très peu développée en termes de mesures à suivre, et que ces éléments se trouvent plutôt dans les politiques institutionnelles d'établissements qui collaborent avec l'industrie ou qui se questionnent sur la faisabilité de cette pratique. Toutefois, certains principes sont indispensables pour assurer le caractère éthique des collaborations intersectorielles (Johnston et Finegood, 2015). Au Canada, le bureau de l'éthique des IRSC a émis un cadre d'éthique pour les partenariats avec le secteur privé, qui prône des principes éthiques généraux comme la gouvernance, la transparence, le respect et la gestion des conflits d'intérêts (IRSC, 2013). Ainsi, ces principes ont été émis pour les collaborations avec le secteur privé, et sont donc applicables au secteur agroalimentaire. Similairement, Alexander et al. (2015) propose une série de principes transparents et réalisables pour les partenariats public-privé en recherche liés à la nutrition, en se basant sur les principes émis dans Rowe et al. (2013). La liste des principes, qui sont spécifiques au sujet d'étude et qui impliquent l'industrie agroalimentaire, est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2 : Principes pour les partenariats public-privé en recherche

1. Avoir un objectif clairement défini, réalisable et profitable au public. Principes de gouvernance 2. Définir une structure de gouvernance, avec une déclaration claire du travail, des règles, des rôles des partenaires, ainsi que les informations sur les responsabilités de chacun et la reddition des comptes, afin de pouvoir évoluer avec des principes de confiance, de transparence et de respect mutuel, tout en reconnaissant qu'il peut exister des situations qui empêchent la formation de partenariats.

3. Veiller à ce que les objectifs des partenariats soient de répondre aux besoins des acteurs publics et privés des partenaires, avec une base clairement définie pour surveiller les progrès et mesurer le succès de la collaboration.

Principes de fonctionnement

4. Veiller à ce que tous les membres impliqués aient le pouvoir de négociation approprié.
5. Réduire le niveau de conflit d'intérêts en recrutant suffisamment de partenaires pour atténuer l'influence d'un unique membre et pour élargir l'expertise du secteur privé.
6. Mobiliser des partenaires en accord sur des questions de recherche spécifiques et finançables (ou supportables avec les ressources obtenues) à être abordées par le partenariat.
7. Enrôler des partenaires qui visent un engagement à long terme et un désir de partager les données de recherche et le financement.
8. En plus des secteurs public et privé, inclure des académiques et d'autres membres de la société civile (ex. : fondations, organismes non gouvernementaux, consommateurs) dans le partenariat.
9. Sélectionner des mesures objectives et neutres pour les objectifs de recherche des acteurs publics et privés.
10. Sélectionner les questions de recherche et les méthodologies de façon transparente, idéalement dans la phase précompétitive.
11. Être flexible dans la mise en œuvre du PPP.
12. Veiller à la transparence des communications entre les partenaires et entre le PPP et le public.

(Traduit des principes présentés dans Alexander et al., 2015, p. 1361)

2.5.2. Position défavorable aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire

La deuxième position présente dans la littérature souligne une série de problèmes et de risques liés à l'implication de l'industrie agroalimentaire pour l'amélioration de la santé publique.

Premièrement, on souligne que la santé publique ne devrait pas collaborer avec l'industrie agroalimentaire pour des activités de prévention de l'obésité car cette industrie produit et distribue une grande quantité d'aliments peu sains et très caloriques, en plus de dédier des budgets importants à la promotion de ses produits, particulièrement ceux qui contribuent à des problèmes de santé (Alam, 2011; Fehn, 2012; Freedhoff, 2014; Johnston et Finegood, 2015; Marks, 2014; Moodie et al., 2013). Ainsi, les partenariats avec des acteurs agroalimentaires amènent des situations de conflits d'intérêts, qui peuvent influencer les perceptions publiques de leur marque et de leurs produits, et impacter la crédibilité des institutions qui collaborent avec eux (Kraak et al., 2012; Palma et al., 2014; Richards et al., 2015).

Deuxièmement, les objectifs des acteurs industriels et de la santé publique peuvent être différents, et ils ne sont pas toujours compatibles. D'une part, la logique industrielle vise la maximisation des profits, et les activités du secteur privé répondent à cet objectif (Freedhoff, 2014; Freedhoff et Hébert, 2011). Les décisions prises par les acteurs commerciaux doivent être commercialement avantageuses puisqu'ils sont légalement redevables à leurs actionnaires (Freedhoff, 2014; Freedhoff et Hébert, 2011; IOM, 2012). Ainsi, le secteur commercial s'implique dans les collaborations susceptibles de lui amener des avantages financiers ou d'améliorer son image de marque et sa crédibilité (Freedhoff, 2014; Richards et al., 2015; Smith, 2012). D'autre part, le mandat de la santé publique, avec sa responsabilité envers la population, est de promouvoir, de protéger, d'améliorer ou de rétablir la santé de la population (MSSS, 2015).

Troisièmement, on souligne que les collaborations visant à améliorer la santé publique sont motivées par des objectifs stratégiques pour les acteurs privés, et que l'industrie ne cherche qu'à améliorer son image corporative et sa réputation par ces collaborations (Freedhoff, 2014; Johnston et Finegood, 2015; Marks, 2014). En effet, l'industrie contribue par le biais de ses activités de responsabilité sociétale des entreprises (*corporate social responsibility*), qui visent à améliorer l'image publique d'une entreprise, à contrebalancer les effets négatifs de ses activités, ou à répondre à des besoins sociaux tout en remplissant son devoir envers ses actionnaires (Dorfman et al., 2012; Millar, 2013). Cette contribution représente donc un investissement en relations publiques ou en marketing plutôt qu'une activité philanthropique, même si non présentée ainsi (Dorfman et al., 2012).

Quatrièmement, plusieurs acteurs de santé publique sont méfiants de l'industrie agroalimentaire, car ils perçoivent une ressemblance entre les stratégies utilisées par celle-ci et celles de l'industrie du tabac (Brownell et Warner, 2009; Johnston et Finegood, 2015; Moodie et al., 2013; Richards et al., 2015). Dans la littérature scientifique, « *Big Food* » est souvent comparé à « *Big Tobacco* », et cette association influence les perceptions actuelles sur les collaborations avec le secteur privé (Brownell et Warner, 2009; Johnston et Finegood, 2015; Moodie et al., 2013). Fehn (2012) va même jusqu'à discuter la pertinence d'actions légales contre l'industrie agroalimentaire aux États-Unis, en se basant sur l'expérience de l'industrie du tabac. Les stratégies comparables utilisées par ces deux industries et identifiées par Brownell et Warner (2009) sont qu'elles posent

une emphase sur la responsabilité personnelle, qu'elles proposent de s'autoréguler pour subvenir au problème de santé publique désigné, que leurs activités de responsabilité sociétale des entreprises contribuent à une image de « bon citoyen corporatif » ou leur permettent de bénéficier de l'effet d'innocence par association, que ces acteurs parviennent à avoir une influence politique auprès d'entités gouvernementales et internationales, et que ces deux industries produisent de la recherche scientifique, qui les favorise généralement et qui met divers chercheurs en situation de conflit d'intérêts (Brownell et Warner, 2009; Dorfman et al., 2012; Gomez et al., 2011; Koplan et Brownell, 2010; Moodie et al., 2013; Popkin, 2013).

Cinquièmement, un autre point est que les collaborations impliquant les secteurs public et privé peuvent porter atteinte à la confiance publique dans les institutions publiques et aux perceptions de leur intégrité puisqu'elles créent des situations de conflits d'intérêts systémiques (Freedhoff, 2014; IOM, 2012; Marks, 2014). Ceci représente un risque important, d'autant plus que les stratégies actuelles de gestion du risque semblent être insuffisantes pour contrer ce problème (IOM, 2012). Les principaux risques identifiés par l'Institute of Medicine (2012) sont une influence corporative sur les politiques publiques, l'absence d'une direction stratégique venant de la part de la santé publique en faveur d'objectifs à court terme avec le secteur privé, et une modification des priorités gouvernementales (IOM, 2012). Tel que discuté par Hawkes et Buse (2011), les objectifs de l'acteur privé ont plus de chance d'être remplis que ceux de l'acteur public, et l'acteur public s'expose à un risque plus important lorsqu'il s'engage dans ce type de collaboration (Johnston et Finegood, 2015).

2.5.3. Problèmes spécifiques à la recherche financée par l'industrie agroalimentaire

Marks (2014) cite quatre problèmes spécifiques à la recherche financée par l'industrie agroalimentaire, et susceptibles de créer des biais systémiques. Premièrement, l'industrie agroalimentaire est principalement intéressée à la recherche qui lui permet de promouvoir ou de désinculper ses produits (Marks, 2014). Deuxièmement, en ciblant les problèmes et les questions de recherche qui sont financées, elle influence les sujets qui font l'objet de recherche scientifique (Marks, 2014). Troisièmement, elle façonne comment les questions de recherche sont posées, et se concentre généralement sur les aspects positifs de ses produits, plutôt que d'explorer les

aspects négatifs ou les éléments nocifs qui pourraient leur être attribués (Marks, 2014). Quatrièmement, dans la majorité des cas, l'industrie agroalimentaire propose des solutions technologiques et individuelles à des problèmes sociaux, puisque ce type de solution a l'avantage d'être commercialisable, et donc de lui amener des profits (Marks, 2014).

En plus des biais systémiques capables d'influencer la production de la recherche scientifique, l'implication de l'industrie agroalimentaire dans la recherche en santé publique crée des situations de conflits d'intérêts réels et potentiels, capables d'affecter les chercheurs et les institutions qui s'engagent dans ces collaborations (Marks, 2014). Dans les pires cas, les conflits d'intérêts peuvent mener à des situations de manquement à l'éthique ou d'inconduite scientifique (Marks, 2014). Cependant, même dans l'absence d'inconduite, l'industrie peut influencer les agendas de recherche, formuler les questions de recherche ou prendre des décisions méthodologiques pour augmenter les probabilités d'avoir des résultats favorables à leurs intérêts, financer intentionnellement des études qui conduisent à des résultats qui leur sont favorables et promouvoir la publicité de ces études (Lewis et al., 2001; Marks, 2014). De plus, même si les situations de conflits d'intérêts potentiels sont parfois inévitables, elles doivent être gérées de manière consciencieuse pour qu'elles n'aient pas de répercussions fâcheuses pour la recherche scientifique, la réputation des chercheurs et des institutions qui s'engagent dans ces collaborations (Marks, 2014).

Plusieurs auteurs ont rapporté que les projets de recherche financés par l'industrie obtiennent des résultats plus favorables aux intérêts de ces industries que ceux qui sont financés par d'autres sources (Bes-Rastrollo et al., 2013; Binks, 2014; IOM, 2009; Kaiser et al., 2012; Massougboji et al., 2014; Nestle, 2015). Ceci est vrai pour la recherche financée par l'industrie alimentaire, mais concerne également d'autres acteurs industriels, comme l'industrie pharmaceutique (IOM, 2009; Lundh et al., 2012). Sur son blogue, intitulé *Food Politics*, Marion Nestle discute des problématiques associées au financement de la recherche par l'industrie agroalimentaire, en plus de recenser et de quantifier les études publiées qui ont été financées par cette industrie, afin de dénombrer celles qui ont obtenu des résultats favorables et défavorables à leurs financeurs. Ce projet, qui est toujours en cours, montre que la quantité d'études avec des résultats favorables dépasse largement celles avec des résultats défavorables (Nestle, 2015).

Cette information peut influencer la confiance publique dans les données produites lorsque la recherche est financée par l'industrie agroalimentaire, et remettre le mérite de ces études en question (Binks, 2014; Marks, 2014). En effet, la perception de la qualité méthodologique d'une étude, de l'intégrité et de la réputation d'un chercheur peuvent varier lorsqu'on apprend qu'il y a présence de financement privé, et ceci peut mener au rejet de travaux de grande qualité (Binks, 2014).

2.5.3.1. Étude de cas : Global Energy Balance Network

L'exemple du Global Energy Balance Network (GEBN)¹ est parfait pour illustrer les enjeux liés au financement de la recherche en obésité par l'industrie agroalimentaire et pour nous informer sur les perceptions d'acteurs de santé publique sur ce type de collaboration. Même si le GEBN n'est pas inclus dans la catégorie de recherche académique, les affiliations des chercheurs impliqués à des universités mènent à la question de l'acceptabilité de cette pratique.

Le GEBN était une plateforme de discussion et de recherche visant à rassembler des experts intéressés au concept de balance énergétique, au niveau international, pour mettre fin à l'obésité en arrivant à un « monde avec une saine balance énergétique » (GEBN, 2015). Ainsi, le GEBN dresse la problématique de l'obésité et du surplus de poids comme étant causé par un déséquilibre énergétique, pouvant généralement être réglé par une augmentation du niveau d'activité physique (GEBN, 2015). Le message diffusé par cet organisme lors de sa création est essentiellement qu'aucun aliment n'est mauvais en soi, si sa consommation est accompagnée d'une quantité suffisante d'activité physique.

Le GEBN a fait l'objet d'une couverture médiatique en 2015 lorsqu'un expert en obésité s'est questionné sur le message véhiculé par cet organisme, et sur ses sources de financement, étant donné qu'il semblait se conformer à des agendas industriels (O'Connor, 2015). Pour aller au bout de ce questionnement, le New York Times a publié un article au sujet de cet organisme, de son financement et des conflits d'intérêts potentiels présents (O'Connor, 2015). C'est notamment par le biais de cet article qu'il a été su que le GEBN obtenait des subventions de sources publiques et

¹Le site Web du Global Energy Balance Network (<https://gebn.org>) a été consulté dans la semaine du 19 au 23 octobre 2015 pour la rédaction de cette section, mais a été désactivé avant la date de dépôt de ce mémoire.

privées, et qu'il avait reçu 1.5 million de dollars de la Compagnie Coca-Cola lors de sa formation de son réseau (GEBN, 2015; O'Connor, 2015). Suite à cette annonce, plusieurs acteurs de santé publique ont témoigné de leur scepticisme envers cet organisme, la formulation de la problématique et son emphase sur la balance énergétique, l'intégrité des chercheurs impliqués dans ce réseau et les collaborations entre le milieu de la recherche et l'industrie. Le GEBN a éventuellement remis les fonds reçus à Coca-Cola et s'est dissout suite à l'attention médiatique et aux questionnements visant l'intégrité des chercheurs impliqués et de l'organisme-même.

2.6. Synthèse des éléments recensés dans la littérature

La littérature souligne plusieurs points favorables et défavorables aux collaborations entre le secteur agroalimentaire et la santé publique. D'une part, plusieurs acteurs de santé publique sont cyniques par rapport aux intentions de l'industrie, et considèrent que l'industrie agroalimentaire ne devrait pas contribuer à l'atteinte d'objectifs de santé publique puisqu'ils commercialisent des produits qui peuvent être nocifs lorsque consommés en abondance, et que leurs objectifs primaires sont de générer des profits (Freedhoff, 2014; Johnston et Finegood, 2015; Marks, 2014). De plus, certains s'opposent aux collaborations avec ce secteur à cause des parallèles proposés entre l'industrie agroalimentaire et l'industrie du tabac (Brownell et Warner, 2009; IOM, 2012). Ces raisons contribuent à la méfiance envers le secteur agroalimentaire pour l'atteinte des objectifs de santé publique (Johnston et Finegood, 2015). D'autre part, on considère que « même les critiques les plus sévères à l'égard de l'industrie agroalimentaire notent que le dialogue et l'accord sont acceptables si des protections et limites appropriées sont mises en place » [trad. libre] (Johnston et Finegood, 2015, p. 262). Ainsi, plusieurs acteurs considèrent que la participation du secteur agroalimentaire est cruciale pour la résolution de problèmes complexes et proposent des principes à suivre et des mesures avec lesquelles le financement de la recherche en santé publique et des populations serait acceptable (Freedhoff, 2014; Johnston et Finegood, 2015; Kraak et al., 2012; Marks, 2014; Rowe et al., 2013). Selon ces acteurs, des spécifications concernant la nature, le fonctionnement et les objectifs de la collaboration doivent être définis conjointement par les partis impliqués et être transparents pour les acteurs externes (Johnston et Finegood, 2015). Cependant, Marks (2014) discute l'absence de cadres conceptuels permettant de

déterminer objectivement comment des collaborations peuvent être jugées « bonnes » ou « mauvaises » sur le plan de l'éthique.

Aucun document disponible dans la littérature ne mesure l'acceptabilité des collaborations avec l'industrie agroalimentaire pour l'atteinte d'objectifs de santé publique. D'une part, plusieurs articles sont positionnés favorablement à cette pratique, et recherchent des moyens acceptables de collaborer avec l'industrie. Dans plusieurs cas, les collaborations intersectorielles sont présentées comme étant des solutions efficaces, et même inévitables, pour la production de recherche en santé des populations dans le contexte actuel (Alam, 2011). D'autre part, certains auteurs sont plus réticents et se prononcent contre cette pratique, leur contribution se situant principalement au niveau de commentaires dans la littérature scientifique, et prenant une place plus importante dans la littérature grise.

Une constatation est que dans plusieurs cas, les articles « favorables » à la pratique sont publiés par des scientifiques qui collaborent ou qui sont affiliés à l'industrie agroalimentaire. De plus, tous les rapports d'ateliers consultés comportaient des acteurs provenant de secteurs variés, dont du secteur agroalimentaire, acceptant à priori la participation de l'industrie dans l'élaboration de solutions aux problématiques complexes liées à la santé des populations, et réunissant des acteurs plus enclins à trouver des protocoles à suivre pour les collaborations intersectorielles. Selon nous, cet élément représente une situation de conflit d'intérêts, puisque les acteurs qui participent aux ateliers ont un intérêt inhérent à trouver des modèles de collaboration acceptables pour répondre aux objectifs de ces ateliers, vu qu'ils sont déjà impliqués dans des collaborations, ou parce qu'ils seraient avantagés par l'élaboration de règles de conduite. Ainsi, plutôt que de questionner l'acceptabilité même des collaborations, ces participants optent plutôt de dicter comment les collaborations devraient avoir lieu.

Nous n'avons recensé aucun document qui explore les perceptions de l'acceptabilité sociale et éthique des collaborations intersectorielles pour le financement de la recherche en santé publique et des populations au Québec. Toutefois, plusieurs institutions internationales se sont penchées sur la question du financement par le secteur privé et ont émis des règles et principes pour les collaborations avec ce secteur (IOM, 2012; IRSC, 2013; UNSCN, 2006). Finalement, au Québec

et au Canada, plusieurs politiques institutionnelles concernant les interactions avec le secteur privé ont été émises dans les milieux universitaires ou pour des institutions de recherche, même si elles ne sont pas spécifiques aux collaborations avec le secteur agroalimentaire.

3. CADRES DE RÉFÉRENCE

Ce projet de recherche vise à déterminer l'acceptabilité sociale et éthique du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec. Tel qu'illustré par la recension des écrits, cette thématique représente un sujet complexe, et les positions concernant les partenariats avec l'industrie agroalimentaire ne font pas l'unanimité. Ainsi, nous n'avons trouvé aucun cadre de référence qui répond directement à nos objectifs de recherche. Notre alternative a été de nous inspirer de deux cadres de référence distincts pour la collecte et l'analyse de données. Les deux composantes principales de notre étude sont détaillées dans cette section. Nous présentons également un cadre de référence que nous utilisons dans la discussion et qui combine deux théories éthiques : l'éthique déontologique et l'utilitarisme.

3.1. Cadre d'acceptabilité sociale

Les recherches que nous avons faites sur des bases de données scientifiques pour trouver un cadre répandu d'acceptabilité sociale n'ont pas été concluantes. En effet, comme discuté dans la recension des écrits, la notion d'acceptabilité sociale est un concept difficile à définir, ses enjeux sont complexes à reconnaître, à prédire et à mesurer, et la littérature scientifique sur le sujet est très peu commune (Caron-Malenfant et Conraud, 2009). Nous avons donc opté pour le cadre présenté dans le Guide pratique de l'acceptabilité sociale de Caron-Malenfant et Conraud (2009) car nous considérons qu'il est applicable à notre sujet de recherche puisqu'il a été développé au Québec, qu'il est lié à des projets sociaux controversés, qu'il représente un cadre opérationnalisé pour être utilisable dans un processus de construction conjointe, et qu'il identifie et discute des perceptions de parties prenantes. Ainsi, puisque nous n'avons trouvé aucun cadre incontournable dans la littérature, nous avons opté pour ce cadre puisqu'il nous permet d'articuler nos idées autour d'un concept défini et structuré, en plus d'avoir fait ses preuves dans plusieurs projets visant à déterminer l'acceptabilité sociale d'un enjeu.

Dans leur Guide pratique de l'acceptabilité sociale, Caron-Malenfant et Conraud (2009) proposent une définition opérationnelle de l'acceptabilité sociale, qu'ils définissent comme étant :

Le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain. (Caron-Malenfant et Conraud, 2009, p. 14)

Selon cette définition, l'acceptabilité sociale est un concept dynamique qui dépend du temps et du lieu auquel il est atteint, et qui évolue constamment en fonction de ses particularités et des parties prenantes et intéressées impliquées dans le processus décisionnel (Caron-Malenfant et Conraud, 2009). En effet, pour déterminer l'acceptabilité sociale d'un enjeu, Caron-Malenfant et Conraud (2009) proposent un processus de construction conjointe avec les diverses parties prenantes d'un projet, dans lequel l'objectif principal est d'établir des conditions minimales et essentielles pour la réalisation du projet selon chacun des groupes d'intérêts, plutôt que l'atteinte d'un consensus. Ce processus permet aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations et leurs perceptions par rapport à l'enjeu et d'arriver à un terrain d'entente. Ainsi, même si la totalité des conditions qu'elle a émises n'est pas retenue, ce groupe a la possibilité de participer à la démarche d'acceptabilité sociale et d'établir des conditions minimales qui devraient être respectées.

Caron-Malenfant et Conraud (2009) proposent quatre caractéristiques utiles pour l'identification des enjeux d'acceptabilité sociale.

Particularité	Lien à la problématique du financement de la recherche par l'industrie agroalimentaire
Introduction d'un changement	Selon Caron-Malenfant et Conraud (2009, p. 18), « le contexte dans lequel s'inscrit le projet [est] déterminant ». Ainsi, dans la situation actuelle où l'obtention de financement pour la recherche par le secteur public est plus problématique, plusieurs parties prenantes et intéressées se questionnent sur les possibilités de collaboration avec le secteur privé pour financer des activités de recherche.
Présence de deux ou de plusieurs intérêts	Tous les acteurs impliqués dans cette problématique ont des intérêts à faire valoir, et leurs positions ne correspondent pas nécessairement. Ainsi, pour déterminer l'acceptabilité sociale d'une pratique, les différentes opinions et perceptions des parties prenantes sont confrontées.

Possibilité de s'interroger sur les choix à faire	Plusieurs questionnements éthiques relatifs à l'acceptabilité de collaborations avec l'industrie agroalimentaire pour la recherche en santé des populations sont soulevés par les différents groupes d'acteurs impliqués.
Intérêt soulevé par le projet	La présence d'écrits, de réactions, de discussions et de nombreux ateliers relatifs à cette problématique témoigne l'intérêt de différents groupes d'acteurs.

(Tiré de : Caron-Malenfant et Conraud, 2009, p. 16-18)

L'objectif de ce cadre est d'identifier les situations qui font l'objet d'enjeux d'acceptabilité sociale et de nous encourager, par diverses étapes, à consulter les différentes parties prenantes et intéressées à la problématique pour recenser leurs perceptions et construire l'acceptabilité sociale d'une question. Dans le cadre de notre projet, nous nous limitons à établir que la question du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec représente un enjeu d'acceptabilité sociale et à documenter les perceptions des acteurs impliqués de l'acceptabilité de cette pratique. Ainsi, nous présentons les préoccupations des groupes d'acteurs interrogés par rapport à la problématique et les conditions minimales à respecter qu'ils proposent afin que les collaborations de recherche soient considérées acceptables.

3.2. Cadre d'acceptabilité éthique

La deuxième composante de ce projet de recherche est une étude de l'acceptabilité éthique du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec. Plusieurs institutions qui produisent de la recherche scientifique, comme les universités et les organismes subventionnaires publics canadiens, émettent des politiques et des codes de conduite responsable en recherche dans le but de favoriser l'intégrité en recherche au Canada. Ainsi, le cadre proposé vise à déterminer l'acceptabilité éthique de la pratique à l'étude selon la perspective de la communauté scientifique.

Dans le cadre de ce projet, nous utilisons le Cadre pour un climat favorable à l'intégrité en recherche, émis par le Comité d'experts sur l'intégrité en recherche du CAC en 2010, pour déterminer l'acceptabilité éthique de la pratique à l'étude. En effet, l'acceptabilité éthique du

financement de la recherche par le secteur privé est étroitement liée aux processus éthiques qui sont en place, notamment ceux liés à l'intégrité. Concrètement, le cadre du CAC évalue l'environnement dans lequel la recherche est produite, et propose une approche systémique qui vise la promotion de l'intégrité en recherche, mais aussi la prévention, la détection et la sanction de cas d'inconduite scientifique (CAC, 2010). Cependant, comme ce mémoire ne fait pas l'objet de l'inconduite scientifique, nous n'intégrons pas les éléments qui lui sont relatifs dans notre cadre. Nous nous concentrons plutôt sur les deux premiers volets du cadre, soit la promotion d'une définition commune de l'intégrité en recherche et des valeurs associées, ainsi que la prévention de l'inconduite scientifique, par la formation, l'éducation et le mentorat des individus impliqués dans la recherche scientifique (CAC, 2010).

Nous avons choisi ce cadre car nous sommes d'avis qu'il se marie bien à notre sujet de recherche et qu'il nous permet de répondre à nos objectifs de recherche, pour quatre raisons. Premièrement, il est inclusif, exhaustif et il propose une approche systémique pour favoriser l'intégrité en recherche. En effet, ce cadre inclut une série de facteurs présents dans d'autres cadres institutionnels canadiens, en plus d'offrir une stratégie pour leur application. Deuxièmement, plutôt que de se concentrer sur l'inconduite scientifique, l'emphase de ce cadre se situe à chacune des étapes du processus de recherche, par exemple en promouvant la bonne conduite scientifique à tous les niveaux. Ainsi, comme nous voulons examiner les éléments importants pour l'intégrité en recherche à un niveau systémique, ce cadre représente une alternative appropriée. Troisièmement, le cadre du CAC est développé par un comité d'experts canadiens, qui sont impliqués dans le processus de recherche et qui connaissent les réalités du contexte actuel. Ainsi, il s'attaque aux problématiques de recherche contemporaines et vise à être concrètement applicable. Finalement, plutôt que d'avoir des règles de conduite à suivre, nous avons trouvé que la présentation de valeurs et principes était intéressante puisqu'elle offre un fondement éthique universel qui promeut le processus de réflexion éthique des individus qui l'appliquent. En effet, les connaissances acquises par l'utilisation de ce cadre se traduisent en compétences pour les acteurs impliqués dans les processus de recherche scientifique.

Dans ce cadre, le comité d'experts émet une définition commune de l'intégrité en recherche, une série de valeurs centrales et des principes fondamentaux auxquels adhérer pour un climat propice

à l'intégrité en recherche au Canada (CAC, 2010). Le comité avance que les acteurs qui produisent de la recherche doivent s'engager à mener leurs activités selon la définition suivante :

L'intégrité en recherche est la mise en pratique cohérente et constante de valeurs et de principes essentiels pour favoriser et atteindre l'excellence dans la quête et la diffusion du savoir. Ces valeurs sont l'honnêteté, l'équité, la confiance, la responsabilité et l'ouverture. (CAC, 2010, p. 38)

Cette définition est large car elle se veut inclusive de tous les champs et domaines de recherche, mais demeure suffisamment claire et concise pour être facile d'application (CAC, 2010). Dans cette définition, le comité d'experts propose cinq valeurs indispensables à la présence d'un climat d'intégrité en recherche, qui sont définies comme suit :

Valeur centrale	Définition
Honnêteté	Franchise, absence de fraude et de tromperie
Équité	Impartialité et jugement sain, dénué de tout préjugé ou favoritisme
Confiance	Possibilité de se fier à la réputation et aux actes d'une personne ou d'un établissement
Responsabilité	Capacité à rendre compte et à répondre de ses actes
Ouverture	Transparence des processus et des pratiques, caractérisée par la visibilité ou l'accessibilité de l'information

(Tiré de : Conseil des académies canadiennes, 2010, p. 38)

Le comité d'experts propose également des principes fondamentaux relatifs à ces valeurs centrales. Les principes concernent le contexte dans lequel la recherche est produite, la gouvernance, rigueur et qualité impliquée dans les processus, la relation entre les divers acteurs impliqués dans production de la recherche scientifique et l'introspection de chacun sur ses capacités réelles à produire de la recherche de qualité (CAC, 2010).

Dans notre projet, nous nous basons sur le cadre du CAC pour déterminer l'acceptabilité éthique de la pratique à l'étude. Nous présentons les conditions à respecter pour des collaborations acceptables selon nos répondants. Par la suite, nous discutons les mentions des valeurs présentes

dans le cadre du CAC et les principes essentiels soulevés par nos participants. En effet, plutôt que d'utiliser les principes développés par le CAC (2010), nous listons les principes soulevés par nos participants et les analysons à l'aide des cinq valeurs centrales émises par le CAC. Selon nous, cette alternative nous donne une meilleure idée des principes relatifs à l'intégrité en recherche utilisés au Québec et des enjeux réels vécus par nos participants, en plus de nous assurer que les principes soient spécifiques à la problématique en question.

3.3. Éthique déontologique et utilitarisme

Dans la discussion (section 6.3), nous utilisons un cadre de référence éthique basé sur deux théories philosophiques pour guider notre réflexion et pour catégoriser certains points amenés par nos répondants. Une version de ce cadre de référence a fait l'objet d'une affiche scientifique au Sommet canadien sur l'obésité en mai 2015 et une version améliorée a été présentée à la Conférence internationale en obésité de mai 2016.

Ce cadre de référence est composé de deux théories éthiques, soit l'éthique déontologique et l'utilitarisme. Même si cette approche comporte certaines limites, les repères associés aux deux théories philosophiques nous permettent d'appuyer notre compréhension de l'acceptabilité éthique de la problématique à l'étude (Saint-Arnaud, 2009). De fait, ce cadre de référence ne tente pas de concilier ces deux théories philosophiques. Plutôt, il reconnaît la présence de limites pour chacune des approches, les diverses difficultés pouvant survenir dans l'application de ces théories, de même que leurs confits inhérents. Toutefois, cette approche est novatrice et elle incorpore les questionnements relatifs aux notions d'intention et de conséquence qui peuvent survenir lors de réflexions éthiques.

La conceptualisation du cadre de référence est d'abord présentée, et les sections suivantes expliquent davantage ces deux théories éthiques, avant de lier le cadre théorique à la problématique en question.

Tableau 3 : Conceptualisation du cadre de référence

Examiner les collaborations intersectorielles à l'aide de doctrines éthiques ACTE « MORAL » : INTENTION – ACTION – CONSÉQUENCES	
Éthique déontologique (Immanuel Kant) Basé sur la bonne volonté	Utilitarisme (John Stuart Mill) Basé sur l'évaluation des conséquences
« <i>Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle</i> » (Kant, 1785) <u>Principe de base de l'éthique déontologique :</u> ▪ L'intention est l'unique déterminant de la moralité d'une action ▪ Il existe des « impératifs catégoriques » : les règles fixes qui déterminent comment nous devrions agir ➤ En présence de bonne volonté, les partenariats sont moralement acceptables Selon cette théorie, le mérite des actions dépend des règles objectives qui déterminent l'action et de l'intention d'agir en fonction de ces règles	Le critère utilitariste « <i>n'est pas le plus grand bonheur de l'agent lui-même mais la plus grande somme de bonheur pour le tout</i> » (Mill, 1871) <u>Principe de base de l'utilitarisme :</u> ▪ La moralité d'une action est déterminée en fonction de ses conséquences ▪ L'alternative avec les meilleures conséquences, i.e. celle qui crée la plus grande quantité de bonheur général, devrait être suivie ➤ Les partenariats sont moralement acceptables s'ils constituent l'alternative qui produit les meilleures conséquences Selon cette théorie, le mérite des actions dépend de leurs résultats ou de leurs conséquences

3.3.1. Éthique déontologique

Dans son ouvrage intitulé « Fondements de la métaphysique des mœurs », Immanuel Kant expose une manière théorique de juger de la bonté d'une action qui pourrait faire l'objet d'une loi universelle (Kant, 1785). Son objectif est de développer une « règle suprême » qu'il faut suivre dans toutes les circonstances, et qui n'est pas influencée par la réflexion ou l'expérience humaine (Kant, 1785). Voilà pourquoi l'éthique déontologique représente une pensée axée sur les règles, qui repose sur deux concepts centraux à cette théorie : la bonne volonté (intention) et le devoir (obligation) (Kant, 1785).

Selon Kant, la bonne volonté ou « l'intention moralement bonne » est l'unique déterminant de la moralité d'une action (Johnson, 2014; Kant, 1785). De plus, elle représente une valeur intrinsèque à une personne et une fin en elle-même, plutôt qu'un moyen d'arriver à une autre finalité (Kant, 1785). En effet, Kant distingue entre les actions entreprises conformément au devoir et celles entreprises par devoir, et souligne que celles entreprises par inclination immédiate ou par intention intéressée n'ont pas la même valeur morale que celles entreprises par devoir (Johnson, 2014; Kant, 1785). Selon Kant (1785), « ce n'est pas assez qu'il y ait conformité à la

loi morale, il faut encore que ce soit pour la loi morale que la chose se fasse » (p. 7). Toutefois, Kant admet qu'il est difficile de déterminer l'intention qui motive une action avec certitude, particulièrement lorsqu'elle est conforme au devoir (Kant, 1785). Pour sa part, il définit le devoir comme étant « la nécessité d'accomplir une action par respect pour la loi » (p. 17) et il lie ce devoir, déterminé de façon objective et raisonnée, à la loi universelle qu'il cherche à établir (Beauchamp et Childress, 2012; Kant, 1785). La règle suprême et universelle émise par Kant pour assurer qu'une action soit morale et conforme au devoir est la suivante : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » (p. 34). Ainsi, nous devons agir de sorte que nos actions puissent faire l'objet de lois universelles, puisque chacune de nos intentions et de nos actions institue en elle-même cette loi morale (Kant, 1785).

En somme, les concepts de bonne volonté et de devoir dominent cette théorie, et toute action entreprise doit pouvoir faire l'objet d'une loi universelle (Beauchamp et Childress, 2012). Une précision sur l'éthique déontologique est que la bonté d'une action est entièrement indépendante des effets ou des conséquences qui en résultent, puisque sa valeur est déterminée uniquement en fonction de l'intention qui la motive ou de la maxime qui anime la décision (Kant, 1785). Ainsi, selon cette théorie, la bonté d'une collaboration serait déterminée par les intentions des acteurs participants, par leur volonté de répondre à leur devoir tel que déterminé objectivement, et par leur inclination à faire de leurs actions des lois universelles.

3.3.2. Utilitarisme

Tout comme Kant, John Stuart Mill émet une philosophie morale qu'il veut universelle dans son application (Mill, 1871). Dans son ouvrage intitulé « l'Utilitarisme », Mill présente sa théorie conséquentialiste qui se concentre sur les conséquences des actions humaines pour déterminer leur valeur morale (Driver, 2014; Mill, 1871). En reprenant le principe de l'utilité ou « du plus grand bonheur » de Bentham, Mill considère que les actions humaines sont bonnes lorsqu'elles produisent du bonheur et mauvaises lorsqu'elles produisent du malheur (Mill, 1871). Ainsi, selon cette théorie, l'alternative avec les meilleures conséquences, c'est-à-dire celle qui crée la plus grande quantité de bonheur général, calculé au niveau de la population, devrait être suivie

(Beauchamp et Childress, 2012; Mill, 1871). Mill admet toutefois la difficulté de prédire et de quantifier les conséquences des actions entreprises et porte quelques précisions sur le concept d'utilité (Mill, 1871). En effet, Mill s'exprime sur la nature des plaisirs, et spécifie que les plaisirs mentaux sont supérieurs aux plaisirs corporels (Mill, 1871). De plus, il clarifie qu'on doit à la fois considérer les conséquences qualitatives et quantitatives dans la balance décisionnelle (Mill, 1871).

L'utilitarisme comporte deux postulats de base qui expliquent la motivation de tout individu d'agir de manière à maximiser les conséquences positives pour lui-même et pour sa collectivité. La première est que les intérêts de l'individu sont en union avec les intérêts de la collectivité (Mill, 1871). Ainsi, les actions humaines sont simultanément entreprises pour le bien individuel et général, et le respect des lois devient une obligation morale à laquelle toute la communauté aspire puisqu'elles sont avantageuses pour eux-mêmes et leur collectivité (Mill, 1871). La deuxième est que chaque être humain est éduqué de manière à reconnaître l'indissociabilité entre ses intérêts personnels et ceux de sa collectivité. De plus, cette théorie suppose que les humains sont des êtres dotés de raison et capables de prendre des décisions rationnelles et favorables pour eux et leur collectivité (Mill, 1871).

L'utilitarisme est donc une théorie axée sur les résultats qui découlent des actions entreprises, et qui repose sur un concept central à cette théorie : la maximisation des conséquences positives (Mill, 1871). Dans cette théorie, ce sont les conséquences des actions posées qui déterminent leur moralité (Driver, 2014; Mill, 1871).

3.3.3. Le cadre théorique en lien avec la problématique de recherche

Les arguments qui composent les positions favorables et défavorables au financement de la recherche par l'industrie agroalimentaire peuvent être classés selon l'éthique déontologique et l'utilitarisme. Ce type d'analyse, qui a fait l'objet de présentations scientifiques, nous permet de synthétiser les arguments en fonction de la théorie éthique auxquels ils sont rattachés. La localisation des arguments selon leur nature est présentée dans l'encadré qui suit :

	Éthique déontologique	Utilitarisme
Arguments favorables	Arguments favorables aux collaborations intersectorielles et liés aux « bonnes » intentions qui les motivent	Arguments favorables aux collaborations intersectorielles et liés aux conséquences positives qui en ressortent
Arguments défavorables	Arguments défavorables aux collaborations intersectorielles et liés aux « mauvaises » intentions ou aux intentions égoïstes qui les motivent	Arguments défavorables aux collaborations intersectorielles et liés aux conséquences négatives qui en ressortent

Les éléments liés aux intentions ou aux conséquences soulevés par nos participants sont classés en fonction de leur nature, qu'ils soient favorables ou défavorables aux collaborations intersectorielles. Cette catégorisation est présentée à la section 6.3. Ainsi, les arguments qui discutent les intentions ou des éléments antérieurs à une action sont classés dans la section réservée à l'éthique déontologique tandis que les arguments qui discutent les éléments qui découlent d'une action ou leurs conséquences sont classés dans la section sur l'utilitarisme.

Cette classification est intéressante car elle ajoute de la profondeur à la réflexion sur l'acceptabilité éthique de la pratique à l'étude en explorant des avenues additionnelles. En effet, les considérations morales générales devant être présentes pour l'intégrité en recherche se trouvent dans le cadre du CAC. Toutefois, les théories philosophiques discutées dans ce chapitre accentuent des éléments externes aux valeurs présentées dans ce cadre et permettent de pousser la réflexion au-delà de ses contraintes. Ainsi, une discussion sur les intentions et les conséquences présente un élément distinctif et souligne des facteurs supplémentaires aux valeurs éthiques du CAC, qui peuvent être considérés dans la délibération.

4. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans cette section, nous détaillons les divers éléments spécifiques à la démarche méthodologique employée dans cette étude. Nous explicitons le type d'étude, le devis de recherche choisi, ainsi que les informations relatives aux analyses, à la validation des résultats et aux considérations éthiques.

4.1. Type d'étude

Selon Creswell (2013), les méthodes de recherche qualitatives sont appropriées pour explorer des problématiques qui sont peu documentées. Ainsi, dans cette étude, nous avons recours à des entrevues qualitatives semi-dirigées afin d'explorer les perceptions d'acteurs concernés de l'acceptabilité sociale et éthique du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec. Puisque cette problématique est complexe et que les différents groupes d'acteurs peuvent avoir des perceptions différentes, nous croyons que les méthodes qualitatives leur confèrent l'espace adéquat pour qu'ils expriment leurs perceptions et leurs opinions avec plus de profondeur qu'il n'en est possible avec d'autres devis de recherche. De plus, nous avons opté pour des questions semi-dirigées puisque les participants ont été sélectionnés en fonction de leur expertise sur le sujet. Nous croyons que cette option nous permette d'atteindre l'information voulue tout en conférant aux participants la liberté d'approfondir ou de mener le discours vers les thématiques qui leur semblent pertinentes. Selon nous, le devis de recherche choisi est approprié pour répondre à nos objectifs de recherche puisqu'il nous donne une perspective générale des perceptions d'acteurs du milieu, et qu'il nous permet d'avoir une compréhension plus approfondie de leurs perceptions par catégorie d'acteur.

Nous avons ciblé des acteurs provenant de secteurs différents afin d'avoir une vue globale de la problématique, ainsi qu'une diversité de perspectives et d'expertises. Nous croyons que l'acceptabilité doit être mesurée pour chacun de ces groupes puisque leurs perceptions ne sont pas nécessairement homogènes. La revue de littérature nous a permis de déterminer les groupes d'acteurs qui vivent des enjeux face à cette problématique. La population à l'étude inclut donc toutes les parties prenantes et intéressées par cette problématique et identifiées dans la littérature. Tous les participants sélectionnés sont familiers avec la problématique puisqu'ils occupent un

emploi dans un domaine touché par cette question, en plus d'être confrontés à cette problématique dans le cadre de leurs fonctions professionnelles. Ce projet demeure une étude exploratoire, et des enquêtes plus approfondies sur les perceptions de chacun des groupes d'acteurs ou sur un échantillon plus large seraient bénéfiques pour la conceptualisation de cette problématique.

Avec ce projet de recherche, nous voulons faire évoluer les connaissances relatives à la problématique dans le contexte québécois. Ainsi, l'étape de collecte de données est complémentaire à la revue de littérature, et essentielle pour connaître les réalités québécoises de cette problématique. La littérature scientifique étant exempte de théories spécifiques à cet objet de recherche, nous avons sélectionné des cadres de référence en fonction de leur capacité à répondre à nos objectifs de recherche. Nous avons aussi optimisé les compétences des directeurs de recherche associés à ce projet et appliqué leurs suggestions sur les meilleures options de théorisation.

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude est inductive, puisque l'apprentissage de l'étudiante-chercheuse s'est fait au fur et à mesure qu'elle menait les entrevues, et que toutes les étapes du projet ont contribué à sa compréhension de la problématique (Creswell, 2013). De plus, puisque les entrevues ont été menées auprès d'acteurs concernés par cette problématique et déjà impliqués sur le terrain, cette approche représente un savoir formé à partir des réalités actuelles des participants (Creswell, 2013). Ce projet représente la première expérience d'entrevues qualitatives pour l'étudiante-chercheuse. Ainsi, malgré sa timidité initiale dans le processus d'entretien, elle s'est rapidement retrouvée à l'aise et apte à ajuster ses techniques d'entrevue qualitative au courant du processus pour favoriser le discours des participants.

4.2. Entrevues individuelles semi-structurées

Les participants que nous avons ciblés pour participer à cette étude ont été sélectionnés par choix raisonné, en fonction de leur domaine d'expertise et de leurs expériences professionnelles. En effet, nous avons ciblé un minimum de deux répondants par catégorie d'acteur, en choisissant des personnes représentatives de leur milieu ou ayant une notoriété dans leur domaine ainsi qu'un poste d'influence, afin d'enrichir le discours sur la question. Nous avons aussi prévu des

remplacements, qui ont également été sélectionnés par choix raisonné, en cas de non-réponse ou de refus de la part des personnes que nous avons initialement contactées. De plus, nous n'avions aucun critère d'exclusion.

Pour répondre à nos objectifs de recherche, nos participants appartiennent aux sept catégories suivantes :

- Spécialiste de l'éthique détenant une expertise spécifique aux enjeux d'éthique en recherche dans le domaine de la santé
- Chercheurs académiques québécois travaillant sur des sujets liés à la santé des populations, à des domaines liés à l'obésité ou sur des questions de financement de la recherche universitaire
- Gestionnaires du secteur public et parapublic employés dans des institutions avec des visées de santé publique
- Acteurs commerciaux appartenant à l'industrie agroalimentaire, telle que définie dans le cadre de ce projet
- Acteurs oeuvrant dans des OSBL avec un lien avec la santé publique ou des populations
- Représentant d'une fondation universitaire québécoise
- Journalistes scientifiques travaillant sur des sujets liés à la santé et actifs dans différents types de médias

Le recrutement a été fait par l'étudiante-chercheuse, par le biais d'un courriel d'invitation pour participer à l'étude. Dès ce premier contact, les participants ont été informés des objectifs de recherche, de la confidentialité des entrevues, de leur liberté de participer ou non à l'étude et de la flexibilité quant aux heures et au lieu de l'entrevue. La majorité des participants a démontré un intérêt de participer sous réception de l'invitation. Le seul groupe qui a refusé de participer est celui des organismes subventionnaires publics liés à la santé au niveau fédéral et provincial, nous obligeant à nous retourner vers le secteur public plus généralement et à modifier notre protocole de recherche. Sinon, certains participants ont échangé quelques courriels avec l'étudiante-

chercheure afin d'avoir plus de précision sur le projet ou pour des clarifications liées à la confidentialité des données avant d'accepter de participer.

Avant chacune des entrevues, l'étudiante-chercheure a effectué une recherche sur le Web concernant chacun des participants et/ou des organismes auxquels ils sont affiliés, afin d'être informée au sujet de leurs projets antérieurs et ceux qui sont en cours, de leurs postes et responsabilités actuelles, ainsi que des fonctions qu'ils remplissent. En se préparant ainsi, l'étudiante-chercheure a pu discuter d'éléments qu'elle n'aurait possiblement pas abordés sans ces connaissances initiales.

La grille d'entrevue utilisée dans ce projet a été développée par l'étudiante-chercheure en fonction des thématiques retrouvées dans la littérature et des cadres théoriques choisis pour répondre aux objectifs de ce projet. Les questions qui forment la grille d'entrevue sont toutes ouvertes, et se veulent suffisamment ciblées pour répondre aux objectifs de recherche tout en laissant place à l'apport de précisions par les participants, dans le but de favoriser une compréhension plus approfondie des éléments d'importance à cette problématique. Elle a été révisée par deux personnes indépendantes qui ont connaissance de cette problématique, afin de déterminer si elle permet adéquatement d'aborder en profondeur la problématique en question et de favoriser le discours des participants. De plus, un des participants à l'étude a également agi à titre de prétest, c'est-à-dire que des rétroactions lui ont été demandées suite à l'entrevue, afin d'avoir des commentaires sur la formulation des questions par rapport aux objectifs de recherche énoncés et sur les techniques d'entrevues utilisées par l'étudiante-chercheure. La grille d'entrevue est présentée à l'Annexe 1.

Au moment de l'entrevue, nous avons commencé par présenter le projet à chacun des participants, afin qu'ils aient une bonne compréhension de la problématique à l'étude et des objectifs de recherche. Par la suite, les attestations de consentement détaillant les objectifs de recherche, ainsi que le caractère confidentiel et libre de l'entrevue ont été remises aux participants. Ces attestations de consentement ont été signées en deux copies; une qui a été gardée par l'étudiante-chercheure et l'autre qui a été remise au participant. Les répondants qui ont participé par le biais d'une entrevue téléphonique ont reçu les attestations de consentement par

courriel avant la tenue de l'entrevue, et leur consentement oral ou écrit a été obtenu avant le début de l'entretien. Ensuite, les questions et sous-questions décrites dans la grille d'entrevue ont été posées aux participants. Cependant, nous ne nous sommes pas limités à ces questions, et dans certains cas, des questions fondées sur les thématiques émergeant des propos des participants ont été posées. Aussi, avant de clore l'entrevue, nous avons demandé aux participants s'ils avaient quelque chose à ajouter que nous n'aurions pas abordé par le biais des questions posées.

Au total, 14 participants ont pris part à notre projet. Les entrevues ont toutes eu lieu entre juin et décembre 2015. La durée des entrevues se situe entre 23 minutes et 78 minutes, pour une moyenne d'approximativement 43 minutes. Dans un des cas, l'entrevue s'est faite en deux parties parce que la conversation post-entrevue entre l'étudiante-chercheure et le participant a mené au prolongement de l'entrevue puisque le participant a continué à parler du sujet à l'étude et que l'enregistreuse a été remise en marche. Une des entrevues a eu lieu sur deux journées à cause d'une circonstance exceptionnelle. Une entrevue avait deux participants puisque l'acteur que nous avons contacté ne savait pas s'il serait en mesure de répondre aux questions posées. Dans ce cas, deux formulaires de consentement ont été signés, mais les deux participants sont comptabilisés comme représentant un cas. Trois entrevues ont été menées au téléphone. Ces entrevues ont connu le même processus que les autres, à l'exception que dans deux cas, le consentement des participants a été obtenu de manière orale plutôt que par écrit.

4.3. Analyses qualitatives

L'analyse des données qualitatives est basée sur la méthode détaillée par Creswell (2013) et enrichie de techniques développées lors d'un atelier suivi à l'Université du Québec à Trois-Rivières en août 2015 sur les méthodes d'analyses qualitatives. Le processus d'analyse a été réalisé en plusieurs étapes. La première consiste à recueillir les données et à retranscrire leur contenu sous forme de *verbatim*. En plus de mettre les assises pour les étapes subséquentes de l'analyse, cette étape contribue à la familiarisation de l'étudiante-chercheure au contenu et aux thématiques présentes dans les entrevues. La deuxième étape est celle d'une lecture plus attentive des *verbatim* visant à dégager les thèmes généraux qui sont ressortis des entrevues. Lors de cette étape, l'étudiante-chercheure remplit également des « mémos », ou des notes de chercheur, qui

lui permettent de faire des liens entre les différentes entrevues, avec les théories pertinentes au sujet et avec les éléments présents dans la recension des écrits. Aussi, cette étape permet à l'étudiante-chercheuse de réfléchir aux moyens de grouper les différentes thématiques et de détailler l'arbre de code qui sera utilisé pour l'analyse. La troisième étape est celle du codage, dans laquelle les sections des *verbatim*s ayant le même sens ou un sens similaire sont regroupées en fonction de l'arbre de code prédéterminé. Pour procéder avec le codage, l'étudiante-chercheuse a séparé son arbre de code en deux sections principales. L'une est centrée sur l'acceptabilité sociale de la pratique à l'étude tandis que l'autre sert à déterminer son acceptabilité éthique. L'arbre de code utilisé dans ce projet est présenté à l'Annexe 2. La dernière étape est celle de l'analyse de contenu, qui représente essentiellement la recension et la synthèse des thématiques qui sont ressorties des entrevues, en fonction des divers arbres de code utilisés, et leur réduction jusqu'au regroupement d'unités de sens similaires autour des thèmes les plus fréquents de nos entrevues. L'analyse de contenu est produite par une considération systématique de tous les éléments apparus dans les entrevues afin d'en augmenter l'objectivité. Par contre, dans le cadre de ce projet, certains éléments qui s'éloignent de la problématique à l'étude ont été exclus de l'interprétation. Ainsi, nous avons priorisé les éléments les plus fréquents et ceux qui sont directement liés au sujet d'étude dans l'analyse de contenu.

Le codage et les analyses qualitatives ont été faits avec QDA Miner 4.0. L'étudiante-chercheuse a appris à utiliser ce logiciel de manière inductive, en parcourant le guide d'utilisation de QDA Miner. Cette étape lui a permis de découvrir les fonctionnalités de ce logiciel et d'avoir une idée des différentes options de codage et d'analyse. Ensuite, elle a suivi une courte formation auprès d'une collègue habituée d'utiliser ce logiciel, afin de se familiariser avec le côté pratique du logiciel et d'apprendre certains trucs et astuces pour son utilisation. Finalement, cette même collègue expérimentée en analyse qualitative et habile avec QDA Miner a validé le processus de codage et d'analyse de l'étudiante-chercheuse.

4.4. Validation des résultats

Notre stratégie de codage et d'analyse a été validée par une collègue et l'un des membres de la direction de recherche de l'étudiante-chercheuse. Cependant, dû aux délais liés à la production de

ce mémoire et aux ressources limitées, aucun type de validation n'a eu lieu pour les résultats. Nous avons considéré trois types de validation pour ce projet : la validation interjuge, la validation en deux temps, et la validation par nos répondants. Une validation interjuge aurait requis la disponibilité d'une autre personne pour le codage et l'analyse de données, la validation en deux temps aurait requis des délais plus longs pour ce projet de recherche et la validation par les participants au projet de recherche aurait requis un consentement préalable et une implication additionnelle de la part des répondants, une étape que nous n'avons pas considérée lors de la signature des attestations de consentement. Nous reconnaissons toutefois qu'une triangulation ultérieure de la méthode et des résultats serait intéressante car elle apporterait une validation additionnelle de la validité et fiabilité des résultats.

4.5. Considérations éthiques

Conformément à l'article 2.1 de la nouvelle édition de l'Énoncé de politique des trois Conseils (EPTC 2), le présent projet a fait l'objet d'une exemption auprès du Comité d'éthique de la recherche en sciences de la santé de l'Université Laval (No de dossier 2015-134). Après examen, le comité a jugé que le but pour lequel ce projet était entrepris ne le soumettait pas aux formalités de l'EPTC 2 (EPTC 2, 2014). Cependant, nous avons tout de même eu des préoccupations éthiques à toutes les étapes du processus de recrutement, de collecte, de gestion, d'analyse et de publication des données.

En ce qui concerne le recrutement des participants, nous leur avons envoyé un courriel d'invitation pour participer à l'étude, à l'adresse courriel liée à leur emploi et disponible sur le site Web de l'organisme auquel ils sont affiliés. Dans ce courriel d'invitation, ils ont été informés des objectifs de recherche, de leur liberté de participer ou non à cette étude, et de la confidentialité des données recueillies. Pour l'étape de collecte de données, nous avons obtenu le consentement libre et éclairé de chacun de nos participants avant d'entamer les entrevues individuelles semi-dirigées. Pour ce faire, nous leur avons présenté toutes les informations pertinentes au projet de recherche et ils ont été informés de leur liberté de se retirer de l'étude à tout moment. De plus, la confidentialité des données a été assurée à tous les participants, qui ont été informés que leur identité ne serait divulguée dans aucun contexte. De plus, nous les avons

informés que les résultats de recherche ne pourraient les identifier individuellement, et que les données seraient traitées sous leur forme globale et par catégorie d'acteur. Le consentement a été donné sous forme orale dans deux cas, et nous avons obtenu le consentement écrit de tous les autres participants. En ce qui concerne la gestion et l'analyse des données, toutes les entrevues ont été retranscrites et codées par l'étudiante-chercheure, qui représente la seule personne capable de lier l'identité des participants aux transcriptions, puisque les transcriptions ont été faites dans nom associé. Les attestations de consentement ont été gardées sous clé au Centre de recherche de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec, et uniquement accessibles à l'étudiante-chercheure. De plus, les enregistrements numériques ont été détruits suite à leur transcription, et tous les autres documents relatifs aux attestations de consentements seront détruits sous dépôt du mémoire, au plus tard en septembre 2016. Finalement, les participants ont été informés que les données recueillies dans le cadre de ce projet pourraient faire l'objet de rapports, de conférences et d'articles scientifiques, et que les considérations éthiques décrites dans cette section seraient également applicables à ces documents.

5. RÉSULTATS

Cette section présente les résultats de notre étude exploratoire sur les perceptions de l'acceptabilité sociale et éthique du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec. Premièrement, nous présentons une description des participants qui ont pris part à cette étude. Deuxièmement, nous discutons les perceptions des acteurs interrogés de l'acceptabilité sociale de cette pratique, en nous basant sur la définition retenue et les caractéristiques discutées dans le cadre de référence. Ainsi, nous relatons les éléments contextuels soulevés par les participants, les intérêts des groupes d'acteurs impliqués, ainsi que les questionnements concernant les enjeux éthiques discutés par nos participants, à trois niveaux distincts. Le dernier critère, soit l'intérêt soulevé par la question à l'étude, n'est pas mesuré puisque tous les participants sélectionnés ont un intérêt direct en lien à cette problématique par le biais de leur profession. De plus, le fait qu'ils aient accepté de participer à notre étude signale un intérêt vis-à-vis nos objectifs de recherche. Troisièmement, nous discutons l'acceptabilité éthique de la pratique, en présentant les différents mécanismes, valeurs et principes proposés par nos participants. En effet, nous listons les différentes alternatives proposées par nos participants pour des collaborations de recherche acceptables et nous associons les valeurs du cadre du CAC aux principes essentiels à l'acceptabilité de cette pratique, tels que cités par nos répondants. Finalement, nous présentons les perceptions de nos participants de l'acceptabilité de la présence de scientifiques subventionnés par l'industrie dans les comités consultatifs au gouvernement.

La grille d'entrevue a été conçue en fonction des éléments que nous voulions recenser dans cette étude, notamment en lien avec l'état actuel du financement de la recherche au Québec et avec l'acceptabilité des collaborations avec l'industrie agroalimentaire pour le financement de la recherche académique en santé des populations. Le questionnaire a légèrement été modifié en cours d'étude pour améliorer sa fluidité et pour lui permettre de mieux répondre à nos objectifs de recherche. Ainsi, suite à la deuxième entrevue, nous avons fusionné deux questions qui visaient à déterminer le contexte actuel au Québec, nous avons modifié la question qui visait à obtenir des principes éthiques spécifiques pour qu'elle questionne plutôt les conditions à respecter pour des collaborations acceptables, et nous avons ajouté une question sur des facteurs

indispensables au succès des collaborations. Nous avons aussi ajouté une question relative à l'acceptabilité des comités consultatifs au gouvernement. Selon nous, ces modifications ont clarifié la nature des questions et ont augmenté leur cohérence.

Nous avons posé des questions additionnelles à la grille d'entrevue à certains participants en fonction de leurs propos, de leurs expériences de travail et de leur expertise. Dans certains cas où il était difficile de suivre le questionnaire, nous en avons dévié afin d'obtenir le maximum d'informations relatives à la problématique. Ainsi, de nos 14 participants, 13 ont répondu aux cinq questions principales présentes dans la grille d'entrevue.

Comme décrit dans la section relatant les considérations éthiques, nous avons obtenu le consentement libre et informé de tous nos participants avant d'entamer les entrevues. Cependant, vu le nombre limité d'acteurs occupant un emploi ayant trait à cette problématique au Québec et par souci d'anonymat, nous présentons généralement les réponses par catégorie d'acteurs, et nous omettons tous les détails qui pourraient identifier nos participants.

5.1. Portrait des participants à l'étude

Dans notre étude, nous avons interviewé 14 participants provenant de diverses catégories d'acteurs. L'unique critère d'inclusion était que les individus rencontrés occupent un poste d'influence dans lequel ils étaient concernés par la problématique à l'étude dans le cadre de leurs fonctions professionnelles. Tous les participants travaillent au Québec, spécifiquement dans les régions métropolitaines de Montréal ou de Québec.

Catégorie d'acteur	Précisions
Spécialiste de l'éthique (1)	Détient une expertise spécifique aux enjeux d'éthique en recherche dans le domaine de la santé
Milieu académique (4)	(1) Chercheur du domaine de la santé des populations qui reçoit présentement du financement de l'industrie agroalimentaire (1) Chercheur du domaine de la santé des populations qui a obtenu du financement de l'industrie agroalimentaire dans le passé (1) Chercheur lié au domaine de la santé des populations qui se positionne contre le financement par le secteur privé

	• (1) Chercheur qui possède une expertise sur le financement de la recherche universitaire au Québec
Gestionnaires issus du secteur public et parapublic (2)	
Participants de l'industrie agroalimentaire (2)	• (1) Finance de la recherche académique • (1) Représente les intérêts de ses membres auprès d'instances gouvernementales, sans avoir de collaborations de recherche au moment de l'entrevue
Participants provenant d'OSBL (2)	• Mènent des activités et ont des missions liées au domaine de la santé publique ou des populations au Québec • (1) OSBL ciblé car il affiche publiquement sa réflexion sur les collaborations avec le secteur privé pour le financement de ses activités • (1) OSBL financé par des dons individuels et des fonds en provenance du secteur privé, qui à son tour finance des activités de recherche
Représentant d'une fondation universitaire (1)	• Chargé de la recherche de financement pour des chaires de recherche d'une université québécoise
Journalistes scientifiques affiliés aux médias écrits ou autres (2)	• Sélectionnés car intérêt pour le financement de la science au Québec et les sujets liés à la santé

5.2. Acceptabilité sociale du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire

Les perceptions de l'acceptabilité du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire sont très variables dans l'échantillon que nous avons interrogé. Parmi nos 14 répondants, 8 considèrent que le financement par l'industrie agroalimentaire représente une pratique acceptable dans certaines conditions (Entrevues 3, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14), 4 sont d'avis que le financement par l'industrie agroalimentaire n'est pas une pratique acceptable (Entrevues 1, 5, 8, 10) et 2 soulèvent de la méfiance et des réserves par rapport aux collaborations intersectorielles, tout en considérant que dans le contexte actuel, les acteurs impliqués dans la recherche universitaire y sont contraints (Entrevues 2, 4).

Les résultats généraux de cette section sont présentés par groupe d'acteurs puisque les réponses par catégorie d'acteurs sont sensiblement homogènes, sauf pour le groupe des acteurs

académiques, qui illustre convenablement la variabilité des positions possibles. Ensuite, nous présentons les perceptions de nos participants des éléments contextuels, les intérêts des acteurs impliqués et les questionnements relatifs à l'enjeu d'acceptabilité. Finalement, certaines thématiques additionnelles soulevées par plusieurs groupes d'acteurs sont présentées en ordre de fréquence décroissant, avant de continuer avec la section sur l'acceptabilité éthique du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire.

Milieu académique

Le groupe des acteurs académiques présente un éventail d'expériences et de perceptions quant aux différentes façons de collaborer avec l'industrie agroalimentaire pour le financement de la recherche académique. Parmi les acteurs interrogés, l'acceptabilité du financement en provenance de cette source varie principalement en fonction des modalités de financement (i.e. financement direct vs. concours) et des conditions rattachées au partenariat. Les quatre acteurs du milieu académique que nous avons interrogés dans cette étude considèrent que pour les collaborations intersectorielles qui auraient lieu dans le milieu universitaire, les mesures et balises institutionnelles actuelles sont suffisantes.

Le participant 9 transige directement avec l'industrie pour financer certaines de ses activités de recherche, et il estime que cette pratique est acceptable. De plus, selon cet acteur, tout acteur industriel représente un partenaire acceptable aussitôt que les parties impliquées visent un partenariat fructueux, honnête et transparent.

Certainement en mon point de vue, il s'agit de bien travailler avec eux. À partir du moment où on a la préoccupation de dire toute la vérité et rien que la vérité, eh bien à ce moment-là tous les partenaires sont bons. J'ajouterais même que dans le domaine de l'étude des populations et de la prévention des maladies, ce sont peut-être des partenaires indispensables, parce qu'on n'y arrivera pas avec le financement public exclusif. En matière de santé, actuellement, on a plus de la moitié de notre budget qui est dévolu à ce poste budgétaire là et malgré tout il y a des carences. (Entrevue 9)

Jusqu'à présent, les expériences de collaboration de cet acteur avec des membres de l'industrie agroalimentaire ont été positives.

Il y a des gens qui ont peur d'avoir peur avec le financement privé, moi j'en reçois depuis une bonne vingtaine d'années et je n'ai que des expériences positives, avec des gens qui sont honnêtes, transparents. (Entrevue 9)

Il explique également que dans son expérience, il a été plus rentable d'obtenir du financement en contactant directement les acteurs industriels qu'en participant à des concours publics.

Ça a pris un coup de téléphone et ce que je leur demandais, c'était de subventionner une recherche qui avait le potentiel de leur nuire [...] Ils ont dit oui. Alors pour ce qui est du grand méchant *all the time*, dans la mesure où mon expérience est concernée, on repassera. (Entrevue 9)

Pour sa part, malgré sa réticence initiale, le participant 3 a accepté de collaborer avec l'industrie agroalimentaire après avoir soumis un protocole de recherche à un concours public, mais admet qu'il n'aurait pas contacté directement un acteur industriel pour se procurer du financement, principalement à cause des perceptions de conflits d'intérêts potentiels provenant de ses pairs et du public, des conséquences possibles pour sa crédibilité personnelle et pour la crédibilité de ses résultats de recherche. Ainsi, pour cet acteur, l'acceptabilité d'un financement obtenu par un processus rigoureux est différente de celle d'un financement direct.

Donc si on revient à ta question plus générale, si je crois que l'industrie est un partenaire acceptable, je pense que oui, mais, dans différents contextes puis probablement avec des modalités qui sont très définies puis tout ça la. Je pense que c'est important que le chercheur garde son indépendance la, c'est lui qui est le chef la si on veut pour les modalités scientifiques et tout ça, mais en même temps c'est intéressant de savoir qu'est-ce qui est important pour les gens aussi sur le terrain, pour l'industrie [...] Par contre, quand c'est un financement direct, ça peut avoir l'air comme un conflit d'intérêts donc faut à ce moment-là, il faut faire attention. (Entrevue 3)

Nos deux derniers participants du milieu académique considèrent que le financement par l'industrie représente une alternative acceptable dans les situations où le financement de source publique est insuffisant. Malgré le choix du participant 2 de refuser toute subvention de source privée lors de la conception de la chaire de recherche à laquelle il est affilié parce qu'il « voulait garder une autonomie complète par rapport aux questions de recherche et une liberté totale sur une diffusion [des] résultats de recherche » (Entrevue 2), il admet que dans le contexte actuel, les chaires de recherche peuvent difficilement discriminer contre les sources de financement

privées : « Je suis pas certain que tout le monde peut se payer ce luxe-là actuellement » (Entrevue 2). Selon cet acteur, le financement par l'entreprise privée pourrait être acceptable si « ces compagnies-là sont reconnues [...] comme étant des sources de financement sans aucune attache sur la production des rapports, sur les projets, [et qu'elles préservent la] liberté totale du chercheur » (Entrevue 2). Similairement, le participant 7 souligne l'importance de mécanismes visant à préserver l'autonomie de l'université et l'indépendance intellectuelle des chercheurs.

Spécialiste de l'éthique

Tout comme les acteurs académiques, notre spécialiste en éthique perçoit une différence de l'acceptabilité du financement en fonction des sources de financement et des liens entre les différents partis impliqués. Selon lui, la pratique peut être acceptable s'il s'agit de sommes mises dans un fonds commun (*pool*) par l'industrie agroalimentaire pour être redistribuées. Toutefois, il considère que les situations de financement dirigé sont plus délicates et problématiques à cause des enjeux éthiques qui leur sont associés.

Dès qu'on fait du financement dirigé, où il y a des ententes directes, qu'on soutient certains types de recherche, et qu'il y a un contrôle et des attentes de la part des chercheurs pour plaire aux sources de financement, là on a un problème, parce que là on rentre dans les problèmes de conflits d'intérêts, de la science dirigée pour répondre juste aux intérêts économiques ou de marketing des compagnies. (Entrevue 1)

Secteur public

Nos répondants du secteur public ont des perceptions négatives et présentent beaucoup de méfiance par rapport aux collaborations de recherche avec l'industrie agroalimentaire, notamment à cause de la nature du produit commercialisé par cet acteur et de la perception de ses objectifs réels d'augmenter sa visibilité. Cependant, les deux acteurs du secteur public font mention du contexte actuel de compressions et des options limitées des chercheurs académiques.

Méfiance par rapport à l'industrie, possibilité théorique de pouvoir s'associer avec un confort éthique, mais dans ce que je connais, je ne vois pas demain matin avec qui on pourrait s'associer, qui a de l'argent et qui profiterait de la visibilité qu'on offre comme chercheurs, et de la visibilité qu'ils se donneraient en utilisant, en mettant dans leurs communications, en passant le message qu'ils soutiennent la recherche

pour légitimer leurs activités. Je vois pas à quelle entreprise on pourrait se fier pour faire ça. (Entrevue 4)

Organismes sans but lucratif

Nous n'avons pas observé de consensus parmi nos deux acteurs en provenance des OSBL. Tandis que l'un des acteurs considère que tous les partenaires peuvent être intéressants aussitôt que des mesures adéquates sont mises en place pour que la recherche demeure indépendante, l'autre se positionne fermement en défaveur de cette pratique et propose des solutions qui permettraient au secteur privé de contribuer au financement de la recherche sans avoir de poids décisionnel.

Secteur privé

Nos deux acteurs du secteur privé considèrent que les collaborations entre les secteurs privés et académiques sont acceptables, voire incontournables. Notre acteur qui finance déjà la recherche académique estime que les partenariats avec le secteur privé sont acceptables lorsque les collaborations sont régies par des mécanismes visant la rigueur et la qualité scientifique. Cependant, il reconnaît que tous les acteurs du secteur privé n'agissent peut-être pas avec les mêmes mécanismes que son institution. Pour sa part, notre acteur qui ne finance pas de recherche au moment de l'entrevue explique que les possibilités de collaborations dépendent des sujets et de l'intérêt de l'acteur privé par rapport à ces sujets. Cette information est corroborée par notre acteur en provenance d'une fondation universitaire, qui indique que les compagnies financent des chaires de recherche universitaires lorsque leurs sujets correspondent à leurs intérêts ou à ceux de leurs membres.

Médias

Deux acteurs en provenance des médias présentent le secteur agroalimentaire comme étant un partenaire par défaut, avec lequel le milieu académique devra collaborer d'une manière ou d'une autre. Ces acteurs mentionnent qu'ils sont plus critiques lorsqu'ils ont connaissance d'un financement par le secteur privé, et que l'élément indispensable pour déterminer l'acceptabilité d'une collaboration est une transparence absolue, afin que tous les détails de la collaboration

soient connus. De plus, ces acteurs commentent sur l'importance de bien vulgariser les résultats de recherche à la population, particulièrement lorsqu'il y a présence d'intérêts industriels.

5.2.1. Éléments contextuels

5.2.1.1. *État actuel du financement de la recherche au Québec*

Pour entamer nos entrevues, nous avons demandé aux participants de nous transmettre leurs perceptions de l'état actuel du financement de la recherche au Québec. Tous les groupes d'acteurs ont évoqué les difficultés actuelles de financement, présentes à cause du contexte de coupures et de mesures d'austérité. De manière générale, la recherche est présentée comme étant globalement sous-financée. Les acteurs interrogés caractérisent unanimement la situation de désolante et considèrent qu'il est très difficile pour les chercheurs d'obtenir des subventions de recherche publiques au Québec. En effet, selon un acteur du secteur public :

Je sais que les taux de succès sont faibles compte tenu de la qualité de ce qui est présenté, les compétitions sont de plus en plus fortes, alors si on considère la perspective suivante : Est-ce qu'en égard au fait qu'il y a beaucoup de talent en recherche au Québec, de nombreuses universités qui produisent des chercheurs, des gens qui ont des doctorats, est-ce que l'état du financement est à la hauteur des capacités de recherche qu'on a? Certainement pas. On devrait avoir des taux de succès plus élevés, c'est pas la qualité de ce qui est présenté, c'est les quotas qui expliquent ces taux-là, alors sans doute qu'il devrait y avoir plus de financement. (Entrevue 4)

Un acteur du milieu académique souligne que :

[Le financement actuel] n'est pas suffisant pour réaliser tout ce que l'on veut faire et tout ce que l'on aurait besoin de faire. (Entrevue 9)

En bref, tous les acteurs interrogés s'entendent pour dire que le contexte actuel de recherche universitaire est problématique. Les acteurs qui produisent de la recherche scientifique discutent leurs réalités de manque ou de pertes de financement. Actuellement, les bas taux de succès aux concours des organismes subventionnaires publics mettent beaucoup de pression sur les chercheurs. En parlant de sa perception actuelle de la disponibilité de fonds de recherche, un chercheur remarque que comparativement à son début de sa carrière vers la fin des années 2000, la situation est devenue beaucoup plus laborieuse qu'elle ne l'était, surtout pour les jeunes chercheurs et pour les étudiants-chercheurs. Nos chercheurs mentionnent également devoir faire

quatre demandes de subventions ou plus par année pour récolter suffisamment de financement pour satisfaire à leur programmation de recherche.

Pour ce qui est des catégories d'acteurs externes au milieu académique, nos participants ont un discours similaire concernant la disponibilité de fonds de recherche. On remarque que les gouvernements se sont retirés de la recherche au niveau fédéral et provincial. Notre participant qui oeuvre dans une fondation universitaire relate aussi qu'il est devenu beaucoup plus difficile de financer des chaires de recherche universitaires nécessitant des montants élevés. De plus, un acteur qui offre du financement pour la recherche constate une hausse dans les demandes de bourses qu'il a reçues dans les dernières années, et mentionne que les difficultés se sentent à tous les niveaux, du jeune chercheur au chercheur sénior. Ainsi, la recherche de financement est rendue plus laborieuse indépendamment de la source de financement et de l'expérience du chercheur.

Causes

Nos participants ont cité plusieurs raisons susceptibles d'expliquer la situation actuelle du financement de la recherche académique en santé des populations au Québec. Premièrement, le contexte d'austérité actuel implique des coupures et des remaniements dans le financement de la recherche. Ceci serait lié à la multiplicité des missions de l'état, puisque les fonds publics sont séparés parmi les diverses sections gouvernementales, qui ont des objectifs divergents. Ainsi, comme le développement économique et la santé publique sont deux responsabilités gouvernementales, un partenariat avec une industrie visant à augmenter l'efficacité économique peut avoir des séquelles importantes au niveau de la santé publique. Deuxièmement, dans la dernière décennie, on a assisté à une augmentation marquée de jeunes chercheurs dans les universités, beaucoup plus actifs en recherche que la génération précédente. Ainsi, une augmentation des demandes de subvention et une diminution des fonds dédiés à la recherche mènent à des taux de réussite inférieurs pour tous les organismes publics. La quantité de chercheurs financés a donc diminué sans que ceux qui obtiennent du financement soient nécessairement mal financés. Troisièmement, on suggère aussi qu'au Canada, nous n'avons pas une grande tradition de recherche et de développement puisque nous nous trouvons dans une

économie de richesse naturelle qui nous a accordé un développement économique indépendant des efforts de recherche et développement. Ceci expliquerait pourquoi la recherche académique au Canada reçoit moins de financement comparativement à d'autres pays.

Sources de financement pour la recherche

Les participants ont décrit les différentes sources de financement pour la recherche universitaire au Québec. Dans le domaine de la santé des populations, comme dans les autres secteurs scientifiques, la majorité du financement est de source gouvernementale et attribué par les organismes subventionnaires fédéraux ou provinciaux. Dans les dernières années, les sources fédérales ont ciblé des domaines prioritaires, menant à une concentration de la recherche dans certaines disciplines. « À part le gouvernement, les autres sources de financement sont le financement par les mécènes et le financement par l'industrie » (Entrevue 7). En effet, le financement en provenance d'OSBL et de fondations, qu'elles soient caritatives ou particulières à un certain domaine, est en augmentation. Le secteur privé finance aussi de la recherche universitaire, et son implication est en croissance depuis les années 1990. Un acteur du milieu académique souligne que le secteur privé s'investit dans des domaines qui sont lucratifs ou qui sont d'intérêt pour elle, et que les questions moins lucratives sont majoritairement financées par les organismes subventionnaires publics. Ceci explique la variation dans les sources de financement en fonction des sujets d'étude.

Cofinancement

Les problématiques liées au financement conjoint entre le secteur public et le secteur privé ont été discutées par toutes les catégories d'acteurs, et leurs réactions ne font pas l'unanimité. Lorsqu'ils reçoivent du financement du secteur privé pour des projets de recherche, les chercheurs doivent tenir compte des intérêts des subventionnaires, et donc une situation de cofinancement représente automatiquement de la recherche orientée. Selon le spécialiste de l'éthique, cette situation est problématique et malsaine puisqu'elle provoque un contexte de conflit d'intérêts systémique, où les chercheurs sont dans l'obligation de solliciter des subventions du secteur privé afin de récolter le financement nécessaire pour pourvoir à leur programmation de recherche. En effet, quatre participants considèrent que la mise en place de telles mesures est nuisible. Cependant, un acteur

du milieu académique qui collabore avec le secteur agroalimentaire estime que le cofinancement représente « une autre façon de gérer un budget qui de toute façon est insuffisant » (Entrevue 9).

5.2.1.2. État actuel de la santé publique au Québec

Tous les groupes d'acteurs commentent l'état actuel de la santé publique au Québec, en mentionnant les compressions actuelles et les mécontentements sur le terrain venant d'acteurs du milieu de la santé. Selon plusieurs participants interrogés, la santé publique et l'alimentation sont des domaines de recherche plus particuliers et plus délicats que d'autres secteurs parce qu'il y a présence d'enjeux éthiques et de répercussions sanitaires à une échelle plus importante. En effet, même au niveau des interventions, certains acteurs se questionnent sur des activités et programmes de santé publique, comme ParticipAction, qui sont partiellement financés par des acteurs de l'industrie agroalimentaire. Ainsi, plusieurs acteurs interrogés pensent que les récentes compressions gouvernementales au niveau de la santé publique sont problématiques.

Tout ce qui touche aux habitudes de vies, à l'alimentation ou autre, moi je pense qu'il y a une part de la recherche beaucoup plus importante qui devrait être assumée par le gouvernement, et soit par des propres chercheurs du gouvernement, soit par le biais de contrats ou de subventions de recherche. Mais je pense que c'est des domaines où on sous-investit beaucoup d'argent par rapport au besoin au Québec. (Entrevue 12)

5.2.1.3. Problèmes systémiques présents dans le contexte actuel

Nos participants soulignent que le contexte actuel de la recherche occasionne plusieurs problèmes systémiques. Pour commencer, on souligne que les mesures actuelles qui dirigent la science dénotent une incompréhension de la part du gouvernement des processus de recherche scientifique. En effet, notre spécialiste de l'éthique considère qu'en établissant des priorités de recherche qui dirigent la science vers certains secteurs, on préconise avoir établi les secteurs importants pour la recherche, alors que plusieurs découvertes sont aussi faites par le biais de la recherche libre. De plus, on note que l'implication du secteur privé dans la recherche universitaire crée des situations de conflits d'intérêts systémiques puisque les choix du secteur privé quant aux projets qu'ils financent se conforment à leurs intérêts particuliers. Cette pratique met également les universités en situation de conflit d'intérêts potentiel, ce qui s'avère problématique puisque « le fondement même [des universités et de la recherche universitaire]

c'est la confiance, la crédibilité. Les chercheurs sont crédibles parce qu'on les croit à tort ou à raison, indépendants, et donc comme on dit pour simplifier, objectifs » (Entrevue 7). On discute aussi le « mythe de l'objectivité académique » (Entrevue 1) ou « biais de confirmation » (Entrevue 7), qui indique que des biais peuvent survenir même lorsque des chercheurs financés se croient objectifs et transparents. Dans le contexte actuel, on souligne aussi que lorsqu'on parle d'intégrité, la perception est qu'on remet en question l'intégrité de la personne de laquelle on parle, et que ce sentiment de se faire attaquer freine la discussion sur l'acceptabilité de différents modes de financement de la recherche.

5.2.2. Intérêts des différents groupes d'acteurs impliqués

Plusieurs participants nous ont transmis leurs perceptions des divers intérêts de catégories d'acteurs impliquées dans cette problématique. Dans cette section, nous présentons uniquement les intérêts des acteurs académiques et du secteur privé puisque les intérêts des autres groupes d'acteurs n'ont pas été abordés en profondeur par nos participants.

Notre spécialiste de l'éthique discute cependant la notion plus générale d'intérêt lorsqu'il aborde la prise en compte des rôles, responsabilités et intérêts de chacun dans la négociation des paramètres d'une collaboration.

De dire c'est quoi les intérêts de chacun? C'est quoi les devoirs et les responsabilités de chacun? Les devoirs moraux [et] légaux. Chacun ont leurs propres intérêts, et d'aider à ce que chaque partie trouve [son] compte, et d'accepter des compromis. Le scientifique, s'il veut travailler avec l'industrie, a besoin de savoir quels sont les intérêts et les attentes de l'industrie. (Entrevue 1)

Rôle et intérêts des acteurs académiques

En ce qui concerne les chercheurs, notre spécialiste de l'éthique souligne que certains chercheurs académiques québécois ont une mauvaise compréhension de leur rôle dans la société, qui est d'être dédié à la vérité et de dénoncer des problématiques dans l'espace public.

Ils ont besoin de comprendre leurs rôles et responsabilités. Et ça c'est un autre défi parce qu'il y a plein de scientifiques qui vont dire, mais non, moi mon rôle c'est de faire de la recherche. Non. T'es payé par des fonds publics, on n'est pas des universités privées, tes recherches sont largement [financées par] des fonds publics,

donc tu as une obligation morale, éthique [et] professionnelle d'être présent dans l'espace public quand tu peux. (Entrevue 1)

Similairement, notre participant académique qui refuse toute subvention du secteur privé parle du devoir de responsabilité sociale qui accompagne une carrière académique.

Comme chercheur travaillant dans une université, dans un milieu hospitalier, on est de par notre attachement à l'institution qu'est l'université et l'hôpital, on est lié à un devoir de responsabilité sociale, une imputabilité vis-à-vis la société. La société nous demande comme chercheur de produire de la bonne recherche, c'est-à-dire de la recherche qui est sous le signe de la vérité, de la transparence, où ce qu'on recherche avant tout c'est d'identifier quelles sont les meilleures pratiques de santé publique, quelles sont les meilleures pratiques pour améliorer la santé des populations. Quelles sont les interventions qui sont les plus susceptibles de se solder par une amélioration de la santé et du bien-être, diminuer le fardeau de la maladie, par des approches de prévention, d'intervention précoce ou d'intervention en prévention tertiaire ou secondaire. On est vraiment, on est lié par ce contrat social. C'est ce que la société attend. Donc un devoir de, comme institution, devoir de responsabilité sociale et d'imputabilité sociale. (Entrevue 2)

Cependant, dans le contexte actuel où les indicateurs de productivité académique sont liés à la quantité de subventions et de publications rattachées aux chercheurs, ils peuvent se trouver dans des situations où ils priorisent d'autres intérêts que ceux de répondre aux besoins sociaux par la production de « bonne » recherche. Ces intérêts peuvent être industriels ou financiers, ou peuvent représenter des intérêts de publication, de cheminement de carrière personnel, de compétitivité par rapport à leurs collègues, etc. De plus, le comportement des chercheurs académiques peut être influencé par le « mythe de l'objectivité académique », qui permettrait aux acteurs industriels de manipuler l'environnement de la recherche en finançant des chercheurs qui sont moins critiques par rapport au travail qu'ils produisent parce qu'ils sont convaincus de leur objectivité.

On donne un pouvoir incroyable à l'industrie, [qui met] en place des systèmes complexes pour arriver à leurs fins et pas nécessairement à la santé publique. Et donc le financement est une route bien connue depuis des décennies pour manipuler un environnement et assurer qu'il y ait les réponses qu'on veut pour certains intérêts économiques. (Entrevue 1)

L'influence que peut avoir une collaboration avec le secteur privé sur les perceptions de la crédibilité d'un chercheur doit être prise en compte parce que sa crédibilité lui permet de remplir adéquatement son rôle dans la société. Le participant 9 constate que même si un acteur industriel

ne fait qu'envoyer un chèque, « le prix à payer en terme de biais de la communauté scientifique est important ». Ainsi, la mise en place de processus rigoureux représente un moyen de contrer ces perceptions négatives, d'améliorer la capacité des chercheurs à argumenter la présence de fonds privés et de démontrer la validité de la recherche produite.

Les scientifiques restent un acteur important, parce que c'est un acteur qui a encore une voix crédible. Mais ils perdent cette voix crédible quand ils collaborent d'une façon étroite avec l'industrie sans balises. Et là on nomme les problèmes de conflits d'intérêts et on retourne à ce problème de perte de confiance publique dans un acteur qui aurait dû être crédible et [représenter] une voix [qui protège] l'intérêt public. (Entrevue 1)

Afin de mieux remplir leur mandat relatif à la production de recherche scientifique, un acteur académique mentionne que les collaborations permettent aux chercheurs de partir de besoins réels qui sont présents dans l'industrie et d'« éviter que le chercheur soit dans sa tour d'ivoire, pas trop connecté » (Entrevue 3). De plus, le participant 9 note la possibilité de négocier les programmations de recherche avec le financeur et explique que les subventionnaires vont souvent accommoder les objectifs connexes du chercheur s'il répond aux objectifs principaux du projet. En effet, selon nos deux chercheurs qui ont transigé avec le secteur agroalimentaire pour financer des activités de recherche, ces fonds leur ont permis d'entreprendre des projets et de faire avancer la science d'une façon qui n'aurait pas été possible sans le financement privé qu'ils ont obtenu.

Intérêts de l'industrie agroalimentaire

Nos participants considèrent que l'industrie agroalimentaire finance principalement des projets qui correspondent à ses intérêts et qui peuvent faire progresser ses activités ou les connaissances sur des sujets liés à ses intérêts, qu'ils soient sélectionnés par des comités de pairs ou non. En effet, notre acteur industriel qui ne finance pas de recherche reconnaît que son organisation pourrait collaborer au financement, tout dépendant des sujets proposés par la santé publique et de l'intérêt de ses membres face à ce sujet. De plus, notre participant d'une fondation universitaire explique que dans sa recherche de financement pour des chaires de recherche universitaire, il évalue systématiquement l'intérêt possible d'une compagnie puisqu'il existe peu de philanthropie pure dans le secteur privé.

Il faut quand même être réaliste; on est dans un monde où l'argent mène bien des choses, et les compagnies agroalimentaires cherchent à faire des profits, donc si les compagnies agroalimentaires perçoivent que l'intérêt d'aider pour la recherche, puis que ça va être profitable pour eux, probablement qu'ils vont le faire. (Entrevue 14)

La perception générale de nos participants externes à l'industrie agroalimentaire est plutôt que son mandat et sa raison d'être est d'améliorer son image de marque pour maximiser ses profits. Selon plusieurs participants, le financement de la recherche représente une stratégie de marketing industriel ou de responsabilité sociale corporative qui vise ultimement à atteindre cet objectif en améliorant sa réputation.

Le problème c'est l'industrie, oui elle a tout à gagner elle, de financer, elle a un gros intérêt, parce que c'est pour son image corporative, ça paraît bien, sauf qu'elle va pas financer n'importe quoi. C'est qu'elle donnera pas de l'argent pour une organisation qui va vouloir elle faire une étude sur, je sais pas moi, la taxation des boissons sucrées ou dénoncer la quantité de sucre ou de sel ou de gras dans les aliments. Ils ne seront pas très ouverts à ça. Par contre, si vous arrivez avec des trucs qui sont en dehors de ce qu'ils font, si vous allez vers l'activité physique ou travaillez sur d'autres comportements là, bein là ils vont être plus ouverts, puis ils vont financer. Mais ça crée ce problème-là. (Entrevue 10)

On souligne également qu'en ciblant les sujets de recherche qu'elle finance, l'industrie arrive à recadrer ou à diluer le message de la santé publique en créant de la confusion ou en apaisant son image. Selon le participant 3, l'industrie peut également chercher à légitimer ses activités en collant son image à une cause noble tout en menant des activités néfastes pour la santé. Pour ces raisons, certains participants mentionnent qu'il peut parfois être préférable que le nom de l'industrie ne soit pas publicisé, dépendamment des motivations de l'acteur privé. Ces éléments expliquent pourquoi la question des intentions de l'industrie dans ses choix de financer certains sujets de recherche est soulevée par plusieurs participants.

Il y a aussi, vous connaissez ça très bien, les biais plus ou moins directs ou indirects par exemple, financer un mode de vie physiquement actif, qui est une approche tout à fait correcte de lutte contre l'obésité. Mais en [...] renforçant le message sur le mode de vie physiquement actif, on minimise l'importance d'une alimentation saine et équilibrée. Ça c'est quand Coca-Cola finance, quand [McDonalds] finance. On l'a vu et on le voit régulièrement, ben là il faut décoder qu'il y a l'intention derrière. L'intention est de passer un message à la population que, mangez ce que vous voulez, soyez raisonnables. Puis soyez actif physiquement, puis à ce moment-là, tout est permis. (Entrevue 4)

5.2.3. Thématiques additionnelles soulevées par nos participants

Plusieurs éléments additionnels au contexte et aux intérêts des acteurs impliqués ont été soulevés par nos participants au sujet du financement de la recherche académique par l'industrie agroalimentaire. Les thématiques émergeant de plusieurs groupes d'acteurs sont la variation dans l'acceptabilité de différents modes de subvention, la variation dans l'acceptabilité du financement en provenance de certains membres de l'industrie agroalimentaire, les différences théoriques et pratiques relatives à l'acceptabilité de ces collaborations, la notion de manipulation par l'industrie agroalimentaire, les comparaisons avec l'industrie du tabac, et l'importance de la discussion collégiale et intersectorielle sur le sujet.

Premièrement, comme discuté dans la section relatant les perceptions du milieu académique, les groupes d'acteurs ont des perceptions variées de l'acceptabilité des différents modes de sollicitation ou d'obtention de subventions. La grande majorité des répondants considère que la pratique est acceptable lorsque la sélection des projets financés est régie par des processus rigoureux, intègres, transparents et basés sur le mérite. Pour sa part, le financement direct d'un acteur agroalimentaire à un chercheur académique est considéré comme étant relativement moins acceptable comme pratique parmi nos participants.

Deuxièmement, plusieurs participants mentionnent la présence d'enjeux éthiques spécifiques à la collaboration avec certains acteurs du milieu agroalimentaire plutôt que d'autres. On nous mentionne que certaines industries font « plus leur affaire » : « Ce serait plus acceptable parce que bon, c'est noble comme mission, mais en réalité ça pourrait tout autant influencer la recherche » (Entrevue 5). D'autres éléments relatifs à l'acceptabilité du partenaire sont la nature des produits vendus et la volonté d'améliorer la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire.

Selon notre spécialiste de l'éthique,

On a tendance à regrouper tout le monde ensemble et dire ça c'est l'industrie, mais non c'est de mal comprendre c'est quoi l'industrie. L'industrie ce n'est pas une chose, c'est un énorme secteur. Oui, dans le contexte agroalimentaire, tu as quelques grands joueurs qui contrôlent énormément de compagnies, mais tu as également tout le secteur des fermiers, des associations, des petits marchands. Tu as plein de diversité. (Entrevue 1)

Cette clarification aide à comprendre pourquoi certaines sources de financement sont favorisées, même si les enjeux éthiques que les collaborations impliquent sont semblables. Plusieurs archétypes, tels que Coca-Cola ou McDonalds, ont été mentionnés à titre d'exemple négatif pour représenter l'industrie agroalimentaire en tant qu'un tout, et pour illustrer le pouvoir politique que peuvent avoir ces grandes compagnies. À l'opposé, des compagnies ou regroupements de la chaîne agroalimentaire « plus acceptables » ont aussi été mentionnés, tels que Loblaws et des associations de producteurs biologiques. Le cas des Producteurs laitiers du Canada a été mentionné à plusieurs reprises, avec certains acteurs qui considèrent que le financement par cette industrie est acceptable parce que le produit vendu est favorable à la santé ou qu'il est présent dans le guide alimentaire canadien, et d'autres qui soulèvent que les enjeux sont les mêmes pour cette industrie que les autres, et que les produits laitiers seraient promus pour notre alimentation à cause du lobbying de l'industrie laitière au Canada.

Troisièmement, quatre participants notent la différence entre la théorie et la pratique pour l'acceptabilité des collaborations. Ils considèrent que l'aspect « humain » des individus qui participent aux collaborations complexifie la relation et représente un facteur tout aussi important à prendre en compte que les règles et mesures instaurées. Les actions humaines, leur motivation intrinsèque et l'éthique personnelle des partis impliqués peuvent influencer le résultat d'une collaboration, même avec toutes les grilles décisionnelles et conditions possibles.

L'homme c'est un homme et où il y a de l'homme, il y a toujours un problème. C'est qu'il y a toujours des gens qui vont se faire acheter pour une raison ou une autre, il y a toujours des gens qui... La corruption, ça existe puis ça va toujours exister, puis on va le retrouver la pareil, même si on le dit que oui, les gens qui sont là sont compétents, puis sont bardés de diplômes, c'est pas... pour moi, c'est pas une vérité absolue. (Entrevue 10)

Quatrièmement, plusieurs acteurs mentionnent la notion de manipulation par l'industrie agroalimentaire, qu'elle soit relative à l'information produite, à son influence sur le milieu académique ou à ses conséquences sur la population. En effet, on note que la situation devient problématique lorsque l'industrie agroalimentaire investit dans la recherche pour améliorer son image corporative et publiciser ses activités, puisque les conséquences d'un financement par l'industrie agroalimentaire débordent du secteur académique et influencent la littérature

scientifique disponible sur un sujet donné, l'environnement de la recherche, et les politiques publiques mises en place par les acteurs gouvernementaux. Cette manipulation a donc des conséquences à un niveau systémique qui se perpétuent dans le temps.

Pour exemplifier les stratégies de manipulation industrielle, notre spécialiste de l'éthique propose l'image d'un iceberg, dans lequel le marketing direct au consommateur est représenté à la surface, mais qui comporte également une panoplie d'autres démarches sous l'eau :

Quand on investit du financement dans un secteur, quand on soutient des chercheurs dans les essais, qu'on les aide à publier, qu'on rédige l'article pour l'auteur. Ça c'est la manipulation de la science, ça pose des problèmes d'intégrité scientifique majeurs. Parce que l'industrie a le pouvoir d'influencer comment la science est produite, qui a ensuite un impact sur l'évaluation de certaines interventions comme étant nocives ou non, comme bénéfiques ou non. Ça a un impact sur les choix des décideurs, parce que la science est contaminée d'en bas via toute une structure de marketing, mais qui est pas libellée comme marketing. C'est la manipulation pure et simple. (Entrevue 1)

Cinquièmement, deux participants comparent les tactiques « d'infiltration » (Entrevue 2) de l'industrie agroalimentaire aux tactiques utilisées par l'industrie du tabac pour la production de recherche favorable à la promotion de ses produits. Cependant, notre spécialiste en éthique perçoit plusieurs distinctions et associe plutôt la complexité présente dans l'industrie agroalimentaire à celle de l'industrie pharmaceutique, notamment parce que les industries agroalimentaires et pharmaceutiques vendent un éventail de produits, qui combinent des besoins et qui peuvent avoir des bienfaits pour les individus qui les consomment, contrairement au tabac, qui est intrinsèquement nocif.

Finalement, nos participants notent l'importance de la discussion franche, ouverte et collégiale sur le sujet dans le milieu académique, afin de débattre et de déterminer collectivement l'acceptabilité de la pratique.

Il faut rendre explicite ces choses là. Faut pas avoir peur de dire les choses, de les mettre sur la place publique, et je pense que c'est ça le propre de l'éthique, du débat éthique c'est d'être capable de nommer la réalité telle qu'elle est. (Entrevue 2)

Je trouve que ce qui est un peu dommage dans ce domaine là, c'est que, c'est passé dans les mœurs un peu sans trop qu'on n'y pense, mais en fait on ne s'est jamais vraiment posé de question, puis là c'est comme si on disait, c'est comme si on

baissait les bras en disant bein uffff... Qu'est ce qu'on pourrait bien se poser comme question, de toute façon c'est comme ça. Je pense que c'est une erreur, je pense qu'il faut au contraire en discuter collectivement, puis oui il y a des gens, encore une fois je pense qu'il y a une question d'éthique personnelle là dedans, et il y a des gens qui vont, qui vont être absolument contre certaines choses, puis d'autres qui vont être prêts à les faire, mais il faut que ça se discute, et il faut arriver à un équilibre. (Entrevue 12)

Pour résumer, les positions de nos répondants quant à l'acceptabilité du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire sont très variables, et diffèrent à l'intérieur même de nos groupes d'acteurs. Tous nos participants mentionnent les réalités actuelles d'insuffisance de financement dans leur réflexion sur l'acceptabilité de la pratique, et la majorité discute également les intérêts des acteurs impliqués dans la recherche universitaire. En général, leur position varie en fonction des thèmes présentés et de leurs expériences personnelles. De plus, la majorité des participants est capable de soulever des arguments favorables et défavorables au financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire, particulièrement dans le contexte actuel. Cependant, tous les acteurs interrogés soulignent l'importance de se doter de processus rigoureux pour protéger l'intégrité scientifique, un élément intégral à l'acceptabilité de la pratique. Les différents questionnements et enjeux relatifs aux collaborations de recherche académique avec l'industrie agroalimentaire sont présentés dans la section suivante. Ensuite, nous continuons avec une discussion sur les perceptions de l'acceptabilité éthique de cette pratique auprès de nos répondants.

5.2.4. Questionnements et enjeux relatifs aux collaborations de recherche académique avec l'industrie agroalimentaire

Nos participants soulèvent plusieurs questionnements et enjeux relatifs au sujet à l'étude. Nous présentons les questionnements de nos participants à quatre niveaux distincts : le niveau individuel, le niveau institutionnel/relationnel, le niveau du produit fini ou des livrables et le niveau systémique plus général.

Au niveau individuel, nos participants notent des questionnements relatifs à l'éthique personnelle des individus impliqués, mais aussi à leurs motivations intrinsèques, leurs intérêts et leurs attentes relatives à la collaboration. Ainsi, selon nos participants, ces éléments peuvent influencer

l'acceptabilité d'une collaboration sans même représenter des éléments explicités dans une entente écrite.

Au niveau institutionnel/relationnel, on remet en cause l'autonomie de l'université, l'indépendance des chercheurs qui oeuvrent dans ces institutions, et les différences de culture organisationnelle entre les milieux académique et privé. Nos participants croient que des contrats qui favorisent l'industrie pourraient être lourds de conséquences, particulièrement lorsqu'on considère que le secteur privé finance les recherches « qui font vraiment leur affaire, puis ceux qui sont pas trop dérangeants pour leur entreprise » (Entrevue 10). De plus, on se questionne au sujet des nombreuses situations de conflits d'intérêts qui surviennent lorsque des individus s'engagent dans des collaborations avec le secteur privé, que ces conflits soient réels, potentiels ou apparents. On s'interroge donc sur le mariage possible entre deux univers qui sont en opposition et sur le fonctionnement possible d'un terrain d'entente qui serait neutre et équitable pour les parties prenantes (Entrevue 5). À ce niveau, on discute également du rôle de l'université dans la production des contrats et dans la protection du chercheur qui s'engage dans ces collaborations.

Au niveau du produit fini/livvable, nos participants se questionnent sur plusieurs problématiques liées aux conséquences que peuvent avoir ces collaborations. Premièrement, la recherche financée par l'industrie est souvent perçue comme étant biaisée ou de moins bonne qualité que la recherche financée par les organismes subventionnaires publics. Cependant, selon notre acteur du secteur agroalimentaire qui finance présentement des activités de recherche, la qualité de la recherche produite représente un facteur indispensable dans son institution car il assure l'utilité des résultats de recherche et leur validité. En effet, selon cet acteur, la « mauvaise » recherche n'aide en rien les intérêts de ses membres à long terme.

Si c'est pas de la recherche de qualité, c'est mal dépenser les dollars de nos [membres] parce qu'au bout du compte, cette recherche là sera pas utile pour faire avancer la connaissance et ultimement, sera pas utile aux [membres] non plus. (Entrevue 6)

Toutefois, on note que plusieurs études démontrent que les résultats d'études financées sont plus favorables aux intérêts des subventionnaires que les études non financées, qui ont des résultats

plus équilibrés. Deuxièmement, puisque « le poids du financement a un impact sur le poids donné à certains secteurs de recherche » (Entrevue 1), le contexte actuel permettrait à l'industrie d'influer sur le système politique à travers un pouvoir systémique qui augmente la présence et la quantité d'information disponible dans certains secteurs, en plus d'accroître leur visibilité pour les décideurs. Ainsi, nos participants considèrent que l'orientation actuelle de la recherche financée par le privé pourrait mener le gouvernement à prendre de mauvaises décisions au niveau des politiques publiques tout en se basant sur l'état actuel de la science, largement influencé par les pouvoirs industriels. Troisièmement, les conséquences d'un environnement influencé par le secteur privé sont très néfastes pour les scientifiques, qui risquent de perdre leur voix crédible, et pour la confiance du public face au gouvernement et aux décisions qu'il prend.

On est pris dans un système de corruption à la grande échelle, parce que malheureusement c'est ça, qui a même infiltré nos structures, on a enlevé, on a accordé des privilèges qui auraient jamais du être accordés aux entreprises pour financer leur recherche, alors que c'est pas de la recherche, c'est de la mise en marché. Puis là on essaie de trouver toutes sortes d'autres mécanismes pour rendre ça acceptable alors qu'à la base on aurait du prendre nos responsabilités comme société, comme gouvernement, avec une garantie à la source même d'indépendance. (Entrevue 2)

En effet, un acteur des médias souligne être plus critique en présence de financement industriel.

On a un point de vue plus critique. À partir du moment où il y a des intérêts qui sont en jeu, je pense qu'on se doit d'être critique et au minimum de signaler ces intérêts-là. Encore une fois, c'est une question de transparence là, c'est pas parce qu'une étude a été financée par les Producteurs de lait ou je sais pas quoi que je vais pas en parler. Mais je vais en parler à condition que je dise que c'est financé par les Producteurs de lait [...] À partir du moment où ces collaborations-là sont pas cachées et qu'elles sont pas, et qu'elles sont vraiment, qu'on a moyen d'avoir toutes les information qu'on a besoin pour en penser ce qu'il faut en penser, j'y vois à priori pas de problème, surtout dans la mesure où les gouvernements ont du mal à financer toute la recherche dont on aurait besoin. (Entrevue 12)

Les questionnements individuels, relationnels et relatifs au produit fini recoupent également des enjeux plus systémiques. En effet, nos participants perçoivent aussi des problématiques plus générales liées au sous-financement de la recherche académique, aux coupures récentes en santé publique et au rôle central du secteur public dans la recherche en santé publique et des populations. Dans le contexte actuel, nos répondants se questionnent sur les options possibles

pour favoriser et pérenniser la recherche universitaire en santé publique et des populations, tout en promouvant l'impartialité de la recherche produite et financée. De même, on remarque que le milieu universitaire encourage actuellement les chercheurs académiques à avoir un esprit entrepreneurial puisque les indicateurs utilisés pour déterminer leur productivité sont liés aux subventions qu'ils obtiennent et à leurs publications. On se questionne donc sur la pertinence de ces indicateurs et sur les pénalités en termes d'avancement de carrière que peuvent vivre les chercheurs qui se positionnent contre les collaborations avec le secteur privé.

Selon le participant 1, la santé publique est un domaine très large et dont plusieurs enjeux ne correspondent pas à des intérêts industriels. Ainsi, cet acteur se questionne sur la possibilité que les fonds publics se concentrent sur les sujets prioritaires qui sont moins d'intérêt pour l'industrie, afin d'éviter l'emprise du pouvoir d'influence systémique lié au fait que les questions qui reçoivent du financement privé sont celles qui sont lucratives, mais aussi pour contrebalancer la nature des sujets subventionnés et avoir des études indépendantes de l'industrie.

Évidemment, c'est pas l'entreprise qui va financer de la recherche sur les inégalités sociales, la sécurité alimentaire. C'est pas l'entreprise qui va financer les enjeux sur un environnement de plus en plus toxique pour la santé des enfants, etc. C'est pas l'entreprise qui va financer ça. Puis les vrais enjeux de santé publique sont très mal desservis. (Entrevue 2)

En ce qui concerne l'implication de l'industrie agroalimentaire dans la recherche universitaire, un enjeu additionnel est lié au fait que les membres de l'industrie qui ont la capacité financière de financer des activités de recherche sont les transformateurs « riches » qui produisent peu de qualité nutritionnelle. Selon nos participants, cette situation est problématique puisqu'en finançant de la recherche universitaire, ces compagnies améliorent leur image corporative. Un participant considère d'ailleurs qu'on a une question morale à se poser en tant que société sur la place et l'importance accordée aux profits, qu'ils proviennent du secteur agroalimentaire ou du secteur privé plus généralement. Finalement, un acteur du secteur public se questionne sur les bénéfices à long terme d'un financement en provenance de l'industrie agroalimentaire:

Est-ce que les bénéfices d'un financement, par le fait qu'une recherche pourra se faire et avoir des incidences positives pour le public, peuvent faire le contrepois raisonnable à une visibilité offerte à des entreprises à mission discutables. [...]

Compte tenu que la recherche, ça n'a pas des retombées immédiates, et compte tenu que dans ce domaine-là, on est loin d'être sûr qu'on fera vraiment le contre-poids intéressant pour la santé publique, me semble qu'on pourrait pas utiliser ce type d'argumentaire là. (Entrevue 4)

De plus, les conséquences d'une implication de l'industrie agroalimentaire sur les perceptions du public représentent un risque particulier, puisque la population devient plus critique par rapport à la recherche financée et à la recherche en général lorsqu'il y a collaboration avec le secteur privé. Notre spécialiste de l'éthique mentionne que la problématique peut varier en fonction de la gravité de la situation et de la perception du risque associé à la collaboration :

[Comparativement] à d'autres contextes où cette apparence est beaucoup moins problématique et peut être mieux gérée parce que le risque est beaucoup moins sévère. Ça met pas en péril le système, ça met en péril peut-être une réputation, mais ça peut être géré par une divulgation très transparente de oui oui il y a une apparence, mais voici comment c'est géré. Il y a plus de problème parce que c'était géré de cette façon transparente. Et donc un tiers va dire ok, je comprends, c'est bien géré, je garde ma confiance maintenant. Mais ça prend ces évaluations de cas par cas. Et donc l'importance de discuter ces situations dès le départ et d'une manière franche, ouverte, sans mépris ou sans vision péjorative de c'est quoi un conflit d'intérêt, ou même de l'acteur avec lequel on est en discussion. De reconnaître que c'est normal qu'on ait des intérêts, le but c'est de voir est-ce qu'on peut avoir des intérêts qui s'alignent sans qu'on mette en péril les responsabilités de ces différents acteurs. Si ça marche pas, ça marche pas, on travaille pas ensemble. (Entrevue 1)

Nos participants mentionnent toutefois que des réflexions éthiques plus poussées sur les modalités et les processus de collaboration acceptables sont nécessaires à tous les niveaux pour déterminer si les collaborations avec le secteur agroalimentaire sont acceptables et sous quelles conditions.

5.3. Acceptabilité éthique du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire

Dans cette section, nous présentons les éléments relatifs à l'acceptabilité éthique du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire qui sont soulignés par nos participants. Nous commençons par relater les différentes options ou conditions à respecter qui sont proposées par nos participants pour des collaborations acceptables de recherche. Par la suite,

nous poursuivons en intégrant les principes éthiques soulignés par nos participants pour le succès de ces collaborations dans le cadre d'intégrité en recherche du CAC.

5.3.1. Conditions à respecter pour des collaborations acceptables

Malgré leur position quant à l'acceptabilité du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire, nos participants reconnaissent que dans le contexte actuel, les options de financement sont limitées et proposent des alternatives pour financer la recherche de façon éthiquement acceptable lorsque l'industrie y participe. Ainsi, nous sommes parvenus à un certain consensus que les collaborations intersectorielles peuvent être acceptables sur le plan social et éthique lorsque certaines mesures préventives sont mises en place. Nos participants se penchent donc sur différents modes de collaboration en vue de déterminer des pratiques acceptables avec l'industrie agroalimentaire et soulignent les différents mécanismes par lesquels le financement serait acceptable, en plus de préciser plusieurs valeurs et principes éthiques devant être respectés dans ces collaborations de recherche.

Discussion collective

Certains acteurs soulignent l'importance d'identifier les situations problématiques, de nommer les enjeux qui leur sont liés et de susciter la discussion collective sur des sujets d'intérêt public. Selon nos participants, la discussion avec des acteurs qui ont des opinions différentes permet d'être confronté à d'autres valeurs et d'arriver à un terrain d'entente, et donc de favoriser la mise en place d'un processus de gestion acceptable de diverses problématiques. Ces discussions doivent cependant faire preuve d'ouverture, de franchise et mettre de l'avant les intérêts de chacun.

Des fois il y a des choses qui sont simplement inacceptables, ou il y a certains joueurs avec lesquels on va pas travailler parce que l'image qu'ils présentent c'est pas une image que nous on accepte. Ils ont eu des comportements que nous comme chercheurs ou comme citoyens on trouve non-éthique. Donc on ne va simplement pas collaborer avec eux [...] Donc ce qui est essentiel, c'est ça, des discussions franches; on met sur la table l'intérêt de chacun pour voir si c'est possible de faire une collaboration et sous quelles conditions. Mais des fois c'est de reconnaître que dans certaines situations, on ne va même pas lancer de discussion. Parce que chacun perdrait sa crédibilité. (Entrevue 1)

Les détails qui peuvent influencer l'acceptabilité d'une collaboration varient notamment en fonction de la provenance du financement et de la rigueur du processus employé. On précise aussi plusieurs éléments relatifs au choix du partenaire, soit la présence de valeurs et de missions similaires, le caractère noble de la mission de l'acteur privé, la nature des objectifs fondamentaux des partenaires et les valeurs intrinsèques des personnes impliquées dans le processus. De plus, on souligne qu'il est parfois préférable que l'image de marque de l'acteur privé n'apparaisse pas pour ne pas compromettre la crédibilité de la collaboration.

Différentes alternatives de collaborations qui pourraient avoir lieu avec l'industrie agroalimentaire sont proposées par nos participants, qu'ils jugent que le financement de la recherche par l'industrie agroalimentaire soit une pratique acceptable ou non.

Fonds consolidé

L'idée d'un fonds consolidé anonyme dans lequel des dons en provenance du secteur privé seraient dédiés à la recherche et qui serait administré par une entité gouvernementale est amenée par plusieurs participants. On suggère que le gouvernement pourrait remplir cette fonction parce qu'il est le seul acteur avec le pouvoir et l'autonomie de tenir tête à l'industrie, en plus d'avoir une responsabilité envers la société. Dans cette optique, les acteurs privés voulant contribuer à la recherche pourraient le faire et avoir la reconnaissance attachée sans avoir droit de regard sur les orientations ou les projets de recherche financés par leurs fonds. Selon nos répondants, cette alternative serait intéressante pour minimiser les conflits d'intérêts et ajouter une distance entre la source du financement et son bénéficiaire. Le participant 2 suggère que le gouvernement pourrait même taxer les entreprises et réattribuer les sommes de façon indépendante pour permettre aux chercheurs universitaires d'aller de l'avant avec une recherche vraiment axée sur les enjeux de santé et de bien-être de la population.

Nos participants reconnaissent que la mise en place d'une telle structure serait très complexe et problématique, puisqu'elle nécessiterait un terrain neutre libre de conflits d'intérêts pour une gestion indépendante et transparente des fonds. De plus, on mentionne l'importance d'avoir des chiens de garde pour surveiller à la fois les actions de l'industrie et des administrateurs de ce fonds.

Il faut qu'il y aille une organisation qui est neutre, qui elle va gérer l'argent, mais va aussi gérer la façon que l'argent va être après ça alloué soit pour les chercheurs ou soit pour les organismes communautaires. Mais ça ne peut pas être l'industrie qui va gérer ça d'elle-même. Parce que ça va créer, encore une fois, c'est des problèmes au niveau de la crédibilité, des conflits d'intérêts, le droit de regard sur les différents projets, puis après ça le droit de regard sur les publications et les résultats. (Entrevue 10)

Tierce partie

Nos participants suggèrent également qu'un tiers pourrait agir à titre de pare-feu ou d'intermédiaire entre le financeur et le financé pour la recherche universitaire. Selon nos participants, au Québec, les centres hospitaliers, les centres de recherche universitaires ou les universités pourraient remplir cette fonction directement ou via leurs fondations. On suggère également la création d'associations indépendantes qui seraient chargées de gérer les fonds tout en laissant les décisions relatives aux projets financés à des comités de recherche. Ces institutions devraient toutefois pouvoir offrir les ressources nécessaires de soutien aux chercheurs concernés pour toutes leurs collaborations avec le secteur privé et les OSBL.

Cette option permettrait d'augmenter la transparence et de solidifier le processus d'attribution des fonds tout en préservant la crédibilité des acteurs impliqués, comparativement à du financement direct. Selon plusieurs de nos participants, la présence d'intermédiaires impliqués dans le processus augmente les probabilités que des questions éthiques sur les pratiques soient attaquées. On suggère toutefois que les intermédiaires impliqués agissent dans la bienveillance et la collégialité.

Comités d'éthique

Certains participants considèrent que les mécanismes fixés par les comités d'éthique sont suffisants et adéquats pour régir les collaborations avec le secteur privé. Par exemple, le participant 9 considère que les mesures actuelles sont appropriées lorsque le protocole de recherche fait l'objet d'un accord entre les partis impliqués.

Celles qui sont fixées par nos comités d'éthique. Alors donc comme d'habitude, une proposition de recherche qui fait l'objet d'un accord clair, précis, qui est honnête,

transparent, valide, rigoureux, etc. etc. c'est toujours comme ça dans toutes nos transactions scientifiques [...] L'autre condition, j'en ai parlé, c'est de peut-être prendre quelques précautions additionnelles. À priori, pour que la liberté du chercheur et son autonomie conceptuelle ne soient pas brimées de même qu'également il ne soit pas lié par certaines clauses contractuelles qui deviennent un moment donné embarrassantes, pour un centre de recherche, pour l'université. Mais dans ce sens-là il faut dire aussi que nos institutions nous protègent. (Entrevue 9)

On souligne que quelques précautions additionnelles pourraient être prises pour assurer que les contrats soient bien rédigés puisqu'il y a présence d'intérêts variés dans ces situations. De plus, le participant 5 note qu'un meilleur encadrement des comités d'éthique en regard du financement privé serait pertinent, et qu'une approche homogène, concertée et cohérente du traitement des propositions de financement privé par les divers comités d'éthique serait intéressante.

Mécanismes décisionnels, protocoles et contrats

Tous nos participants suggèrent qu'il serait intéressant d'avoir des grilles décisionnelles qui visent à poser les bonnes questions pour déterminer l'acceptabilité d'une collaboration. Ils suggèrent également la mise en place de mécanismes pour assurer que les modalités de collaboration soient acceptables dans leur mise en œuvre. Ces mécanismes pourraient prendre la forme de protocoles rigides et de contrats bien détaillés suite à un accord clair, précis, honnête, transparent, valide et rigoureux. Ces contrats seraient signés avec l'université et viseraient à préserver l'intégrité scientifique et l'indépendance des chercheurs impliqués sans donner droit de regard à l'industrie, afin qu'ils ne soient pas liés par des clauses contractuelles pouvant devenir embarrassantes.

La plupart des universités maintenant, si tu veux faire une collaboration en tant que chercheur avec n'importe qui, à l'extérieur de l'université qui va te financer, c'est un contrat, donc il y a des juristes, des experts en transfert de connaissances qui vont s'asseoir, qui vont regarder le contrat, pour essayer d'éviter la manipulation, pour bloquer des clauses qui disent non-divulgaration pendant 2 ans, non nonnon c'est 6 mois. D'assurer qu'il y a toujours une liberté académique qui est protégée. Mais ça c'est des choses qui peuvent être négociées, mais les chercheurs ont besoin d'être au courant pour dire ça c'est les conditions que j'accepte, les conditions que j'accepte pas. (Entrevue 1)

Il semble que ce type de mécanisme soit déjà en place dans le milieu universitaire. En effet, le participant 14 relate la complexité actuelle des négociations menant à la signature d'un protocole de recherche dans les universités :

Il peut y avoir des débordements, mais je pense qu'avec la façon qu'on fonctionne, c'est assez rigide ici, c'est complexe, des fois même on trouve que c'est long à rédiger les protocoles et tout ça, puis il y a beaucoup de négociation, mais en bout de ligne c'est pour assurer l'intégrité, pour éviter que les compagnies s'achètent de la notoriété, parce que c'est sûr que quand t'entends, tu te dis ah bein c'est une chaire d'une université, [...] il faut faire attention, sinon [...] ça peut être perçu que la compagnie elle a acheté cette image là si tu veux. De bonne citoyenne corporative. (Entrevue 14)

Notre acteur en provenance de l'industrie agroalimentaire qui finance la recherche universitaire prône ces mécanismes qui visent la qualité des projets sélectionnés:

En fait, sur notre comité, on a les mêmes règles que les organismes subventionnaires parce que certains des projets on invite même les chercheurs à soumettre [...] à d'autres organismes subventionnaires qui peuvent ajouter au financement, donc il faut que les projets rencontrent ces critères là aussi. Alors on s'est doté de mécanismes qui font que la qualité des projets et leur rigueur sont tout à fait dans les normes, on a des contrats aussi avec les chercheurs dont les projets sont retenus, où on n'a aucun droit de regard sur le projet, où ils détiennent l'entière propriété de leurs données, la décision de publier ou pas, ce qu'ils vont publier, ils ont carte blanche pour le faire. (Entrevue 6)

Précautions additionnelles : déclarations, formation, comités indépendants

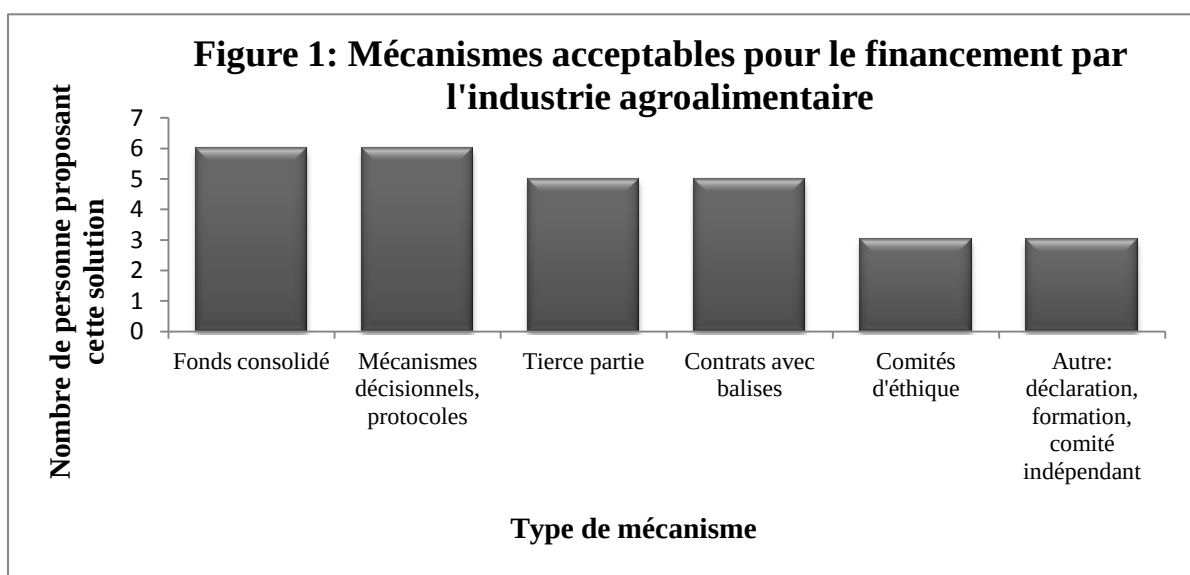
Nos participants soulignent que parallèlement aux mesures discutées, les divulgations appropriées des sources de financement privées devraient toujours être faites. Une autre suggestion visant à augmenter la transparence serait la mise en place d'une plateforme où tous les résultats de recherche sont publiés, peu importe leur résultat et leur statut de publication.

Nos participants sont d'avis que des mesures protocolaires devraient être présentes à plusieurs niveaux et dans toutes les structures impliquées dans la recherche universitaire. Le rôle de l'université dans la protection du chercheur est mentionné, mais un autre point concerne la formation des chercheurs sur la bonne conduite en recherche. En effet, on considère qu'il est important d'informer les chercheurs universitaires sur les risques potentiels des collaborations

avec le secteur privé et de les soutenir dans leur développement de compétences, en offrant des formations sur l'intégrité dans leur cheminement de carrière. De plus, ces formations les habiliteraient à reconnaître la présence de conflits éthiques, à poser les questions appropriées, à évaluer en détail la situation et à développer les capacités nécessaires pour mieux gérer ces collaborations. Cette étape informerait également les chercheurs universitaires au sujet de leurs recours s'ils vivent des situations problématiques. Selon notre spécialiste de l'éthique, cette mesure les encouragerait à constamment se remettre en question et à accueillir les impressions externes avec ouverture.

On suggère aussi la mise en place de comités indépendants pour déterminer les avenues de recherche prioritaires plutôt que de laisser l'industrie agroalimentaire établir des « fausses priorités ».

Les différents mécanismes par lesquels le financement de la recherche en santé des populations serait acceptable et le nombre de participants ayant mentionné ces solutions sont présentés dans la figure 1. Comme ces éléments ont été nommés spontanément par nos participants, et non recensés par nous, nous croyons qu'il serait éventuellement intéressant de quantifier les différents positionnements auprès d'un échantillon plus large. Aussi, puisque la majorité de nos participants a mentionné plus d'un mécanisme, un tel exercice permettrait de classer les suggestions proposées et d'identifier les avenues les plus populaires auprès de cet échantillon.



5.3.2. Cinq valeurs centrales à un climat favorable à l'intégrité en recherche au Québec

Nous avons présenté les moyens acceptables de collaborer avec l'industrie agroalimentaire proposés par nos participants. Cependant, nos répondants ont également discuté des valeurs et principes qu'ils considèrent essentiels à l'acceptabilité de la pratique et sans lesquels les méthodes discutées antérieurement ne sont pas suffisantes pour préserver l'intégrité de la recherche produite et pour justifier la présence de financement de source privée pour la recherche en santé publique et des populations. Ainsi, nos participants sont d'avis que les moyens proposés doivent être accompagnés d'une conduite éthique pour que les collaborations de recherche avec l'industrie agroalimentaire soient des pratiques acceptables.

Dans ce projet, pour déterminer l'acceptabilité éthique de la pratique à l'étude – et les composantes nécessaires à la conduite éthique dans ces collaborations – nous joignons les principes éthiques mentionnés par nos participants aux valeurs centrales qui leur sont le plus étroitement reliées dans la définition de l'intégrité en recherche du CAC. Tel que discuté, ces cinq valeurs sont : l'honnêteté, l'équité, la confiance, la responsabilité et l'ouverture. Ainsi, même si certains principes peuvent être associés à plus d'une valeur, nous avons fait le choix méthodologique de grouper le principe à la définition qui lui était le plus étroitement liée.

Le cadre du CAC nous permet de cibler les éléments essentiels à une conduite responsable et intègre en recherche, à toutes les étapes d'un projet de recherche. Les principes mentionnés par nos participants concernent plusieurs aspects relatifs à l'intégrité des acteurs et des institutions impliquées, à la relation entre les acteurs concernés, aux contrats et ententes signées, aux livrables produits, à l'environnement dans lequel la recherche se déroule, et aux conséquences systémiques qui peuvent découler de ces collaborations. Ces principes illustrent les enjeux susceptibles de survenir dans les collaborations de recherche avec l'industrie agroalimentaire, et des moyens éthiquement acceptables de les prévenir. De plus, comme nous interrogeons des acteurs québécois impliqués dans cette problématique, ces enjeux sont actuels et adaptés au contexte d'étude.

Les principes présentés ont principalement été nommés par nos participants aux questions visant à recenser les perceptions des principaux enjeux liés aux partenariats avec le secteur privé, aux

conditions à respecter pour des pratiques éthiquement acceptables et aux facteurs indispensables au succès de collaborations de recherche dans le contexte québécois. Un tableau comportant les valeurs, leur définition et les principes soulevés par nos participants est présenté à l'Annexe 3.

Honnêteté

Nos participants soulignent plusieurs principes liés à l'honnêteté, définie par le CAC comme représentant la « franchise [ou l'] absence de fraude et de tromperie » (p. 38). En effet, nos participants considèrent que l'honnêteté est cruciale pour une collaboration saine, et qu'il faut être honnête avec soi-même, avec ses collègues, avec la communauté scientifique et avec le public plus généralement.

Importance d'être honnête avec soi, de discuter avec des collègues, avec nos étudiants, et de poser ces questions : Est-ce que je suis prêt à accepter cet argent? Quel va être le regard de l'autrui? Qu'est ce qui va arriver si les gens disent... Oui t'as publié ça mais je crois pas ta science parce que c'était tout subventionné par une compagnie qui a un intérêt direct dans les résultats que toi t'as fournis. Est-ce que c'est vraiment indépendant? Est-ce que tu sais que t'es en train d'être influencé? C'est des très bonnes questions à poser. (Entrevue 1)

De plus, nos participants soulignent que l'honnêteté et la bienveillance sont des éléments importants pour permettre aux différents acteurs de reconnaître la nature des intérêts des collaborateurs impliqués, et pour déterminer les compatibilités réelles des missions organisationnelles, des objectifs fondamentaux et des préoccupations des partis impliqués.

L'importance de discuter ces situations dès le départ et d'une manière franche, ouverte, sans mépris ou sans vision péjorative de c'est quoi un conflit d'intérêt, ou même de l'acteur avec lequel on est en discussion. De reconnaître que c'est normal qu'on ait des intérêts, le but c'est de voir est-ce qu'on peut avoir des intérêts qui s'alignent sans qu'on mette en péril les responsabilités de ces différents acteurs. Si ça marche pas, ça marche pas, et on ne travaille pas ensemble. (Entrevue 1)

On souligne aussi que la collaboration doit faire l'objet d'une entente claire et précise, dans laquelle tous les paramètres sont établis et listés. Dans le milieu universitaire, ces contrats sont produits avec l'aide de juristes et d'experts en transferts de connaissance, dans le but d'éviter la manipulation et les différentes clauses qui pourraient enfreindre la liberté académique des chercheurs impliqués.

Si on veut accepter de l'argent par l'entreprise, il faut pas que ce soit une décision du chercheur seulement, mais une décision de l'organisation, et l'organisation doit mettre des balises extrêmement serrées. Alors, les contrats sont beaucoup plus longs à signer parce que très souvent, dans les contrats de recherche, qui dit argent dit contrat de recherche avec l'entreprise. Puis dans les contrats il y a toujours un certain droit de regard que l'entreprise se réserve sur la question de recherche, sur les résultats, sur la publication, etc. Alors il faut que, comme institution, aider le chercheur à démasquer tous les pièges qu'il y a dans le contrat, les mettre à jour, et s'assurer qu'on se donne les conditions de travail pour assurer notre liberté académique, et notre indépendance intellectuelle. Et ça la, on s'improvise pas là dedans, parce que c'est complexe. (Entrevue 2)

Une fois la compatibilité déterminée et l'entente signée, un climat de franchise et de confiance promeut une étanchéité complète entre les partis impliqués, sans ingérence de la part du financeur. Toutefois, le chercheur doit continuer de protéger sa liberté et son objectivité académique, en gérant correctement les biais qui peuvent survenir lorsqu'il mène ses projets de recherche, et entreprendre ses activités avec rigueur, qualité et dans le respect des résultats. Du côté des institutions, les universités doivent aussi prendre les mesures nécessaires pour que leurs activités demeurent impartiales, autonomes et non menées au profit de leurs financeurs.

Équité

L'équité est définie comme étant une « impartialité et [un] jugement sain, dénué de tout préjugé ou favoritisme » (p. 38). Les différents principes recensés dans nos entrevues et liés à cette valeur sont que le partenariat corresponde aux préoccupations des acteurs impliqués, mais aussi aux intérêts sociétaux, particulièrement en présence de financement public. Ainsi, en plus de concerner le fait que chaque acteur trouve son compte dans ces collaborations, cette valeur est aussi liée à un usage responsable de fonds publics pour répondre aux priorités actuelles de santé publique et des populations, et stipule que ces sommes devraient être utilisées pour répondre à des questions d'intérêt public.

À partir du moment où il y a de l'argent public et où les universités sont payées par de l'argent public, il faut que les résultats de ce qui est fait soient en partie public. [...] Encore une fois, faire de la recherche dans les universités, ça engage des fonds publics et on ne doit pas les détourner pour les mettre au profit de l'industrie. (Entrevue 12)

De plus, la sélection des partenaires et des projets subventionnés doit être faite en fonction des priorités de recherche et du mérite. Selon nos participants, les solutions impliquant les comités de pairs atténuent ce risque et favorisent la sélection des meilleurs projets. Selon notre acteur du secteur privé qui finance de la recherche universitaire :

De notre point de vue, la façon que nous on aborde la question du financement de la recherche, on le fait de la façon la plus rigoureuse possible. On a un comité d'experts qui est convié pour évaluer les lettres d'intention, les propositions complètes, et c'est ce comité d'experts là qui détermine la qualité des projets qui nous sont soumis [...] Ce sont les paramètres dont on s'est doté pour s'assurer que la qualité de la recherche qui émanait des fonds qu'on octroyait était la plus grande possible. (Entrevue 6)

Ainsi, selon nos répondants, cette mesure minimise les effets systémiques qui pourraient survenir dans la recherche subventionnée par l'industrie et promeut l'équité dans la sélection des projets. Le participant 10 émet toutefois une mise en garde face aux processus fonctionnant avec les comités de pairs puisque ces organismes ciblent les champs qu'ils financent en fonction de leurs intérêts, orientant la recherche vers des sujets d'intérêt.

Un dernier point lié à l'impartialité qui a été mentionné par plusieurs participants implique la gestion éthique des conflits d'intérêts probables, réels et apparents ainsi que l'importance d'aborder les différentes perceptions relatives aux conflits d'intérêts, qu'ils viennent des pairs, des consommateurs ou des organisations de santé publique. Selon notre spécialiste de l'éthique, il est crucial d'aborder les différents conflits d'intérêts et de communiquer comment ils ont été gérés.

La première c'est de mettre sur la table les enjeux de conflits d'intérêts dès le départ, c'est essentiel de nommer ça pour être capable de le gérer. Et de nommer les conflits d'intérêts c'est pas de dire « on est des gens méchants », ou « on est des gens non-éthique ». C'est plutôt de nommer des situations qui peuvent être problématiques. L'industrie n'est pas dans un conflit d'intérêt quand elle essaie de manipuler des scientifiques ou qu'elle crée des environnements qui dirigent la science. C'est leur intérêt primaire. (Entrevue 1)

Confiance

Selon la définition de l'intégrité du CAC, la confiance représente la « possibilité de se fier à la réputation et aux actes d'une personne ou d'un établissement » (p. 38). Selon nos participants, la

confiance est intimement liée à la crédibilité accordée aux chercheurs et universités comme acteurs objectifs et indépendants. Ainsi, cette valeur est cruciale pour que des acteurs externes aient confiance dans le caractère éthique des collaborations, mais comporte également des impacts à plus long terme. Selon un chercheur académique,

L'université, on oublie toujours, et la recherche universitaire surtout; le fondement même c'est la confiance, la crédibilité; les chercheurs sont crédibles parce qu'on les croit, à tort ou à raison, indépendants et donc comme on dit pour simplifier, objectifs. Or de plus en plus quand les chercheurs sortent et qu'ils oublient de nous dire que la moitié de leurs subventions viennent d'une compagnie, [...] les gens n'auront pas confiance. (Entrevue 7)

Les scientifiques restent un acteur important, parce que c'est un acteur qui a encore une voix crédible. Mais ils perdent cette voix crédible quand ils collaborent d'une façon étroite avec l'industrie sans balises. Et là on nomme les problèmes de conflits d'intérêts et on retourne à ce problème de perte de confiance publique dans un acteur qui aurait dû être crédible et [représenter] une voix [qui protège] l'intérêt public. (Entrevue 1)

Ainsi, les chercheurs doivent préserver leur réputation et leur crédibilité car ces éléments leur permettent de remplir leurs fonctions dans la société. En effet, leur crédibilité peut être touchée lorsqu'ils se trouvent en situation de conflits d'intérêts ou qu'il y a perception de conflits d'intérêts, et ceci peut poser des difficultés au niveau de leurs activités ou des programmes qu'ils tentent d'instaurer.

Dès le départ, on a un peu de réticence à dire bon, ok, je vais faire un projet financé par [l'industrie agroalimentaire]. Comment les gens vont considérer ces résultats là? Puis tout ça, au niveau de la crédibilité. (Entrevue 3)

J'ai une crédibilité à garder si je veux pouvoir, après ça, aller sur la place publique dénoncer quelque chose ou argumenter sur quelque chose. Il faut que je sois crédible, sinon j'ai plus de crédibilité, c'est là le problème, c'est la crédibilité. (Entrevue 10)

Du côté des universités, les conflits d'intérêts institutionnels peuvent également mettre en péril les réputations et crédibilités des institutions concernées.

L'université c'est une structure autonome qui a conquis sa crédibilité par son autonomie. Remettre en cause l'autonomie de l'université c'est remettre en cause sa mission. (Entrevue 7)

L'industrie, c'est l'industrie. L'université c'est université. Le rapport entre les deux, c'est ça qui pose problème. Et là il faut dire : Où doit aller la priorité? Elle doit aller à l'autonomie de l'université. (Entrevue 7)

L'université doit donc préserver sa crédibilité et son autonomie institutionnelle, afin de pouvoir remplir sa fonction dans la société.

Responsabilité

La responsabilité est définie comme étant la « capacité à rendre compte et à répondre de ses actes » (p. 38). Plusieurs principes liés à cette valeur ont été nommés par nos participants.

Pour commencer, on souligne que les chercheurs doivent mener leurs activités selon les différents mécanismes et valeurs de leur institution d'affiliation. De plus, on note l'importance d'avoir une éthique personnelle favorable à la conduite responsable en recherche et un esprit critique par rapport aux détails du partenariat.

Je pense qu'il y a une question d'éthique personnelle des chercheurs aussi. Je pense que quand on travaille dans un domaine comme ça où il y a beaucoup de questions d'intérêt, il faudrait vraiment que les chercheurs soient sensibilisés à ça. (Entrevue 12)

Ben moi je pense que c'est sain de faire ça.. Sachant d'où l'argent vient, justement être un peu plus critique ou être un peu plus sceptique ou on va creuser davantage. En même temps, si c'est bien appuyé il n'y a pas de risque là. (Entrevue 5)

On mentionne aussi la responsabilité sociale et l'imputabilité des acteurs impliqués lorsqu'ils remplissent leur rôle, ainsi que des principes de gouvernance dans leurs actions, dans la gestion des fonds et dans la reddition des comptes. Pour sa part, l'université a la responsabilité de préserver son autonomie en tant qu'institution et de protéger l'indépendance intellectuelle de ses chercheurs. Elle doit également assurer un équilibre dans la protection du bien commun, afin que toute la recherche produite ne soit pas menée au profit d'intérêts privés.

On est lié à un devoir de responsabilité sociale, une imputabilité vis-à-vis la société. La société nous demande comme chercheur de produire de la bonne recherche, c'est-à-dire de la recherche qui est sous le signe de la vérité, de la transparence. [...] On est vraiment, on est lié par ce contrat social. C'est ce que la société attend. Donc un devoir de, comme institution, devoir de responsabilité sociale et d'imputabilité sociale. (Entrevue 2)

L'objectif de ces mesures est d'arriver à une gestion du risque saine et responsable. Selon nos participants, ceci équivaut à une distance entre les partis impliqués, une gestion collégiale et une surveillance externe.

Déjà qu'il y ait plus qu'une personne finalement, un genre de comité éthique sur le financement. Oui. Mais les critères ça serait ça, une distance assurément, une gestion collégiale pour être sûr qu'on se surveille l'un l'autre et qu'on n'est pas trop influencé. (Entrevue 5)

Ouverture

L'ouverture est définie comme la « transparence des processus et des pratiques, caractérisée par la visibilité ou l'accessibilité de l'information » par le CAC (p. 38). La transparence a été nommée par tous nos groupes d'acteurs comme indispensable à l'acceptabilité éthique des collaborations de recherche avec le secteur privé. En effet, on souligne l'importance de cerner et de nommer les problèmes liés aux collaborations, plutôt que ce sujet demeure tabou.

La première chose, c'est la transparence. Moi si un chercheur travaille pour Coca-Cola sur l'obésité, je veux savoir exactement ce qu'il fait et je voudrais que ses recherches soient publiées, surtout s'il engage des étudiants ou des choses comme ça [...] Quand un chercheur accepte des fonds d'une entreprise, il faut que ça apparaisse clairement, il faut que ça apparaisse clairement dans ses publications aussi. Je pense qu'il faut être très très très clair sur les conflits d'intérêts, sur les apparences de conflits d'intérêts, tout ça doit être clairement établi. (Entrevue 12)

La transparence au niveau des conflits d'intérêts et de leur apparence est essentielle, car le public a développé une méfiance envers les maillages avec l'industrie.

Je crois que si c'est amené avec un manque de transparence ou un peu par en dessous, ou si c'est pas dit et que ça sort plus tard, là ça peut augmenter le cynisme et la méfiance, tandis que si il y a une bonne transparence puis une bonne communication, ça peut au contraire être positif pour l'industrie, parce que le public peut percevoir qu'il y a une volonté de bien faire, d'aller dans le sens du bien commun, d'aider la recherche. Donc c'est comme un couteau à double tranchant, selon comment que tu communique, je pense que ça peut avoir vraiment deux, des impacts très différents du point de vue de la perception du public. Je crois que le public apprécie quand une industrie est un bon citoyen corporatif finalement, puis travaille dans le sens d'une meilleure alimentation, donc je pense que ça peut être perçu positivement si c'est bien fait. (Entrevue 8)

On prône une transparence totale du point de vue du financement donné, de la place décisionnelle que l'industrie prend dans la recherche à l'établissement des priorités et des protocoles d'analyse des résultats.

Je pense que ça prend une transparence totale autant du point de vue du financement donné que de la place décisionnelle que l'industrie prend dans la recherche en tant que tel, tant du point de vue de l'établissement des priorités, des protocoles d'analyse des résultats. Finalement, faut qu'on sache, et moi comme journaliste quand j'écris faut que je puisse l'écrire. [...] Donc si c'est transparent, qu'on a l'heure juste, à ce moment là c'est plus facile de - tant pour le journaliste que pour le public - de se faire une idée, par rapport à la valeur des résultats, puis à leurs limites. (Entrevue 8)

On souligne l'importance d'ententes très claires et explicites, dont tous les critères sont connus.

Sur la transparence, si les règles étaient claires puis qu'ils avaient pas le choix d'échanger l'information puis de rendre ça public. Il y a pas de garanties quand même, il faudrait vraiment qu'il y ait quelque chose d'écrit avec des obligations. (Entrevue 5)

Concernant les résultats, un participant en provenance des médias mentionne aussi qu'une bonne communication et vulgarisation des résultats devrait être entreprise, afin d'appuyer le public dans sa compréhension des conclusions de recherche.

Donc la transparence, une très bonne communication avec le public, puis une bonne vulgarisation aussi finalement la, parce que les données sont souvent complexes. Puis de pas faire des recommandations alimentaires trop rapidement, ça peut aider aussi. Des fois on a des études qui sont vraiment préliminaires, puis on parle tout de suite des résultats dans le public. Est-ce que vraiment ça peut se transformer en recommandation alimentaire? Pas vraiment... mais la les gens comprennent pas nécessairement parce que c'est amené trop rapidement ou mal vulgarisé. Donc il faut être assez prudent à ce point de vue là. (Entrevue 8)

5.4. Acceptabilité de la présence de scientifiques subventionnés sur les comités consultatifs au gouvernement

Nous n'avons pas observé de consensus à la question concernant la présence des scientifiques subventionnés par l'industrie agroalimentaire sur les comités consultatifs au gouvernement. Parmi nos 11 répondants à cette question, 5 considèrent que cette pratique est acceptable dans certaines circonstances (Entrevues 3, 6, 8, 9, 12), 4 sont clairement en défaveur de la pratique (Entrevues 4, 10, 12, 13), et 2 considèrent que cette pratique est inacceptable sauf si l'expertise

recherchée est dans un champ autre que celui pour lequel le chercheur est financé (Entrevues 5, 7).

Situation actuelle

Quatre participants mentionnent qu'il est présentement commun de voir des scientifiques subventionnés sur les comités consultatifs au gouvernement. Cette pratique reflèterait les difficultés actuelles au niveau du financement public de la recherche au Canada.

Je sais que c'est arrivé de toute façon là, ça l'est présentement. [...] Plus ça va aller j'ai l'impression moins on va avoir le choix. C'est là qu'ils vont aller chercher leur financement parce qu'ils ne pourront pas le trouver par ailleurs. (Entrevue 5)

On souligne également que le contexte actuel motive les chercheurs de plusieurs domaines à se doter de fonds complémentaires pour financer leur programmation de recherche. La notion de productivité qui pousse les chercheurs à maximiser leurs publications et leurs subventions est soulignée, et on note que l'expertise recherchée chez les individus qui siègent sur ces comités consultatifs est interreliée à leur productivité en recherche.

On reproche à l'industrie de vouloir faire de l'argent, mais je trouve qu'on pousse pas mal la machine [pour chercher] subvention après subvention, puis ça prend de l'argent et puis tout ça. [...] Mais c'est la question de productivité : il faut que tu publies, tout ça, il y a aussi cette pression là qui fait qu'on a besoin d'argent pour fonctionner. Donc ça crée à ce moment-là encore plus le besoin d'aller chercher des fonds à l'extérieur, dont les fonds de l'industrie. Ce qui fait qu'après t'as des experts dans un domaine, donc il faut bien que tu les questionnes et puis que tu utilises leurs connaissances sur des comités aviseurs au niveau du gouvernement, pour prendre les bonnes décisions au niveau des politiques et tout ça, mais ces gens-là qui sont super productifs, il a fallu qu'ils aillent chercher leur argent quelque part. (Entrevue 3)

Acteurs en faveur de la pratique

Parmi les participants que nous avons interrogés, cinq sont en faveur de cette pratique : un participant du milieu académique qui reçoit des subventions de l'industrie agroalimentaire, un participant du milieu académique qui a reçu une subvention de l'industrie agroalimentaire dans le passé, un acteur du secteur privé, un acteur en provenance d'une fondation universitaire, et un acteur en provenance des médias.

Ces acteurs considèrent que des collaborations avec le secteur privé ne discréditent pas un chercheur pour tout travail avec le secteur public. Pour sa part, notre acteur du milieu académique qui reçoit des subventions de l'industrie agroalimentaire commente l'opérationnalisation de la pratique, et considère que la pratique est acceptable dans la mesure où les chercheurs divulguent leurs sources de financement et qu'ils sont capables de se comporter de manière non biaisée. Il fait référence à l'impartialité nécessaire pour siéger à ces comités. Cependant, notre acteur du milieu académique qui a obtenu une subvention de l'industrie agroalimentaire dans le passé considère que les divulgations sont insuffisantes, et que l'acceptabilité de la pratique se situe plutôt au niveau individuel et dépend du chercheur et de sa crédibilité :

Je pense que ça dépend tout le temps du chercheur finalement, de sa crédibilité, et puis comment il argumente la présence de ces fonds dans sa programmation de recherche, de voir comment il travaille avec ça, c'est quoi sa philosophie. (Entrevue 3)

Acteurs en défaveur de la pratique

Les deux acteurs du secteur public et les deux acteurs des OSBL estiment que la présence de scientifiques subventionnés sur les comités consultatifs au gouvernement est inacceptable. Les acteurs interrogés ont peine à croire à l'intégrité de ces recommandations et à l'étanchéité possible entre les divers intérêts de ces experts. De plus, on souligne que la présence de scientifiques subventionnés mine la crédibilité des décisions prises par le gouvernement, parce que les objectifs industriels visant la promotion de leurs produits transparaissent. L'exemple émis par plusieurs acteurs est celui de Santé Canada, qui leur paraît visiblement influencé par les intérêts des industries qui siègent sur ses comités.

C'est toujours douteux, c'est toujours un risque. Mais à priori j'ai tendance à dire non, il faut être exempt de toute influence; directe, indirecte, explicite ou non. (Entrevue 4)

Je te l'ai mentionné, moi j'ai un malaise avec ça... personnellement, j'ai un malaise avec ça. Est-ce que c'est inacceptable? Je suis [ambivalent]. Personnellement, c'est pas acceptable, mais par la force des choses, il va falloir composer avec ça puis trouver une façon de pas, que ça n'influence pas leur expertise. (Entrevue 5)

Pour terminer, certains participants sont en défaveur de la pratique, mais pensent qu'un scientifique subventionné pourrait aviser sur un sujet autre que celui pour lequel il est financé.

Non, ou alors, encore une fois, ça dépend pour aviser sur quoi. Je pense qu'un chercheur qui travaille directement sur des recommandations nutritionnelles par le biais de contrats, j'y reviens parce que ça existe, avec l'industrie laitière ou avec les boissons gazeuses si vous préférez. Je pense pas qu'il puisse conseiller le gouvernement sur les meilleures pratiques à avoir. (Entrevue 12)

Ces acteurs considèrent que le problème principal se situe au niveau de la présence et de l'apparence de conflits d'intérêts. Ainsi, selon eux, la situation doit être divulguée et gérée de façon transparente pour être acceptable. Le participant 8 suggère d'ailleurs que des questionnements éthiques soient entrepris sur les proportions acceptables pour la présence de chacun des groupes d'acteurs dans ces comités.

Il y en a déjà la, je pense qu'on va pas reculer. Il va continuer à en avoir puis l'industrie a quand même une expertise qu'on peut pas nier là [...] donc une transparence, peut-être que les comités éthiques doivent se pencher sur le pourcentage de composition acceptable provenant de l'industrie versus des milieux indépendants versus des organismes communautaires versus des fonctionnaires sur des comités. C'est quoi la composition idéale finalement d'un point de vue éthique? Il y aurait peut-être des réflexions à avoir là-dessus. (Entrevue 8)

5.5. Synthèse des résultats

À la lumière de nos résultats, nous constatons que nous n'avons pas observé de consensus pour les questions concernant l'acceptabilité sociale et éthique du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire, ni pour la question sur l'acceptabilité de la présence de scientifiques subventionnés par l'industrie agroalimentaire sur les comités consultatifs au gouvernement. Cependant, même si nous avons des positions hétérogènes parmi nos participants aux différentes questions d'étude, nous arrivons à la conclusion que les collaborations de recherche avec le secteur agroalimentaire peuvent être acceptables, mais qu'elles doivent absolument être accompagnées de mécanismes rigoureux et d'une conduite éthique des partis impliqués. En effet, nos participants reconnaissent que le contexte actuel du financement de la recherche et l'état de la santé publique au Québec sont problématiques, et que les options de financement sont limitées pour les chercheurs. Ils proposent donc des modalités de financement qui seraient éthiquement acceptables pour les interactions avec le secteur privé. Ainsi, nous avons recensé plusieurs alternatives qui pourraient être instaurées afin que le financement par le secteur agroalimentaire soit acceptable sur le plan social et éthique. Toutefois,

nos participants soulignent de nombreux éléments liés aux intentions qui motivent ces collaborations et aux conséquences qui peuvent en découler, qui sont catégorisés et discutés à la section 6.3.

Notre premier objectif était de déterminer si nos répondants considèrent que le financement de la recherche académique en santé des populations par l'industrie agroalimentaire représente une pratique socialement acceptable. Nous avons présenté les résultats de cette section sous deux formes distinctes : par catégorie d'acteurs et selon le cadre d'acceptabilité sociale de Caron-Malenfant et Conraud (2009). Nous observons que les positionnements de nos participants varient selon leur catégorie d'appartenance : l'industrie agroalimentaire se positionne en faveur de la pratique, les chercheurs sont divisés selon leurs expériences de collaboration avec le secteur privé, alors que les OSBL, le secteur public et les médias sont plus restrictifs quant aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire. Pour sa part, le cadre de Caron-Malenfant et Conraud nous permet de déterminer les différents facteurs qui pèsent sur l'acceptabilité sociale de la pratique. Nos participants nous éclairent sur les éléments contextuels qui entrent en jeu, les intérêts avoués et inavoués de différents groupes d'acteurs impliqués dans cette problématique et sur les questionnements et enjeux suscités par le sujet à l'étude. Par la suite, ils nous signifient d'autres thématiques qui sont également importantes à l'acceptabilité sociale des collaborations avec l'industrie agroalimentaire pour la recherche en santé des populations. On note une variation dans l'acceptabilité de différents modes de subvention, une variation dans l'acceptabilité du financement en provenance de certains membres de l'industrie agroalimentaire, des différences théoriques et pratiques relatives à l'acceptabilité des collaborations, la notion de manipulation par l'industrie agroalimentaire, des comparaisons avec l'industrie du tabac et l'importance de la discussion intersectorielle sur l'objet d'étude.

Notre deuxième objectif de recherche était de déterminer si les acteurs interrogés considèrent que les collaborations avec le secteur agroalimentaire pour le financement de la recherche en santé des populations représentent des pratiques éthiquement acceptables. Pour répondre à cet objectif, nous avons d'abord présenté les différents modes de collaboration proposés par nos participants pour préserver l'intégrité en recherche, la transparence des collaborations et minimiser les conflits d'intérêts. Par la suite, nous avons discuté les valeurs et principes incontournables pour

assurer le caractère éthique des collaborations, avec l'aide du cadre d'intégrité en recherche du CAC (2010). Les modes de collaboration acceptables proposés par nos participants sont la discussion ouverte, franche et intersectorielle, la mise en place d'un fonds consolidé anonyme ou l'assignation d'un tiers qui pourrait agir à titre d'intermédiaire entre les différents partis impliqués, l'encadrement des comités d'éthiques afin qu'ils assurent le caractère éthique des collaborations, et le développement de mécanismes décisionnels, de protocoles et de contrats pour rendre ces collaborations acceptables.

Pour sa part, le cadre d'intégrité en recherche nous a permis d'analyser les valeurs et principes éthiques qui devraient accompagner les modes de collaborations présentés, selon nos participants, pour que ces collaborations soient acceptables sur le plan de l'éthique. En effet, les cinq valeurs centrales à l'intégrité en recherche sont l'honnêteté, l'équité, la confiance, la responsabilité et l'ouverture. Nos participants considèrent que l'honnêteté et la bienveillance sont des facteurs cruciaux dans une collaboration pour qu'elle soit saine, qu'une entente claire et précise qui liste tous les paramètres est indispensable, et qu'un climat de franchise et de confiance promeut une étanchéité entre les partis impliqués. En ce qui concerne l'équité, nos participants soulignent que le partenariat devrait correspondre aux préoccupations de tous les acteurs impliqués et aux intérêts sociétaux, particulièrement en présence de financement public, que la sélection des partenaires et des projets subventionnés doit être faite en fonction des priorités de recherche et du mérite, et que les conflits d'intérêts probables, réels et apparents doivent être gérés de façon éthique. Les principes liés à la confiance mentionnés par nos participants concernent la crédibilité et la réputation des acteurs impliqués, mais aussi les conflits d'intérêts institutionnels, qui peuvent avoir des conséquences pour les institutions concernées. Pour la responsabilité, on souligne la nécessité que les processus soient conformes aux mécanismes en place et aux valeurs institutionnelles, ainsi que l'éthique personnelle des chercheurs impliqués, leur responsabilité sociale et leur imputabilité vis-à-vis la société. De plus, on mentionne le rôle de l'université dans la protection de son autonomie et de l'indépendance intellectuelle de ses chercheurs. Finalement, lorsqu'on parle d'ouverture, on fait référence à la transparence, qu'on considère indispensable à l'acceptabilité de cette pratique. Il s'agit de cerner, de nommer, de divulguer et de discuter les enjeux en présence de conflits d'intérêts.

Notre troisième objectif est de déterminer si nos participants considèrent que la présence de scientifiques subventionnés par l'industrie agroalimentaire est acceptable sur les comités consultatifs au gouvernement. Nos participants ont répondu à cette question de façon plutôt hétérogène. En effet, parmi nos 11 répondants à cette question, 5 considèrent que cette pratique est acceptable dans certaines circonstances, 4 sont clairement en défaveur de la pratique, et 2 considèrent que cette pratique est inacceptable sauf si l'expertise recherchée est dans un champ autre que celui pour lequel le chercheur est financé. Nos participants soulignent que la situation est déjà courante dans le milieu de l'alimentation et de la nutrition, et que le contexte de financement actuel encourage les chercheurs à se doter de fonds privés pour financer leur programmation de recherche. Cependant, plusieurs questions concernant l'intégrité des recommandations et l'étanchéité entre les intérêts de ces experts sont posées.

6. DISCUSSION

Dans cette section, nous discutons les différents résultats de notre étude pour déterminer s'ils nous permettent adéquatement de remplir nos objectifs de recherche. Ensuite, nous situons nos résultats dans la littérature sur le sujet, afin de comparer et de contraster nos résultats aux informations présentes dans la littérature. Nous continuons par une discussion des arguments avancés par nos participants selon l'éthique déontologique et l'utilitarisme. De plus, nous examinons la qualité et la validité des résultats obtenus, par une discussion critique et objective du travail produit, dans laquelle nous revenons sur les biais qui ont pu intervenir à chaque étape du projet. Ceci nous permet d'évaluer nos choix de manière plus critique, qu'ils soient relatifs aux définitions retenues, aux méthodes ou aux outils de mesure choisis. Pour terminer, nous soulignons les forces et limites de cette étude.

6.1. Acceptabilité des collaborations avec l'industrie agroalimentaire pour le financement de la recherche académique en santé des populations au Québec

Ce projet vise à déterminer l'acceptabilité sociale et éthique d'un financement en provenance de l'industrie agroalimentaire pour la recherche en santé des populations dans le contexte québécois et à explorer les perceptions de nos participants de l'acceptabilité de la présence de scientifiques subventionnés sur les comités consultatifs au gouvernement. Nous croyons que les résultats recueillis dans cette étude nous permettent de remplir nos objectifs de recherche, puisqu'ils nous habilitent à déterminer l'acceptabilité de la pratique auprès des participants interrogés, qu'ils nous éclairent sur les facteurs qui pèsent dans la décision de l'acceptabilité des pratiques à l'étude et qu'ils nous permettent de déterminer des mécanismes, des valeurs et des facteurs avec lesquels ces collaborations peuvent être acceptables. Même si les perceptions concernant les différentes sous-sections de cette étude sont plutôt variables dans notre échantillon, nous avons colligé les éléments nécessaires pour déterminer l'acceptabilité de ces pratiques, selon nos participants.

Ce projet nous a permis de recueillir différentes données relatives au contexte québécois, qui concernent l'état actuel du financement de la recherche, l'état actuel de la santé publique et les problèmes systémiques susceptibles de se produire avec un financement provenant de l'industrie agroalimentaire. De plus, nos entrevues nous informent sur les intérêts de deux milieux

étroitement concernés par cette problématique, soit ceux des secteurs académique et privé. Par ailleurs, les thématiques soulevées par nos participants nous permettent de cibler d'autres éléments capables de représenter des enjeux de collaboration, et de les intégrer dans la littérature sur le sujet. Effectivement, même si plusieurs éléments soulevés par nos participants étaient présents dans la littérature scientifique, les points relatifs à l'aspect « humain » des collaborations, aux différences théoriques et pratiques qui peuvent s'infiltrer, ainsi qu'à l'importance de débattre de ces questions publiquement de façon collégiale et intersectorielle sont nouveaux.

Comme le financement de la recherche en santé des populations représente une pratique courante et actuelle, nous avons recensé les modes acceptables de collaboration sur le plan de l'éthique et avons questionné nos participants sur les principes et valeurs qu'ils considèrent importants pour l'acceptabilité éthique de cette pratique. Ce processus de construction conjointe nous permet de répondre à nos objectifs de recherche en présentant des moyens de collaborer et les principes à suivre dans ces collaborations, pour qu'elles soient éthiquement acceptables.

De nos jours, les difficultés relatives au financement de la recherche universitaire sont senties à tous les niveaux et plusieurs organismes se questionnent sur l'acceptabilité des collaborations avec le secteur privé. Ceci illustre que ces problématiques représentent des enjeux pour les organisations et les individus qui s'intéressent à ce qu'on établisse des modes de collaboration éthiques. Effectivement, tous nos participants trouvent que dans le contexte actuel, les objectifs de cette étude sont pertinents et que les questionnements soulevés représentent des enjeux réels. De plus, certains participants identifient que le problème à la source de ce questionnement est le sous-financement de la recherche par le secteur public, qui force la collaboration entre les milieux académique et privé. Marks (2014) et deux acteurs interrogés soulèvent que les différents secteurs impliqués dans cette problématique devraient s'unir et éclairer le gouvernement sur sa responsabilité de financer la recherche en santé des populations plutôt que d'accepter spontanément les collaborations entre les milieux académique et privé.

Généralement, nous avons eu des participants favorables et défavorables aux pratiques recensées dans les trois sous-sections de cette étude, et leurs positionnements étaient attendus en fonction

de leur domaine de provenance. Toutefois, nous avons constaté que la majorité de nos participants ne perçoit pas ces problématiques comme étant dichotomiques, étant soit acceptables ou inacceptables. En effet, plutôt que de considérer la pratique entière comme étant acceptable ou inacceptable, on discute plutôt de différentes typologies de collaboration pour déterminer leur acceptabilité relative.

Sans étonnement, chaque acteur interrogé considère que ses pratiques individuelles sont acceptables, et ce sont plutôt des acteurs externes qui portent des critiques sur certains modes de fonctionnement ou qui proposent des alternatives à ces pratiques. Nous croyons que ceci peut être lié au fait que les acteurs externes à une situation ne vivent pas les mêmes réalités que ceux qui prennent les décisions, même s'ils appartiennent à la même catégorie d'acteurs. En effet, nous croyons qu'en présence de différentes options, ces acteurs perçoivent différemment les enjeux présents et prennent des décisions en fonction de leurs réalités, de leur milieu et de leurs possibilités.

6.2. Résultats de cette étude vs littérature scientifique

Nous explorons les perceptions des parties prenantes de cette problématique, car nous croyons que cette information représente un apport intéressant au discours et à la littérature sur l'acceptabilité de cette pratique. Certes, comme ils sont impliqués dans cette situation, nos participants nous permettent d'avoir une meilleure compréhension de leurs réalités, de la problématique à l'étude, de leurs perceptions individuelles et de leur position sur le sujet.

Dans le cadre de ce projet, nous avons voulu produire une revue de littérature systématique sur le sujet. Comme décrit au deuxième chapitre, cet exercice s'est avéré difficile, mais cette étape nous a conscientisés à la nécessité de consulter divers groupes d'acteurs pour dresser un portrait complet des perceptions de l'acceptabilité du financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec. Aussi, nous avons visé une hétérogénéité à l'intérieur-même de certains groupes car ils présentent une multitude de positions importantes à documenter. Par exemple, les participants en provenance du milieu académique présentent une gamme d'activités collaboratives avec l'industrie agroalimentaire, et cette panoplie de positions imite les divergences sur le terrain.

Dans la section 2.3 de notre revue de littérature, nous définissions différents concepts liés à la problématique à l'étude. Lors de nos entrevues, il est intéressant de constater que nos participants se réfèrent aux différents types de partenariats présents dans ce continuum, et qu'ils perçoivent des risques différents en fonction du type de collaboration, conformément à la littérature scientifique (Hawkes et Buse, 2011; Johnston et Finegood, 2015; Kraak et al., 2012; Marks, 2014; MSPTG, 2013). Ceci dénote l'importance d'avoir un vocabulaire commun et la même compréhension des différences entre les formes de partenariat, puisque nos participants proviennent de champs et de disciplines variées, en plus d'occuper des postes dans des milieux différents.

Généralement, les résultats que nous avons recueillis sont liés à notre objet de recherche et nous permettent de répondre à nos objectifs. Cependant, comme nous n'avons recensé aucune étude qui explore directement les perceptions de nos catégories d'acteurs sur le sujet d'étude au Québec, il est difficile de comparer les résultats obtenus aux résultats d'autres études. De plus, comme nous n'avons trouvé aucune étude qui explore les perceptions d'acteurs quant au financement de la recherche par le secteur privé dans d'autres champs, nous ne pouvons comparer nos résultats aux perceptions recensées dans d'autres domaines d'étude liés à la santé. Nous pouvons toutefois constater que plusieurs propos apportés par nos répondants se retrouvent dans la littérature sur le sujet, qu'ils soient favorables ou défavorables aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire pour le financement de la recherche en santé des populations au Québec. Ainsi, nous présentons quelques similitudes entre les points soulevés par nos participants et les positionnements trouvés dans la littérature scientifique et ailleurs.

Premièrement, comme Rowe et al. (2013), nos participants soutiennent que les collaborations de recherche sont de plus en plus courantes et que le contexte actuel les favorise au Québec. En effet, ils relatent la présence de nombreux partenariats de recherche avec l'industrie agroalimentaire, ainsi que l'implication de cette industrie dans les comités consultatifs au gouvernement. Conformément aux positions présentées dans la recension des écrits, certains de nos participants considèrent que ces collaborations sont acceptables, alors que d'autres sont en désaccord avec cette pratique.

Deuxièmement, même si aucune étude recensée n'interrogeait les perceptions de groupes d'acteurs, nous avons observé que les documents produits par des acteurs affiliés à l'industrie agroalimentaire sont plus favorables aux collaborations avec le secteur privé pour la recherche et les interventions de santé publique et des populations. Cette tendance se maintient dans cette étude, où les participants en provenance de l'industrie agroalimentaire, qui reçoivent ou qui ont reçu du financement de source privée sont plus favorables au financement de source industrielle pour la recherche que ceux qui n'en reçoivent pas ou qui se positionnent contre cette pratique. De plus, l'inclusion de ces acteurs dans notre étude s'aligne aux perceptions qui font de l'industrie agroalimentaire une partie prenante des discussions visant à déterminer les modes de collaboration acceptables.

Troisièmement, plusieurs avantages attribués aux partenariats sont retrouvés dans notre étude (IOM, 2012; IRSC, 2013; Johnston et Finegood, 2015; Kraak et al., 2012; Rowe et al., 2013). En effet, nos participants considèrent qu'ils favorisent la recherche et l'innovation scientifique, principalement à travers la mobilisation de ressources financières et humaines. Toutefois, conformément à la littérature scientifique, nos participants présentent aussi de la méfiance et des réserves face aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire et considèrent que des principes, protections et limites appropriées sont nécessaires pour rendre ces collaborations acceptables (Alexander et al., 2015; IRSC, 2013; Johnston et Finegood, 2015; Rowe et al., 2013).

Quatrièmement, tout comme souligné par nos participants, et tel qu'exemplifié dans la littérature scientifique, les questionnements auxquels nous sommes actuellement confrontés dans le domaine de la santé des populations pour le financement par l'industrie agroalimentaire sont discutés depuis des décennies dans d'autres domaines d'études (De Pinho Campos et al., 2011; Rx&D, 2012). Ainsi, nos participants proposent des alternatives pour collaborer avec l'industrie agroalimentaire, en reconnaissant que les enjeux présents dans ces collaborations sont différents de ceux qui peuvent être présents lors de collaborations avec d'autres secteurs. Cette position est semblable à celle de l'UNSCN (2006). Toutefois, plutôt que de refuser systématiquement toutes les contributions provenant de l'industrie agroalimentaire, nos participants favorisent des solutions qui acceptent sa contribution tout en minimisant la prise de décision partagée.

Cinquièmement, plusieurs points concernant les risques de biais systémiques soulevés par Marks (2014) sont également perçus par nos participants. En effet, nos participants sont d'avis que l'industrie agroalimentaire finance la recherche qui lui permet de promouvoir ses intérêts, qu'elle influence les sujets qui font l'objet de recherche scientifique, et qu'elle met les chercheurs et les institutions impliquées dans des situations de conflits d'intérêts réels et potentiels. Nos participants observent également que les projets de recherche financés par l'industrie obtiennent des résultats plus favorables à leurs intérêts que ceux financés par d'autres sources, similairement à la littérature (IOM, 2009, Lundh et al., 2012, Nestle, 2015).

Sixièmement, l'histoire du GEBN, présentée dans la recension des écrits, s'est produite au moment où nous menions cette étude. Ainsi, nos participants étaient informés de cette situation, de l'attention médiatique qu'elle recevait, des positionnements généraux qu'elle obtenait, des conséquences de cette affiliation sur la réputation des acteurs impliqués et du fait que ce réseau s'est éventuellement dissout. Même si elle ne s'est pas produite au Québec, cette situation nous renseigne sur les perceptions publiques de l'acceptabilité du financement de la recherche en obésité par l'industrie agroalimentaire. En effet, dès qu'il a été su que Coca-Cola était lié à ce réseau de recherche, la suite nous a informés sur les perceptions de l'acceptabilité inter-industrie, sur les tactiques de manipulation employées par l'industrie agroalimentaire, et sur les répercussions possibles sur la réputation des chercheurs impliqués et sur les résultats de recherche produits en présence de questionnements d'acteurs de santé publique. De plus, les réactions qu'elle a suscitées au Québec illustrent que les perceptions québécoises sont similaires à celles documentées ailleurs.

Finalement, plusieurs travaux institutionnels (ex. : universités, organismes subventionnaires publics) veulent développer des moyens acceptables pour collaborer avec le secteur privé, sans obligatoirement cibler l'industrie agroalimentaire. Le cadre du CAC, les principes pour les partenariats public-privé en recherche d'Alexander et al. (2015) et les nombreux protocoles de collaborations ou procédures de gestion des conflits d'intérêts proposées par l'industrie et les universités canadiennes visent cet objectif. Bien que la formulation de principes à suivre dans les collaborations avec l'industrie agroalimentaire dépasse la portée de cette étude, nos participants sont tous d'avis qu'une conduite éthique est cruciale pour l'acceptabilité de la pratique.

Toutefois, dans le contexte universitaire actuel de « *publish or perish* », les chercheurs présentant des inconforts éthiques relatifs aux collaborations avec le secteur privé se trouvent dans des situations délicates capables d'avoir des conséquences réelles en termes d'avancement de carrière et de prestige. En outre, l'environnement dans lequel ces chercheurs, désireux d'un maximum de subventions et de publications, évoluent est problématique car il devient nocif et axé sur la production.

6.3. Éthique déontologique et utilitarisme

Une catégorisation des résultats selon l'éthique déontologique et l'utilitarisme a été entreprise dans ce projet pour discuter l'acceptabilité théorique de la pratique en fonction des réponses de nos participants. Les principales forces de cette catégorisation sont qu'elle utilise des théories éthiques établies et qu'elle pousse la réflexion sur l'acceptabilité éthique de la pratique au-delà valeurs du cadre du CAC. Nous associons toutefois deux difficultés à cette catégorisation. Premièrement, elle infère des intentions à des catégories d'acteurs selon les perceptions des personnes interrogées, qui sont généralement externes à ce groupe d'acteurs. Deuxièmement, puisque les conséquences de la recherche ne sont pas nécessairement visibles ni mesurables à court terme, nous considérons qu'il est difficile d'avoir toutes les informations nécessaires pour utiliser un argumentaire visant à balancer les intentions et les conséquences.

Nous présentons tout de même les arguments liés aux intentions et aux conséquences qui ont été soulignés par nos participants, qu'ils soient favorables ou défavorables aux collaborations intersectorielles et au financement de la recherche par l'industrie agroalimentaire.

	Éthique déontologique	Utilitarisme
Arguments favorables	• L'industrie veut faire évoluer les connaissances sur certains sujets • L'industrie n'a aucun intérêt à financer de la mauvaise recherche à long terme	• L'industrie agroalimentaire a les ressources financières pour financer la recherche et créer des bons emplois au Québec • L'industrie finance des projets qui n'auraient pas pu être menés sans ces montants • L'industrie contribue à augmenter la productivité des chercheurs, à former des étudiants à la maîtrise et au doctorat
Arguments défavorables	• L'industrie agroalimentaire ne finance pas de recherche « pour rien »; elle cible plutôt des sujets en lien avec ses intérêts • L'industrie investit en recherche, dans des sujets qui l'avantagent et dans des domaines susceptibles de lui être profitables • L'industrie utilise la recherche pour contrôler le discours autour de ses produits – il faut décoder ces tactiques • L'industrie améliore sa réputation, sa visibilité et son image corporative en finançant de la recherche en santé des populations	• L'industrie influence le poids du financement donné à certains domaines de recherche • L'implication de l'industrie crée des biais dans la recherche qui est produite • La recherche financée par l'industrie peut influencer les décisions prises par le secteur public suite au lobbying industriel • Les collaborations de recherche peuvent miner la crédibilité des universités et du secteur public, ainsi que la confiance dans ces institutions • Des situations délicates peuvent se produire lorsque les chercheurs obtiennent des résultats de recherche qui ne correspondent pas aux hypothèses de l'industrie • La recherche financée par l'industrie doit être menée selon des critères de qualité pour minimiser les conséquences négatives possibles • Comme la recherche n'a pas de retombées immédiates, il peut être difficile d'identifier les conséquences négatives à long terme

Cette catégorisation présente des arguments favorables et défavorables aux collaborations intersectorielles et au financement de la recherche par l'industrie agroalimentaire au Québec, tel que mentionnés par nos participants. Du côté de l'éthique déontologique, nos participants discutent les motivations industrielles, qui sont principalement de répondre à leurs propres intérêts en finançant la recherche. En effet, on considère que pour cette catégorie d'acteurs, le financement de la recherche représente un investissement susceptible de les favoriser, de façon financière ou autre, dans un futur proche ou éloigné. Ainsi, même si l'industrie agroalimentaire ne présente pas nécessairement d'intentions malicieuses en finançant de la recherche, elle le fait tout de même dans le but d'un éventuel retour sur investissement ou pour faire avancer ses intérêts. Quant à l'utilitarisme, on discute les conséquences positives et négatives pouvant être attribuées à ces pratiques, qu'elles concernent les sommes investies en recherche, les possibilités qu'elles offrent à ceux qui les reçoivent et les effets sur les personnes ou institutions impliquées dans ces situations. Aussi, nos participants mentionnent des conséquences négatives sur la nature de la recherche produite et sur les enjeux systémiques pouvant être associés au financement de la recherche par l'industrie agroalimentaire. Nos participants pensent toutefois qu'il est difficile d'utiliser un argumentaire conséquentialiste pour affirmer l'acceptabilité de la pratique puisque la recherche n'a pas de retombées immédiates et qu'il est plus facile d'identifier les conséquences positives à court terme que les conséquences négatives possibles à long terme.

Ainsi, même si cette catégorisation ne nous permet pas de déterminer l'acceptabilité de la pratique d'emblée, elle nous donne une idée globale du type d'argumentaire qui est proposé lorsque l'éthique déontologique et l'utilitarisme sont concernés. De plus, elle nous permet de constater que nos participants proposent beaucoup plus d'arguments associés à l'utilitarisme qu'à l'éthique déontologique et que la quantité d'arguments défavorables aux collaborations selon ces deux théories dépassent le nombre arguments favorables.

Cette catégorisation nous offre également un cadre qui nous habilite à évaluer des alternatives pouvant être acceptables selon ces deux théories. En effet, elle nous permet de souligner les exemples de collaborations éthiquement défendables et socialement acceptables proposées par nos participants. Premièrement, puisque l'éthique déontologique est basée sur la volonté d'agir selon le devoir, la présence de codes de déontologie et de règles à suivre est indispensable. Le

devoir d'un chercheur est de produire de la recherche de qualité, et les partenariats de recherche avec des acteurs privés doivent être exemplaires, être conformes aux mécanismes présents et pouvoir faire l'objet de lois universelles pour être acceptables. Deuxièmement, si les objectifs industriels sont de faire évoluer la science et de produire de la bonne recherche, i.e. avec des bonnes intentions, les moyens proposés par nos participants permettent au secteur privé de financer de la recherche en optant pour d'autres alternatives que le financement direct. Par exemple, la mise en place d'un fonds consolidé ou la désignation d'un tiers permettent d'atteindre ces objectifs tout en minimisant les conséquences négatives possibles. De plus, ces deux exemples supportent la sélection de l'alternative avec les meilleures conséquences attendues pour répondre aux objectifs utilitaristes.

De plus, nous avons constaté que même si le cadre du CAC recouvre certains objectifs utilitaristes sous la valeur de responsabilité, aucun élément relatif aux intentions n'est présent dans ce cadre. Cependant, l'importance de la bienveillance, de la collégialité, et de la « généreuse transaction » est ressortie dans nos entrevues, particulièrement auprès d'un acteur académique qui collabore couramment avec le secteur agroalimentaire. Ainsi, nous considérons qu'une valeur s'apparentant à la bienveillance pourrait bonifier le cadre du CAC en allant au-delà de l'honnêteté et en incluant un aspect plus intrinsèque et relatif aux intentions des acteurs impliqués dans les collaborations.

6.4. Qualité et validité des résultats

Nous avons pris plusieurs précautions pour assurer la plus grande qualité du travail produit, particulièrement parce qu'il s'agit d'un sujet controversé qui pourrait faire l'objet de nombreuses critiques. Par exemple, nous voulions entreprendre une revue systématique de la littérature scientifique, afin d'avoir une vue d'ensemble complète et non biaisée du sujet. Ceci s'est avéré très difficile puisque la littérature sur le sujet se trouve dans une variété de disciplines, qu'une grande partie du contenu ne fait pas l'objet de publications scientifiques, qu'aucun document scientifique n'est relatif au contexte québécois, et que nous soupçonnions des différences entre les pratiques décrites dans la littérature scientifique et les pratiques actuelles sur le terrain. De plus, puisque ce sujet était d'actualité au moment de la revue et qu'une quantité importante

d'articles journalistiques interrogeait des acteurs québécois impliqués dans le sujet, nous avons considéré important de les intégrer dans notre réflexion.

En ce qui concerne la sélection des participants, nous voulions recruter un échantillon qui nous permette d'explorer les différentes perceptions présentes sur le terrain et de représenter le plus grand nombre de catégories d'acteurs. Ceci a d'ailleurs probablement contribué au fait que nous n'ayons pas de réponses homogènes à nos trois sections. Nous croyons toutefois que ce facteur enrichit notre projet car il nous permet d'avoir les perspectives de plusieurs groupes d'acteurs. Cependant, il est difficile d'affirmer qu'un échantillon regroupant un à deux participants par catégorie dans certains cas nous mène à saturation et nous permette de porter des conclusions finales et irréversibles. Néanmoins, nous avons tenté d'être impartiaux dans la sélection des participants, qui s'est faite par le biais de recherches sur Internet, lors desquelles l'étudiante-chercheure a ciblé des personnes employées dans des domaines liés à cette problématique. Dans les cas où l'étudiante-chercheure a eu des non-réponses, elle a fait appel au réseau professionnel de son directeur de recherche jusqu'à l'atteinte de ses objectifs de recrutement. Ceci pourrait représenter un biais puisque certains participants ont pu se sentir contraints de participer à l'étude vu que ce directeur de recherche représente une connaissance.

En ce qui concerne la méthode de travail choisie, nous croyons que le fait d'avoir opté pour un devis qualitatif augmente la qualité de l'étude, puisqu'il permet aux participants de s'exprimer ouvertement sur la question plutôt que d'être dirigés en fonction d'éléments présents dans la littérature sur le sujet. De plus, comme la grille d'entrevue était flexible, nous avons permis aux participants d'orienter la discussion vers les sujets qu'ils considèrent importants à la problématique et adaptés au contexte québécois. Nous croyons que ce devis a favorisé la richesse de contenu puisque les participants avaient la possibilité d'approfondir leurs propos et qu'ils avaient contrôle de la discussion.

En ce qui concerne le choix des cadres conceptuels retenus pour l'analyse, nous croyons qu'ils se sont bien appliqués à la problématique à l'étude. Caron-Malenfant et Conraud (2009) nous accordent un cadre inclusif, général et concret pour déterminer si la problématique fait l'objet d'un enjeu d'acceptabilité sociale. De plus, comme ce cadre nous dirige vers des informations

importantes à considérer dans ces enjeux, il nous a permis d'aligner notre grille d'entrevue vers ces éléments et de questionner nos participants sur leur positionnement face à cette pratique. Cependant, nous avons porté quelques modifications au cadre pour qu'il soit applicable au devis de recherche et à la problématique en question. Premièrement, le cadre d'acceptabilité sociale de Caron-Malenfant et Conraud (2009) est conçu pour confronter les diverses catégories d'acteurs et arriver à des décisions consensuelles détaillant les conditions minimales à l'acceptabilité d'un projet après les avoir rassemblés en personne. Cependant, nous avons fait le choix méthodologique de procéder avec des entrevues individuelles par souci de confidentialité et d'anonymat, mais avons tout de même recensé les conditions minimales pour l'acceptabilité de cette pratique auprès de nos participants. Deuxièmement, nous avons utilisé ce cadre pour recueillir des perceptions individuelles plutôt que des représentations collectives, puisque nous reconnaissons que nos groupes d'acteurs ne sont pas nécessairement homogènes et que leurs perceptions individuelles peuvent varier à l'intérieur d'une catégorie. Troisièmement, à l'égard de la participation large convoitée par ce cadre, nous n'avons pas consulté la population puisque cette étape serait compliquée, longue, et qu'elle ne nous informerait pas nécessairement sur des perceptions de santé publique et des populations. Malgré cela, nous sommes d'avis qu'il serait éventuellement intéressant d'entreprendre cette étape.

Pour sa part, le cadre d'intégrité en recherche nous a permis de déterminer l'acceptabilité éthique des collaborations intersectorielles de recherche. Les valeurs et principes présentés dans ce cadre sont mentionnés par plusieurs participants comme étant indispensables à une conduite exemplaire en recherche et pour la production de recherche de qualité. En effet, selon nos participants, les modalités de collaboration proposées doivent être accompagnées des principes soulevés et des valeurs présentes dans le cadre du CAC. Comme nos participants ne sont pas tous versés en éthique, la majorité n'a pas spontanément distingué les aspects relatifs à l'acceptabilité sociale et éthique. De plus, même si ces deux concepts sont différents, plusieurs éléments soulevés peuvent figurer dans les deux analyses. Ainsi, l'étudiante-chercheuse a extrait les éléments à analyser pour déterminer l'acceptabilité éthique de la pratique. Dans certains cas, il a été difficile d'associer les principes soulignés par nos participants à une unique valeur, car certains principes pourraient être associés à plus d'une valeur. Nous avons toutefois fait le choix de joindre les principes éthiques

mentionnés par nos participants aux valeurs centrales qui leur sont le plus étroitement reliées dans la définition de l'intégrité en recherche du CAC, afin d'éviter les répétitions et de faciliter la compréhension des enjeux présentés par nos participants. Brièvement, nous croyons que les étapes suivies pour arriver aux résultats présentés leur confèrent une validité. Même si l'objectif de cette étude n'était pas d'avoir des résultats qui seraient généralisables à la population entière ou à la totalité des groupes d'acteurs qui ont participé à l'étude, nous croyons que nos résultats sont représentatifs des perceptions actuelles des parties prenantes impliquées dans cette problématique. Un biais de sélection aurait toutefois pu survenir puisque nous avons procédé par choix raisonné pour la sélection de nos participants et que nous n'avons que peu de participants par catégorie. Puisque les résultats auraient pu différer si l'échantillonnage avait été fait différemment, il est difficile d'affirmer que la validité externe de cette étude est infaillible. Par contre, en ce qui concerne la validité interne de l'étude, nous avons suivi une approche rigoureuse et détaillé toutes les étapes de ce projet avec transparence afin qu'il soit reproductible. De plus, toutes les étapes du projet ont été menées selon des critères de conduite responsable en recherche et nous considérons que l'échantillonnage, la méthodologie et les cadres d'analyses choisis sont appropriés à l'état des connaissances sur le sujet au Québec et à nos objectifs de recherche.

6.5. Forces et limites de l'étude

Cette étude comporte plusieurs forces. Premièrement, notre étude est la première à explorer l'acceptabilité du financement de la recherche par l'industrie agroalimentaire au Québec. Ceci représente une force puisque ce projet est original, novateur et qu'il apporte des données scientifiques sur un enjeu actuel et central à la production de la recherche. Deuxièmement, notre étude est inclusive : nous avons accueilli un grand nombre de catégories d'acteurs pour avoir leurs perceptions sur la question. Même si nous avons peu d'acteurs interrogés par catégorie, nous croyons que cet échantillonnage nous a permis d'atteindre notre objectif en nous informant sur les opinions et perceptions des acteurs impliqués dans cette problématique. En effet, chacune des entrevues était riche et avait du nouveau à apporter, que ce soit au niveau des informations recueillies sur la problématique plus généralement ou de précisions sur les positionnements des acteurs interrogés. Troisièmement, la méthodologie choisie pour recueillir nos résultats représente une force, puisque le caractère anonyme et confidentiel des entrevues individuelles

permet à nos participants de s'exprimer librement sur les questions à l'étude, sans peur de conséquences ou de représailles de la part de leurs collègues.

Notre étude présente également plusieurs limites. Premièrement, puisqu'aucune étude n'est publiée sur le sujet, nous n'avons aucune indication sur laquelle baser nos choix méthodologiques. Ainsi, nous avons pris plusieurs décisions que nous croyons « logiques » et raisonnées, même si elles ne sont pas inspirées par des écrits scientifiques. Deuxièmement, nous avons recruté nos participants par choix raisonné. Nous avons tenté d'être impartiaux dans leur sélection, mais comme leur participation était volontaire, nous ne pouvons affirmer que les répondants qui ont participé à notre étude sont représentatifs de la catégorie d'acteurs qu'ils représentent. Troisièmement, nous pouvons difficilement affirmer que nos résultats sont représentatifs des perceptions de catégories d'acteurs entières ou que nous avons atteint une saturation des résultats parce que nous n'avons interviewé qu'un petit nombre de personnes. De plus, nous avons vécu quelques difficultés au niveau du recrutement. Initialement, nous voulions obtenir les perceptions d'acteurs en provenance d'organismes subventionnaires, mais ceci s'est avéré impossible puisque des représentants de ces organismes nous ont informés qu'ils ne pouvaient participer à cette étude, tant au niveau fédéral que provincial. Aussi, nous avons vécu des difficultés pour recruter nos deux participants de l'industrie agroalimentaire. Nous avons fait beaucoup de démarches et l'un des deux acteurs a été sélectionné même s'il n'est pas impliqué en recherche. Quatrièmement, nous croyons que les perceptions professionnelles des acteurs rencontrés peuvent être teintées de leurs perceptions et expériences personnelles, et que leur position n'est peut-être pas toujours objective et représentative de leur catégorie d'acteurs. Corolairement, nous croyons que les circonstances actuelles des acteurs interrogés par rapport à la problématique influencent leur perception. Ainsi, les chercheurs académiques qui sont confrontés à un contexte de précarité financière auraient des perceptions différentes des acteurs du secteur public, qui ont connaissance des enjeux actuels sans qu'ils représentent leur réalité. Finalement, les résultats de cette étude n'ont pas fait l'objet de validation. Nous croyons donc qu'il serait intéressant de faire une étude approfondie auprès d'un échantillon plus large, en nous basant sur les points soulevés par nos 14 participants. Cette étude pourrait se concentrer sur une

catégorie d'acteur ou simplement recenser quantitativement les informations recueillies par cette étude qualitative.

.

CONCLUSION

Dans cette étude exploratoire, nous nous sommes intéressés à une problématique qui se situe à l'intersection de questions liées aux compressions en recherche et à l'augmentation des taux de surpoids et d'obésité au Québec. Nous avons d'abord exploré les arguments favorables et défavorables aux collaborations de recherche en santé des populations avec l'industrie agroalimentaire disponibles dans la littérature. Par la suite, nous avons interrogé 14 acteurs québécois impliqués dans des domaines connexes à problématique, afin de recueillir leurs perceptions sur le financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec et d'établir s'ils considèrent que cette pratique est socialement et éthiquement acceptable.

Nos résultats nous renseignent sur les différents facteurs considérés par nos participants dans leur réflexion visant à déterminer l'acceptabilité de cette pratique. En effet, peu importe leur position, les éléments qu'ils soulèvent dans leur décision sont le contexte, les intérêts des acteurs impliqués, les questionnements éthiques liés aux collaborations, la variation dans l'acceptabilité de différents modes de subvention, la variation dans l'acceptabilité du financement en provenance de certains membres de l'industrie agroalimentaire, les différences théoriques et pratiques relatives à l'acceptabilité de ces collaborations et la notion de manipulation par l'industrie agroalimentaire.

Généralement, nos participants sont d'avis que le contexte actuel du financement de la recherche et l'état de la santé publique au Québec sont problématiques, et que les options de financement sont limitées pour les chercheurs. Ainsi, même si nous n'avons pas observé de consensus aux sous-sections de cette étude, nous constatons que nos participants pensent que les collaborations de recherche avec le secteur agroalimentaire peuvent être acceptables, mais qu'elles doivent absolument être accompagnées de mécanismes rigoureux et d'une conduite éthique des partis impliqués. En effet, ils proposent des moyens de collaboration qui seraient éthiquement acceptables pour les interactions avec le secteur privé, comme la mise en place d'un fonds consolidé, la désignation d'un tiers pour gérer la collaboration et le développement de mécanismes décisionnels, de protocoles et de contrats. Nos participants soulignent également des

valeurs et principes indispensables à l'acceptabilité éthique de ces pratiques, que nous avons intégrés dans le Cadre pour un climat favorable à l'intégrité en recherche du CAC. Ainsi, ce projet nous a permis de recenser plusieurs alternatives pouvant être instaurées pour que le financement par le secteur agroalimentaire soit acceptable sur le plan social et éthique.

À notre connaissance, ce projet est le premier à explorer l'acceptabilité sociale et éthique de la pratique à l'étude et à interroger des acteurs québécois au sujet de leurs perceptions. Il nous est donc difficile de comparer ses résultats à ceux d'autres études. Nos résultats indiquent que les arguments énoncés au Québec sont semblables à ceux discutés dans la littérature. De plus, ce projet nous permet d'approfondir notre compréhension des enjeux perçus et vécus par les acteurs intéressés à cette problématique. Ainsi, ce processus de construction conjointe nous informe sur cet enjeu d'actualité et sur ses réalités au Québec.

Nous sommes conscients que cette étude comporte plusieurs limites, mais nous croyons que les mesures décrites pour assurer la qualité et la validité des résultats dépassent les faiblesses possibles. Bien entendu, des études futures pourront comparer ces résultats à ceux d'un échantillon plus large, utiliser des cadres théoriques différents ou explorer des aspects spécifiques aux éléments apportés par nos participants. Nous sommes persuadés que ce sujet nécessite d'être exploré davantage et que ce projet représente un bon point de départ pour des études ultérieures. En effet, nous croyons que les chercheurs universitaires, qui sont présentement en contexte d'austérité, doivent trouver des moyens alternatifs de financer leurs activités de recherche s'ils désirent les poursuivre. De plus, puisqu'aucune indication ne signale que cette situation n'est prête à s'estomper, il est important de s'assurer que les modes de financement vers lesquels ils se tournent soient bel et bien acceptables, en plus d'être réellement applicables et solides en pratique. Nous espérons que ce mémoire conscientisera les diverses parties prenantes aux risques inhérents des collaborations avec le secteur privé, et qu'il poussera les secteurs public et académique à se responsabiliser et à se doter de protocoles de collaboration acceptables dans leurs milieux. Nous espérons également que les informations présentées dans ce document permettront aux autres milieux de cheminer sur la problématique, de contribuer à l'avancement des connaissances et d'encourager le caractère éthique de collaborations actuelles et futures.

Nous présentons six recommandations pour traiter ou approfondir notre compréhension de la problématique à l'étude.

Notre première recommandation est d'entreprendre cette étude auprès d'un échantillon plus large, avec plus d'individus par catégorie d'acteurs. Cette étude pourrait être qualitative et valider les résultats exposés dans la présente étude ou bien quantitative, dans l'optique d'obtenir des données statistiques sur l'acceptabilité des différents modes de financement de la recherche en santé des populations par l'industrie agroalimentaire au Québec.

Notre deuxième recommandation est d'exposer les enjeux spécifiques aux collaborations avec l'industrie agroalimentaire de façon explicite et objective, afin de générer de la discussion sur la question et de parvenir à une entente sur les conditions nécessaires pour que ces pratiques soient acceptables, malgré les différences d'opinion sur la pratique. Ainsi, des organismes crédibles pourraient identifier des situations problématiques et les nommer publiquement afin de promouvoir la discussion et d'identifier publiquement des situations inadmissibles. L'ouverture et la communication sont cruciales pour cet enjeu, car il est important de déterminer l'acceptabilité de ces pratiques avant qu'elles ne deviennent des normes sociales. De plus, ceci conscientiserait les acteurs qui ne perçoivent pas d'enjeux éthiques aux collaborations avec le secteur privé et les informerait sur les pratiques optimales à avoir avec ce secteur.

Notre troisième recommandation est de réviser les protocoles en place dans le milieu universitaire afin de déterminer si des précautions additionnelles devraient être prises pour préserver l'intégrité de la recherche et l'autonomie des chercheurs, ainsi que pour valider si les mesures actuelles sont suffisantes pour assurer la qualité de la recherche. Les universités québécoises représentent des parties prenantes du processus de collaboration puisqu'elles révisent présentement les contrats signés avec l'industrie privée. Cependant l'évaluation éthique des collaborations n'est pas entreprise par ces juristes, alors qu'une collaboration peut être acceptable légalement sans être acceptable sur le plan de l'éthique. En effet, certaines situations problématiques peuvent infliger des conflits moraux aux chercheurs alors qu'ils sont légalement contraints par des clauses présentes dans leurs contrats. Un exemple du domaine de la santé publique qui illustre que des situations problématiques peuvent découler de partenariats avec le secteur privé et que la

protection institutionnelle n'est pas toujours adéquate ou suffisante est celui de Nancy Olivieri de l'Université de Toronto, qui a vécu un litige avec une compagnie pharmaceutique en 1996 alors qu'elle avait associé des risques à un médicament pendant un essai clinique et que la compagnie concernée a menacé de la poursuivre si elle rendait ces informations publiques (Thompson et al., 2001). Dans cet exemple, il a été jugé que ni l'Université de Toronto, ni l'hôpital associé ne lui ont offert la protection institutionnelle dont elle aurait dû bénéficier (Thompson et al., 2001).

Notre quatrième recommandation est d'uniformiser les procédures et mécanismes décisionnels présents dans les milieux universitaires afin que les critères d'acceptabilité soient les mêmes selon les domaines. Nous croyons que les grilles décisionnelles devraient être adaptées aux différents enjeux et facilement accessibles au public désireux d'acquérir de l'information à ce sujet. En effet, nous pensons qu'en rendant cette information uniforme et publique, les chercheurs n'auront pas constamment défendre leur intégrité lorsqu'ils collaborent de façon préalablement jugée acceptable avec le secteur privé.

Notre cinquième recommandation concerne la formation des chercheurs universitaires, nécessaire pour les renseigner sur les différents risques auxquels ils s'exposent en collaborant avec le secteur privé, pour les conscientiser au fait qu'ils peuvent être biaisés même s'ils se croient objectifs, et pour les informer sur les ressources universitaires auxquelles ils ont accès à toutes les étapes de la collaboration. En effet, les universités ont la responsabilité de gérer la culture institutionnelle afin que certains comportements soient valorisés et que d'autres ne soient pas reconnus comme étant acceptables, mais aussi de protéger ses membres en agissant à titre de pare-feu institutionnel.

Finalement, notre dernière recommandation est plus spécifique à la santé des populations, et repose sur un propos avancé par Marks (2014), qui est de pousser le secteur public à arrêter de favoriser un environnement dans lequel les chercheurs sont obligés de chercher des fonds auprès du secteur privé pour être suffisamment financés. Les risques associés à l'implication de l'industrie agroalimentaire dans la recherche en santé des populations sont bien réels, comme illustré dans la revue de littérature et par nos entrevues. Ainsi, nous croyons que le gouvernement devrait financer plus de recherche en santé des populations pour éviter les enjeux systémiques

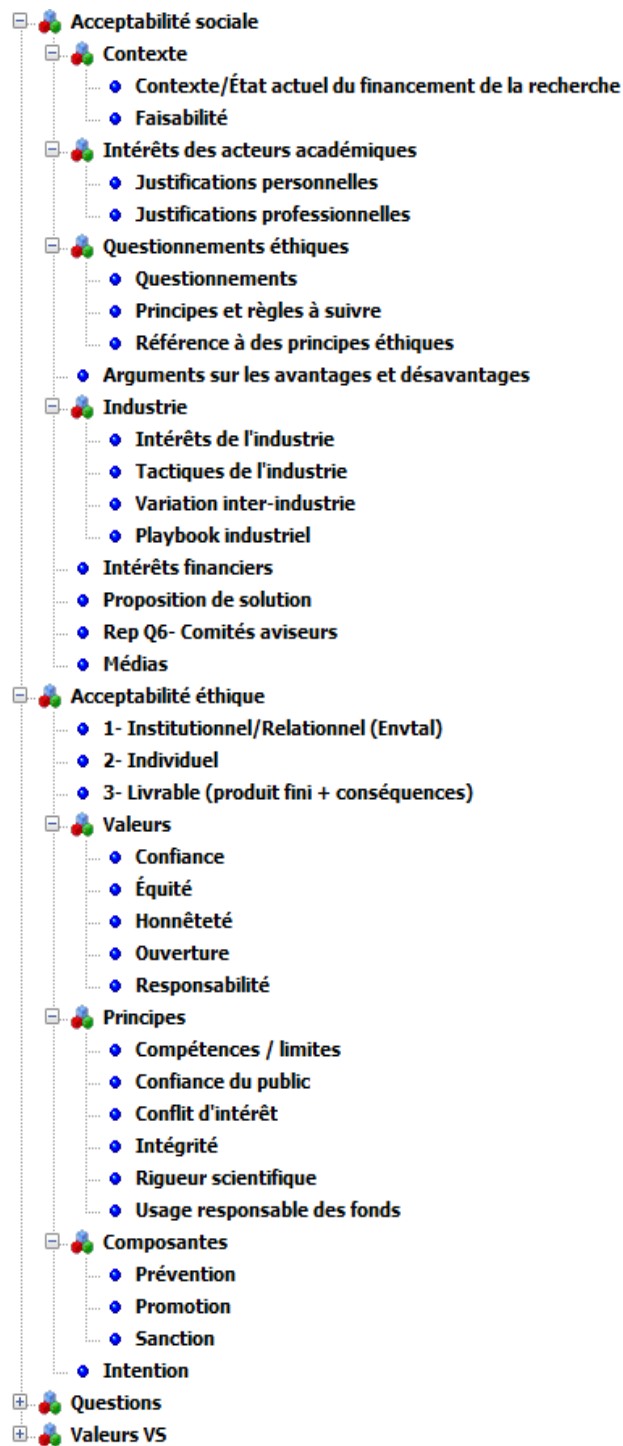
liés à cette problématique ou du moins s'impliquer dans le processus visant à déterminer l'acceptabilité de la pratique

ANNEXE 1 : Grille d’entrevue

Comment alimenter la recherche? : Le financement de la recherche en santé des populations par l’industrie
--

Questions principales	Questions complémentaires	Clarification
Que pensez-vous de l'état actuel du financement de la recherche au Québec?		Pouvez-vous m'en dire plus? Pouvez-vous m'en dire davantage? Pouvez-vous me donner des exemples?
Croyez-vous que l'industrie agroalimentaire représente un partenaire acceptable pour la recherche en santé des populations?	Pourquoi? Pensez-vous que cette perception est partagée par la majorité de vos pairs?	
Quels seraient les principaux enjeux liés aux partenariats avec le secteur agroalimentaire?		
Selon vous, quelles seraient les conditions à respecter pour faire de ces collaborations des pratiques socialement et éthiquement acceptables?	Quels mécanismes de contrôle pourraient être mis en place pour faire de ces collaborations des pratiques acceptables? Pensez-vous que ces éléments seraient suffisants pour garantir l'intégrité scientifique, assurer la transparence des transactions et minimiser les conflits d'intérêts dans ces collaborations de recherche?	
Selon vous, quels sont les facteurs indispensables au succès de collaborations de recherche avec l'industrie agroalimentaire dans le contexte québécois?	Pensez-vous que le/la... - Niveau de confiance - Similarité des intérêts - Complémentarité des marques ... entre les partenaires représente un facteur important?	
	Selon vous, la présence de scientifiques subventionnés par l'industrie sur des comités aviseurs au gouvernement serait-elle acceptable?	
Questions de clôture		
Est-ce qu'il y a d'autres éléments que nous n'avons pas abordés et qui vous semblent importants?		

ANNEXE 2 : Arbre de codes



ANNEXE 3 : Valeurs et principes essentiels à un climat favorable à l'intégrité en recherche au Québec

Valeurs	Principes essentiels à l'acceptabilité du financement par l'industrie agroalimentaire soulevés par nos participants
Honnêteté Définition : « Franchise, absence de fraude et de tromperie » (p. 38)	▪ Indépendance des universités dans la détermination des programmations de recherche, pour qu'elles demeurent impartiales et qu'elles ne soient pas menées entièrement au profit de l'industrie, particulièrement en présence de fonds publics ▪ Liberté académique du chercheur dans la recherche produite, particulièrement lorsque financé par le secteur privé ▪ Objectivité académique dans toutes les étapes de production de la recherche ▪ Clarté de l'entente et implication des acteurs concernés en tant que partie prenante dans les prises de décisions relatives à la collaboration ▪ Étanchéité complète entre les parties impliquées; Pas d'ingérence de la part du financeur ▪ La rigueur, la qualité et le respect des résultats doivent représenter des valeurs centrales dans la production de la recherche pour tous les partis impliqués ▪ Pertinence scientifique des sujets qui font l'objet de recherche en partenariat ▪ Bienveillance et honnêteté dans la nature des intérêts intrinsèques pour déterminer la compatibilité réelle entre les missions organisationnelles des partenaires
Équité Définition: « Impartialité et jugement sain, dénué de tout préjugé ou favoritisme » (p. 38)	▪ Partenariat correspond aux préoccupations des acteurs impliqués, mais aussi aux intérêts sociétaux ▪ Usage responsable des fonds publics pour répondre aux priorités actuelles de santé publique et des populations ▪ Sélection des partenaires et des projets subventionnés en fonction des priorités de recherche et du mérite ▪ L'acteur privé s'engage à une neutralité en collaborant avec le milieu universitaire ▪ Réflexions et prise de décisions éthiques conscientes : importance d'identifier un problème et d'en délibérer collectivement ▪ Minimiser les effets systémiques de la recherche subventionnée par l'industrie ▪ « Éviter les conflits d'intérêts ou lorsqu'inévitables, les aborder de manière éthique » (p. 39) ○ Gérer les conflits d'intérêts probables, réels et apparents ○ Aborder les perceptions relatives aux conflits d'intérêts, qu'ils viennent des pairs, des consommateurs,

	des organisations de santé publique
Confiance Définition: « Possibilité de se fier à la réputation et aux actes d'une personne ou d'un établissement » (p. 38)	▪ La confiance est liée à la crédibilité des chercheurs comme acteurs objectifs et indépendants ▪ Les réputations des acteurs impliqués sont cruciales dans les décisions de collaborer ▪ La crédibilité des chercheurs peut être touchée lorsqu'on apprend qu'ils sont en situation de conflits d'intérêts, et ceci peut leur poser des difficultés au niveau de leurs activités ou des programmes qu'ils tentent d'instaurer ▪ Les conflits d'intérêts institutionnels mettent en péril les réputations et crédibilités d'universités entières ▪ La confiance entre les partenaires se cultive à l'usage; généralement par l'essai-erreur
Responsabilité Définition : « Capacité à rendre compte et à répondre de ses actes » (p. 38)	▪ Les chercheurs doivent assurer que leurs activités soient menées selon les principes éthiques dictés par leur institution d'affiliation et avoir une éthique personnelle acceptable ▪ Responsabilité sociale et imputabilité de tous les acteurs impliqués lorsqu'ils assument leur rôle ▪ Esprit critique par rapport aux détails relatifs au partenariat ▪ La gestion du risque se fait par une distance entre les partis impliqués, une gestion collégiale et une surveillance externe, pour assurer l'intégrité en recherche ▪ L'université doit assurer un équilibre dans la protection du bien commun afin que toute la recherche produite dans cette institution ne soit pas menée au profit de l'industrie ▪ L'université doit préserver son autonomie comme institution et protéger l'indépendance intellectuelle de ses chercheurs ▪ Conflit d'intérêts institutionnel majeur lorsque la quantité de subventions reçues est synonyme de prestige pour l'université ▪ Gouvernance dans les rôles et actions des partenaires impliqués ▪ Gouvernance dans la gestion des fonds et dans la reddition de comptes, et conformité aux normes et lois en place
Ouverture Définition : « Transparence des processus et des pratiques, caractérisée par la visibilité ou l'accessibilité de l'information » (p. 38)	▪ Importance de nommer le problème au lieu qu'il demeure un sujet tabou ▪ « Transparence totale du point de vue du financement donné, de la place décisionnelle que l'industrie prend dans la recherche, de l'établissement des priorités, des protocoles d'analyse des résultats » (Entrevue 8) ▪ Importance d'ententes très claires et transparentes, dont tous les critères sont connus ▪ Transparence au niveau des conflits d'intérêts et de leur apparence, car le public a développé une méfiance envers les maillages avec l'industrie ▪ Explicitation de l'intégrité des processus et bonne communication et vulgarisation des résultats ▪ Argent public dans les universités, donc les résultats doivent être rendus publics, notamment pour ne pas qu'il y ait apparence de détournement de fonds au profit de l'industrie

RÉFÉRENCES

- Agence de Santé Publique du Canada. (2012). *Qu'est-ce que l'approche axée sur la santé des populations?* [En ligne]. <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/approach-approche/index-fra.php> (Page consultée le 9 mai 2016).
- Alam, T. (2011). Quand l'expert montre la lune, le sociologue regarde le doigt. L'expertise d'un think tank européen destiné à la promotion d'un PPP en santé. *Lien social et Politiques*, 65, 225-249.
- Alexander, N., Rowe, S., Brackett, R. E., Burton-Freeman, B., Hentges, E. J., Kretser, A., ... Ohlhorst, S. (2015). Achieving a transparent, actionable framework for public-private partnerships for food and nutrition research. *American Journal of Clinical Nutrition*, 101, 1359-1363.
- Association Canadienne des Professeures et Professeurs d'Université (2013). Le financement fédéral de la recherche fondamentale : Introduction et principales constatations. *Dossiers en éducation de l'ACPPU*, 13 (1), 1-7.
- Association Canadienne des Professeures et Professeurs d'Université (2015). Finances des universités : Tendances dans le nouveau millénaire, 2000-2001—2012-2013. *Dossiers en éducation de l'ACPPU*, 1-14.
- Association des Étudiantes et des étudiants de Laval Inscrits aux Études Supérieures. (2015). *État de la recherche et de l'enseignement supérieur au Québec: Vers un rapatriement des fonds fédéraux de recherche*. Québec : Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures.
- Association des Facultés de Médecine du Canada. (2016). *Les déterminants de la santé et les iniquités en santé*. [En ligne]. <http://phprimer.afmc.ca/Latheoriereflechiralasante/Chapitre2LesDterminantsDeLaSantEtLesIniquitsEnSant/Lescomportementslilasant#HealthBehaviours> (Page consultée le 9 mai 2016).
- Austin, J. (2000). Strategic collaboration between nonprofits and business. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 29 (1), 69-97.
- Beauchamp, T. L. et Childress, J. F. (2012). *Principles of biomedical ethics*. New York : Oxford University Press.
- Bes-Rastrollo, M., Schulze, M. B., Ruiz-Canela, M. et Martinez-Gonzalez, M. A. (2013). Financial conflicts of interest and reporting bias regarding the association between sugar-sweetened beverages and weight gain : A systematic review of systematic reviews. *Plos medicine*, 10 (12), 1-9.
- Binks, M. (2014). Judge the science, not the funding source. *International Journal of Obesity*, 38 (5), 625.

- Brody, H. (2011). Clarifying conflict of interest. *American Journal of Bioethics*, 11 (1), 23-28.
- Brownell, K. D. et Warner, K. E. (2009). The perils of ignoring history : Big tobacco played dirty and millions died. How similar is big food? *The Milbank Quarterly*, 87 (1), 259-294.
- Buse, K., et Waxman, A. (2001). Public-private health partnerships : A strategy for WHO. *Bulletin of the World Health Organization*, 79 (8), 748-754.
- Canada News Wire. (2013, 19 avril). Coca-Cola Canada entame le printemps en investissant 150 000 \$ dans le combat contre l'obésité. *CNW Telbec* [En ligne]. <http://www.newswire.ca/fr/story/1149013/coca-cola-canada-entame-le-printemps-en-investissant-150-000-dans-le-combat-contre-l-obesite> (Page consultée le 1er juillet 2015).
- Caron-Malenfant, J. et Conraud, T. (2009). *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action*. Montréal : Éditions DPRM.
- Centre de Collaboration Nationale sur les Politiques Publiques et la Santé. (2010). *Méthode de synthèse des connaissances sur les politiques publiques*. Québec : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé et Institut national de santé publique du Québec.
- Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain. (2012). *Collaborations universités-entreprises : Le regard des centres et chaires de recherche*. Montréal : Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain.
- Confédération des Associations D'étudiants et d'Étudiantes de l'Université Laval. (2006). *Le financement des universités au Québec : histoire, enjeux, défis*. Québec : Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval.
- Conseil des Académies Canadiennes. (2010). *Honnêteté, responsabilité et confiance : Promouvoir l'intégrité en recherche au Canada*. Ottawa : Gouvernement du Canada
- Cope, M. B. et D. B. Allison (2010). White hat bias: A threat to the integrity of scientific reporting. *Acta Paediatr*, 99 (11), 1615-1617.
- Creswell, J. W. (2012). *Qualitative inquiry and research design : Choosing among five approaches*. Thousand Oaks : Sage Publications.
- De Pinho Campos, K., Norman, C. D. et Jadad, A. R. (2011). Product development public-private partnerships for public health : A systematic review using qualitative data. *Social Science and Medicine*, 73, 986-994.
- Dietitians of Canada. (2015). *Stronger together : Dietitians of Canada national conference, Preliminary program*.

- Dorfman, L., Cheyne, A., Friedman, L.C., Wadud, A. et Gottlieb, M. (2012). Soda and tobacco industry corporate social responsibility campaigns : How do they compare? *PLoS Medicine*, 9 (6), 1-7.
- Driver, J. (2014, 22 septembre). The history of utilitarianism. Dans E. N. Zalta, (Ed.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*. <http://plato.stanford.edu/archives/win2014/entries/utilitarianism-history/> (Page consultée le 10 avril 2015).
- Duffey, K. J. et Popkin, B. M. (2011). Energy density, portion size, and eating occasions: Contributions to increased energy intake in the United States, 1977–2006. *PLoS Medicine*, 8 (6), 1-8.
- Énoncé de Politique des Trois Conseils 2. (2014). *Énoncé de politique des trois conseils: Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Ontario: Gouvernement du Canada.
- Fédération Étudiante Universitaire du Québec. (2013). *La recherche universitaire en partenariat avec les entreprises*. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec.
- Fehn, J. J. (2012). The assault on bad food: Tobacco-style litigation as an element of the comprehensive scheme to fight obesity. *Food Drug Law Journal*, 67 (1), 65-81, ii.
- Fonds de Recherche Santé – Québec (2016). *Partenariats*. [En ligne]. <http://www.frqs.gouv.qc.ca/parteneriat> (Page consultée le 9 mai 2016).
- Freedhoff, Y. et Hébert, P. C. (2011). Partnerships between health organizations and the food industry risk derailing public health nutrition. *Canadian Medical Association Journal*, 183 (3), 291-292.
- Freedhoff, Y. (2013). *Why I oppose McDonald's and Coca-Cola's Sponsorship of the Canadian Obesity Network Summit*. [En ligne]. <http://www.weightymatters.ca/2013/04/why-i-oppose-mcdonalds-and-coca-colas.html> (Page consultée le 9 mai 2016).
- Freedhoff, Y. (2014). The food industry is neither friend, nor foe, nor partner. *Obesity Reviews*, 15 (1), 6-8.
- Gendron, C. (2014). Penser l'acceptabilité sociale : Au-delà de l'intérêt, les valeurs. *Revue Internationale de Communication Sociale et Publique*, 117-129.
- Gingras, Y. (2010). 30 ans de recherche universitaire au Québec : Les chiffres. *Découvrir, mai-juin*, 80-88.
- Global Energy Balance Network. (2015). *Site du Global Energy Balance Network*. [En ligne]. <https://gebn.org> (Page consultée le 19 octobre 2015).

- Gomez, L., Jacoby, E., Ibarra, L., Lucumi, D., Hernandez, A., Parra, D., ... Hallal, P. (2011). Sponsorship of physical activity programs by the sweetened beverages industry: Public health or public relations? *Rev Saude Publica*, 45 (2): 423-427.
- Groffier, E. (2014). *Réflexions sur l'université. Le devoir de vigilance*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Hawkes, C. et Buse, K. (2011). Public health sector and food industry interaction : It's time to clarify the term 'partnership' and be honest about underlying interests. *European Journal of Public Health*, 21 (4), 400-403.
- Huang, T. T., Drewnowski, A., Kumanyika, S. K., et Glass, T. A. (2009). A systems-oriented multilevel framework for addressing obesity in the 21st century. *Preventing Chronic Disease*, 6 (3), A82.
- Institut Universitaire de Cardiologie et de Pneumologie de Québec (2015). *Liste des partenaires* [En ligne]. <http://iucpq.qc.ca/fr/recherche/centre-de-recherche/partenaires> (Page consultée le 9 mai 2016).
- Institute of Medicine. (2009). *Conflict of interest in medical research, education, and practice*. Washington, DC: The National Academies Press.
- Institute of Medicine. (2012). *Building public-private partnerships in food and nutrition: Workshop summary*. Washington, DC: The National Academies Press.
- Instituts de Recherche en Santé du Canada. (2013). *Cadre d'éthique des Instituts de recherche en santé du Canada pour les partenariats avec le secteur privé*. Ottawa : Instituts de recherche en santé du Canada.
- Johnson, R. (2008, 6 avril). Kant's moral philosophy. Dans E. N. Zalta, (Ed.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*. <http://plato.stanford.edu/archives/sum2014/entries/kant-moral/> (Page consultée le 10 avril 2015).
- Johnston, L. M. et Finegood, D. T. (2015). Cross-sector partnerships and public health: Challenges and opportunities for addressing obesity and noncommunicable diseases through engagement with the private sector. *Annual Review of Public Health*, 36, 255-271.
- Kaiser, K. A., Cofield, S. S., Fontaine, K. R., Glasser, S. P., Thabane, L., Chu, R., ... Allison, D. B. (2012). Is funding source related to study reporting quality in obesity or nutrition randomized control trials in top-tier medical journals? *International Journal of Obesity*, 36 (7), 977-981.
- Kant, I. (1785). *Fondement de la métaphysique des mœurs* (V. Delbos, trad.). [En ligne]. http://classiques.uqac.ca/classiques/kant_emmanuel/fondements_meta_moeurs/fonde_m_meta_moeurs.pdf (Page consultée le 19 août 2015).

- Koplan, J. P. et Brownell, K. D. (2010). Response of the food and beverage industry to the obesity threat. *Journal of the American Medical Association*, 304 (13), 1487-1488.
- Kraak, V. I., Swinburn, B., Lawrence, M. et Harrison, P. (2011). The accountability of public-private partnerships with food, beverage and quick-serve restaurant companies to address global hunger and the double burden of malnutrition. *SCN News* 39, 11-24.
- Kraak, V. I., Harrigan, P. B., Lawrence, M., Harrison, P. J., Jackson, M. A. et Swinburn, B. (2012). Balancing the benefits and risks of public-private partnerships to address the global double burden of malnutrition. *Public Health Nutrition*, 17 (11), 503-517.
- Laflamme, L. (2014). *La sécurité alimentaire selon la perspective d'Inuit du Nunavik* (Mémoire). Disponible sur www.theses.ulaval.ca/2014/30700/30700.pdf
- Lajoie, A. (2009). *Vive la recherche libre!* Montréal : Liber.
- Le Bodo, Y., Blouin, C., Dumas, N., De Wals, P. et Laguë, J. (2016). *Comment faire mieux? L'expérience québécoise en promotion des saines habitudes de vie et en prévention de l'obésité*. Québec, Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité et Institut national de santé publique du Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Leclerc, M. et Gingras, Y. (1993). Les indicateurs du financement privé de la R-D universitaire au Québec : Critique de la méthode. *Canadian Journal of Higher Education*, 23 (1), 74-107.
- Lewis, S., Baird, P., Evans, R. G., Ghali, W. A., Wright, C. J., Gibson, E. et Baylis, F. (2001). Dancing with the porcupine: Rules for governing the university-industry relationship. *Canadian Medical Association Journal*, 156 (6), 783-785.
- Lundh, A., Sismono, S., Lexchin, J., Busuioc, O. A., et Bero, L. (2012). *Industry sponsorship and research outcome (Review)*. The Cochrane Collaboration : John Wiley & Sons, Ltd.
- Marks, J. H. (2014). Toward a systemic ethics of public-private partnerships related to food and health. *Kennedy Institute of Ethics Journal*, 24 (3), 267-299.
- Marks, J. H. et Thompson, D. B. (2011). Shifting the focus: Conflict of interest and the food industry. *American Journal of Bioethics*, 11 (1), 44-46.
- Massougboji, J., Le Bodo, Y., Fratu, R. et De Wals, P. (2014). Reviews examining sugar-sweetened beverages and body weight: Correlates of their quality and conclusions. *American Journal of Clinical Nutrition*, 99 (5), 1096-1104.
- Melior. (2016). *Site du Programme Melior*. [En ligne]. <http://www.programmemelior.com/consommateurs/> (Page consultée le 30 juin 2015).
- Mill, J. S. (1871). *L'utilitarisme* (P. Folliot, trad.). Londres : Longmans, Green, Reader and Dyer. [En ligne].

- http://classiques.uqac.ca/classiques/Mill_john_stuart/utilitarisme_trad_folliot/utilitarisme_trad_folliot.pdf (Page consultée le 4 août 2015).
- Millar, J. S. (2013). The corporate determinants of health: How big business affects our health, and the need for government action! *Canadian Journal of Public Health*, 104 (4): e327-329.
- Miningou, E. W. (2014). Le financement de la recherche universitaire au Québec: Impact sur les étudiants et professionnels de la recherche. Rapport final, Conseil québécois des syndicats universitaires. <http://cqsu.info/wp-content/uploads/2014/10/Rapport-FTQ-final-25-08-2014.pdf> (Page consultée le 12 mars 2015).
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2015). *Programme national de santé publique 2015-2025 : Pour améliorer la santé de la population du Québec*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Moodie, R., Stuckler, D., Monteiro, C., Sheron, N., Neal, B., Thaksaphon, T., ... Casswell, S. (2013). Profits and pandemics: Prevention of harmful effects of tobacco, alcohol, and ultra-processed food and drink industries. *Lancet*, 381 (9867), 670-679.
- Multi-Sectoral Partnership Task Group. (2013). *Discussion paper : Public private partnerships with the food industry*. Ontario : Healthy people and communities steering committee.
- Nestle, M. (2016). *Site de Food Politics*. [En ligne]. <http://www.foodpolitics.com/2015/10/independently-funded-study-by-industry-funded-authors-finds-sugary-drinks-to-increase-the-risk-of-hypertension-the-score-706/> (Page consultée le 9 mai 2016).
- Nicklas, T. A., Karmally, W. et O'Neil, C. E. (2011). Nutrition professionals are obligated to follow ethical guidelines when conducting industry-funded research. *Journal of the American Dietetic Association*, 111 (12), 1931-1932.
- O'Connor, A. (2015, 9 août). Coca-Cola funds scientists who shift blame for obesity away from bad diets. *The New York Times* [En ligne]. http://well.blogs.nytimes.com/2015/08/09/coca-cola-funds-scientists-who-shift-blame-for-obesity-away-from-bad-diets/?_r=1 (Page consultée le 24 octobre 2015).
- Organisation Mondiale de la Santé. (2014). *10 faits sur l'obésité*. [En ligne]. <http://www.who.int/features/factfiles/obesity/fr/> (Page consultée le 9 mai 2016).
- Palma, A., Ferreira, N. F., Villaca, M. M. et Assis, M. (2014). Conflicts of interest in the “war” against obesity: Is it possible serve two masters? *Saude e Sociedade*, 23 (4), 47-59.
- ParticipAction. (2015). *FAQ à propos du programme ParticipACTION jeunesse!* [En ligne]. <http://www.participaction.com/teen-challenge/wp->

content/uploads/ParticipACTION-Teen-Challenge-FAQs_FINAL_French_Aug20.pdf (Page consultée le 9 mai 2016).

- Peters, B. G. (2002). The politics of tool choice. Dans L. M. Salamon (Ed.), *The tools of government: A guide to the new governance* (p. 552-564). New York : Oxford University Press.
- Poissant, L. (2015). *L'évolution des politiques de financement de la recherche. Recherche libre et recherche orientée : Perceptions, mythes et réalités*. Communication présentée le 18 novembre 2015 au 32e colloque de l'ADARUQ, Montréal, Québec.
- Popkin, B. M. (2013). Bellagio declaration 2013: Countering Big Food's undermining of healthy food policies. *Obesity Reviews*, 14 Suppl 2, 9-10.
- Quirion, R. (2013). *Partenariats en recherche : Une nécessité pour les Fonds de recherche du Québec*. Communication présentée le 12 juin 2013 au Forum québécois des sciences de la vie, Montréal, Québec.
- Registraire des entreprises. (2015). *Constituer une personne morale sans but lucratif*. [En ligne]. <http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/demarrer/constituer-pmsbl.aspx> (Page consultée le 6 juillet 2015).
- Richards, Z., Thomas, S. L., Randle, M. et Pettigrew, S. (2015). Corporate social responsibility programs of Big Food in Australia : A content analysis of industry documents. *Australia and New Zealand Journal of Public Health*, 39 (6), 550-556.
- Roehrich, J. K., Lewis, M. A. et George, G. (2014). Are public-private partnerships a healthy option? A systematic literature review. *Social Science and Medicine*, 113, 110-119.
- Rowe, S., Alexander, N., Kretser, A., Steele, R., Kretsch, M., Applebaum, R., ... Falci, K. (2013). Principles for building public-private partnerships to benefit food safety, nutrition and health research. *Nutrition Reviews*, 71 (10), 682-691.
- Rx&D. (2012). *Code d'éthique annoté (Version 7)*. Ottawa : Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada.
- Sabatier, P. A. et Mazmanian, D. (1995). A conceptual framework of the implementation process. Dans S. Z. Theodoulou & M. A. Cahn (Eds.), *Public policy - The essential readings* (p. 153-173). Upper Saddle River: Prentice Hall.
- Sacks, G., Swinburn, B., Kraak, V., Downs, S., Walker, C., Barquera, S., ... Vandevijvere, S. (2013). A proposed approach to monitor private-sector policies and practices related to food environments, obesity and non-communicable disease prevention. *Obesity Reviews*, 14 suppl. 1, 38-48.
- Saint-Arnaud, J. (2009). *L'éthique de la santé: Guide pour une intégration de l'éthique dans les pratiques infirmières*. Montréal: Gaëtan Morin Éditeur.

- Schrecker, T. et Somerville, M. A. (1998). *Making ethically acceptable policy decisions : Challenges facing the federal government*. Ontario : Canadian biotechnology strategy task force.
- Sharma, A. (2013). *Why I welcome « Big Food » at the Canadian Obesity Summit* [En ligne]. <http://www.drsharma.ca/why-i-welcome-big-food-at-the-canadian-obesity-summit> (Page consultée le 9 mai 2016).
- Smith, E. (2012). Corporate image and public health: An analysis of the Philip Morris, Kraft, and Nestle websites. *Journal of Health Communication*, 17 (5): 582-600.
- Source OSBL. (2013). *Création d'un organisme*. [En ligne]. <http://sourceosbl.ca/gestion-dun-organisme/info-imp%C3%B4ts/cr%C3%A9ation-dun-organisme> (Page consultée le 6 juillet 2015).
- Thompson, J., Baird, P. A. et Dowie, J. (2001). *The Olivieri Report*. Toronto : James Lorimer and Co.
- United Nations Standing Committee on Nutrition. (2006). *SCN Private sector engagement policy*. [En ligne]. http://www.unscn.org/files/Structure/SCN_and_the_Private_Sector/SCN_Private_Sector_Engagement_Policy.pdf (Page consultée le 9 mai 2016).
- Université de Montréal. (2016). *Merci à nos généreux donateurs*. [En ligne]. http://www.bdrd.umontreal.ca/pdf/Liste_Donateurs_2016.pdf (Page consultée le 9 mai 2016).
- Université du Québec. (2013). *La gouvernance et le financement des universités*. [En ligne]. http://sommet.quebec.ca/mises_au_clair.php?cat=3&id=20 (Page consultée le 9 mai 2016).
- Vandevijvere, S., Chow, C. C., Hall, K. D., Umali, E. et Swinburn, B. A. (2015). Increased food energy supply as a major driver of the obesity epidemic : A global analysis. *Bulletin of the World Health Organization*, 95, 446-456.
- Widdus, R. (2001). Public-private partnerships for health : Their main targets, their diversity, and their future directions. *Bulletin of the World Health Organization*, 79 (8), 713-720.
- Yach, D., Feldman, Z., Dondeena, G. et Khan, M. (2010A). Can the food industry help tackle the growing global burden of undernutrition? *American Journal of Public Health* 100 (6), 974-980.
- Yach, D., Khan, M., Bradley, D., Hargrove, R., Kehoe, S. et Mensah, G. (2010B). The role and challenges of the food industry in addressing chronic disease. *Globalization and Health*, 6 (1), 10-18.
- Yach, D. (2014). Food industry : Friend or foe? *Obesity Reviews*, 15 (1), 2-5.

- Yassi, A., Dharamsi, S., Spiegel, J., Rojas, A., Dean, E. et Woollard, R. (2009). Industry in academia : Ethical frameworks would clarify links. *Nature*, 464 (7288), 485-505.
- Zachwieja, J., Hentges, E., Hill, J. O., Black, R. et Vassileva, M. (2013). Public-private partnerships: The evolving role of industry funding in nutrition research. *Advances in Nutrition*, 4 (5), 570-572.